

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE
CŒUR DE SAVOIE

FRÉTERIVE



Plan Local d'Urbanisme



Ib_RAPPORT DE
PRÉSENTATION



CROUZET URBANISME
19 Grande rue – 26 130 Saint Paul Trois Châteaux
Tél : 04 75 96 69 03
e-mail : crouzet-urbanisme@orange.fr

Juin 2019
Arrêt du projet

SOMMAIRE

PRINCIPES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT	1
I. LES GRANDES ORIENTATIONS DEFINIES PAR LA LOI.....	1
II. CONTENU GENERAL DU DOCUMENT	2
III. LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX.....	2
A. Le SDAGE	4
B. Le Schéma Climat Air Energie Rhône Alpes (SRCAE).....	6
C. Le Parc Naturel Régional des Bauges.....	7
D. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).....	8
IV. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	9
A. Les 5 grands axes stratégiques du projet de territoire du SCoT approuvé.....	9
B. Zoom sur l'objectif stratégique «renforcer la cohésion sociale».....	10
C. Carte de synthèse : équilibre développement / protection	10
D. En matière de protection	10
E. En matière de développement	11
I. L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	12
A. Raison de sa mise en œuvre	12
B. Objectifs et contenu de l'évaluation environnementale	13
DIAGNOSTIC	15
I. CONTEXTE GLOBAL.....	15
II. PROFIL GEOGRAPHIQUE ET STRUCTURE DE L'ESPACE BATI.....	21
III. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE LOCAL	24
A. Préambule à l'étude des chiffres	24
B. La progression démographique et la croissance du parc de logements permanents des communes de la CC Cœur de Savoie	24
C. Evolution du nombre d'habitants et soldes migratoires et naturels	33
La population totale.....	33



Soldes naturels et migratoires	34
D. Les facteurs d'évolution.....	36
E. Synthèse et enjeux démographiques.....	37
F. Age de la population.....	39
G. Synthèse et enjeux pour la pyramide des âges.....	42
H. La population active et les trajets domicile-travail.....	42
I. La population active et les trajets domicile-travail : synthèse et enjeux	44
IV. LE LOGEMENT	45
A. L'évolution de l'urbanisation et du rythme de la construction.....	45
B. L'évolution quantitative du parc de logements et les facteurs d'évolution	47
C. Les facteurs d'évolution.....	49
D. Les principaux leviers de développement du parc de logements : synthèse et enjeux.....	49
E. Taille des logements (résidences principales).....	50
F. Les principaux leviers de développement du parc de logements : synthèse et enjeux.....	52
G. Le parc de logements par statut des occupants (propriété/locatif/locatif aidé)	53
H. Le parc de logements par statut des occupants: synthèse et enjeux	55
V. LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES	56
A. Le profil économique de la commune.....	56
B. Activité économique locale : synthèse et enjeux	58
C. Le commerce / situation / synthèse et enjeux	58
VI. LE TOURISME.....	59
A. Atouts touristiques	62
L'oéunotourisme.....	62
La véloroute Albertville – Chambéry	64
B. L'hébergement dans la commune.....	64
Lits marchands.....	64
Lits non marchands.....	64
C. Potentiel et hébergement	65
D. Synthèse et enjeux	65
VII. LE RESEAU DE VOIRIE	66
A. Contexte	66

B. Caractéristiques du réseau	66
La R.D.1090	68
La R.D.201 et la R.D.2011	68
Les voies communales	69
C. Principales caractéristiques du réseau et conséquences	71
D. Le stationnement automobile	74
E. Les déplacements doux / enjeux et synthèse.....	78
F. Les transports en commun	81
VIII. L'ASSAINISSEMENT	82
A. Situation	82
B. Les stations d'épuration	83
C. L'assainissement non collectif	84
SPAN- compétence syndicale	84
Rappel de la réglementation	84
Situation de l'assainissement non collectif aux Fiardières	85
D. Le zonage assainissement.....	86
IX. L'EAU POTABLE	88
A. Historique	88
B. Bilan ressources/besoins	88
C. Protection de la ressource.....	88
D. Réhabilitation, renforcement et extension du réseau	89
X. L'ELIMINATION DES DECHETS	90
A. La collecte sélective	90
B. Les déchèteries.....	91
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	92
I. L'ENVIRONNEMENT NATUREL	92
A. Introduction	92
B. Définition des enjeux écologiques du territoire	93
Ce qui est pris en compte	93
Recueil de données	94
Visite de territoire à visée généraliste	94
C. Espaces naturels remarquables.....	95
Périmètres d'inventaires et de protection du patrimoine naturel	95
Réseau hydrographique	101
En synthèse	105

D. Occupation du sol et biodiversité	109
Contexte biogéographique général	109
La nature ordinaire	109
Découpage écologique du territoire communal	111
En synthèse	128
E. Fonctionnalité écologique sur le territoire communal et ses environs	129
Mise en cohérence avec les documents réglementaires	130
La trame verte et bleue du territoire communal	139
En synthèse	143
F. Récapitulatif général	143
G. Recommandations en vue de l'intégration des enjeux écologiques dans le futur PADD	146
H. Annexes	148
I. L'AGRICULTURE	157
A. Méthodologie de l'étude	157
B. Identification cartographique des exploitations	158
Identification des exploitations agricoles professionnelles	158
Repérage des exploitations agricoles non professionnelles	162
Pérennité des exploitations agricoles	162
C. Caractérisation des enjeux agricoles des espaces	165
Les surfaces agricoles de proximité des exploitations professionnelles	165
La taille des tenements agricoles	166
La qualité des surfaces agricoles	166
Synthèse des enjeux agricoles sur les espaces	167
D. Tableau des sigles	168
E. Caractérisation de l'agriculture de la commune de Fréterive	169
Un tissu d'entreprises agricoles bien présent	169
Une agriculture tournée vers l'activité viticole : vin et pépinière	170
Une zone agricole contrainte, des besoins en foncier spécifiques	171
Une faible part de propriété détenue par les agriculteurs	171
En synthèse : atouts et fragilités de l'agriculture et principales données chiffrées	171
F. Les enjeux agricoles	172
L'agriculture a besoin de surfaces	172
Une activité agricole qui nécessite des sites adaptés et fonctionnels	172
Caractérisation des enjeux agricoles des espaces	175
G. L'espace agricole, une ressource non renouvelable	178
Une ressource qui se raréfie	178
La multifonctionnalité de l'agriculture	178
H. Les moyens à mettre en œuvre dans le PLU permettant de préserver l'activité agricole	179
La préservation des espaces agricoles	179
La protection des bâtiments d'exploitation	180
Bâtiments agricoles au sein d'une zone urbanisée	182
I. Le maintien des circulations agricoles (engins/troupeaux) et des accès agricoles	182
J. Les modes d'urbanisation qui économisent les espaces agricoles	183
K. Atouts et fragilités de l'agriculture et principales données chiffrées	184

Les chiffres de l'agriculture de la commune de Fréterive	184
En résumé, l'agriculture du territoire :	184
L. La nécessité de sites adaptés et fonctionnels	185
M. Les surfaces agricoles à enjeux	185
N. Conclusion.....	185
O. Diagnostic agricole - annexes	186
II. LES PAYSAGES	189
A. Situation générale et caractéristiques du paysage.....	189
B. Les unités agricoles et naturelles / principaux enjeux paysagers	200
La plaine de la Bialle.....	200
Les coteaux viticoles	201
La forêt sur versant.....	204
Les cimes.....	205
C. Paysages bâtis	206
III. LES SITES ARCHEOLOGIQUES	221
A. Repérage des sites.....	221
B. Rappels législatifs et réglementaires applicables à l'ensemble du territoire communal.....	221
IV. LES RISQUES NATURELS.....	223
A. La carte des aléas	223
B. Risque sismique	223
C. Le risque de retrait-gonflement d'argiles.....	228
D. Le PPRi de l'Isère en Combe de Savoie	230
Contexte.....	230
Crue de référence.....	230
Définition de l'aléa	230
Conjugaison des aléas.....	230
Aléa d'inondation calculé.....	231
Aléa lié à l'existence des digues.....	231
Aléa résiduel	232
Bandes de sécurité	232
Croisement des aléas calculés et des aléas liés à l'existence de digues	233
Aléas d'inondation majeurs pour Fréterive	233
V. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	235
VI. BILAN DU P.L.U. ET ANALYSE DE LA CONSOMMATION D'ESPACE	238
A. La démographie et le logement	238
B. L'urbanisation induite par le PLU	239

C. La consommation d'espaces issue du PLU.....	241
D. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers 2008-2018	244
Rappel des principales morphologies urbaines des zones d'habitat	244
E. Surface des terrains consommés et occupation du sol initiale	244
LA CONCERTATION PREALABLE	250
PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT	261
I. HYPOTHESES ET CONTEXTE	261
II. PREVISIONS	264
A. Potentiel en logements de l'enveloppe constructible actuelle	264
approche du potentiel constructible actuel (en nombre de logements)	264
B. Proposition d'une méthode d'évaluation du potentiel en logement du PLU actuel.....	266
Potentiel des zones A Urbaniser	266
Potentiel dans les zones A Urbaniser.....	266
Les zones Urbaines des quartiers d'habitation constitués.....	266
Evaluation du potentiel de création de logements dans les zones urbaines	270
Conclusions	271
C. Evaluation de l'incidence démographique de la production de logements	271
Préambule et facteurs principaux à intégrer	271
Croissance démographique projetée	272
EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD ET DELIMITER LES ZONES NOTAMMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ..	273
I. DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE A ETE REALISEE	273
II. CONTEXTE LOCAL ET GRANDES ORIENTATIONS	275
A. Croissance urbaine et économie rurale	275
B. Préserver l'identité rurale	275
C. S'inscrire dans le schéma fonctionnel de la commune	275
D. Intégrer les données techniques du développement et leurs incidences économiques.....	276
E. La traduction de ces grands axes dans le projet.....	276
III. CHOIX RETENUS / EXPLICATIONS DE CES CHOIX / MESURES D'EVITEMENT DE REDUCTION OU DE COMPENSATION LE CAS ECHEANT	278
A. Orientations générales des politiques d'urbanisme et d'aménagement	278
Choix retenus.....	278
Explication des choix, notamment au regard de la protection de l'environnement	278
Justification des choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées	280

Mesures pour éviter / réduire / compenser.....	282
B. Orientations générales des politiques relatives à la démographie et à l'habitat.....	283
Choix retenus.....	283
Explication des choix, notamment au regard de la protection de l'environnement	283
Justification des choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées.....	286
Mesures pour éviter / réduire / compenser.....	287
C. Les politiques de développement économique et commercial	288
Choix retenus.....	288
Justification des choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées.....	289
Mesures pour éviter / réduire / compenser.....	291
D. Orientations générales des politiques de transports et de déplacements.....	291
Choix retenus.....	291
Explication des choix, notamment au regard de la protection de l'environnement	292
Justification des choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées.....	295
Mesures pour éviter / réduire / compenser.....	297
E. Orientations générales des politiques d'équipement.....	297
Choix retenus.....	297
L'eau potable / adéquation ressource et besoins projetés	297
L'assainissement collectif.....	298
L'assainissement non collectif.....	299
F. Les politiques de développement des loisirs.....	299
Choix retenus.....	299
Explication des choix, notamment au regard de la protection de l'environnement	299
Justification des choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées.....	300
G. Les politiques de protection des paysages	300
Choix retenus.....	300
Explication des choix, notamment au regard de la protection de l'environnement	301
Justification des choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées.....	308
H. Les politiques de protection de l'agriculture	310
Choix retenus.....	310
Explication des choix, notamment au regard de la protection de l'environnement	311
Justification des choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées.....	316
Mesures pour éviter / réduire / compenser.....	317
I. Les objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain	319
Choix retenus.....	319
Explication des choix, notamment au regard de la protection de l'environnement	319
Justification des choix opérés par rapport aux autres solutions envisagées.....	319
J. L'intégration des risques	329
Rappel des risques présents dans la commune	329
Choix retenus.....	334
K. Les politiques de protection des espaces naturels et forestiers et de préservation des continuités écologiques	335
Evaluation de l'état initial de l'environnement.....	335
Rappel de la méthode	335
Ce qui est pris en compte.....	335
Recueil de données.....	336
Visite de territoire à visée généraliste.....	337
L. Rappel des enjeux et spécificités du territoire de Fréterive.....	338
Occupation du sol	338
Fonctionnalités écologiques	342
Synthèse sous forme d'enjeux	344

M. Conclusion quant à la suffisance de l'état initial pour le volet milieux naturels.....	345
Choix retenus et Explication des choix, notamment au regard de la protection de l'environnement	345
N. Les objectifs et orientations du PADD en faveur de l'environnement (faune, flore et milieux naturels).....	346
Intégration des enjeux écologiques dans la première version du PADD	346
I.1 résultats des échanges et évolution du padd.....	346
I.2 Conclusion quant à la suffisance de la prise en compte des enjeux écologiques dans le PADD	346
Les règles spécifiques déclinées dans la trame verte :	347
Les règles spécifiques déclinées dans les zones humides	347
Les règles spécifiques déclinées dans pelouses sèches	347
La prise en compte de l'environnement dans la trame bâtie et les principales zones destinées à l'urbanisation	347

EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE REGLEMENT ECRIT, NOTAMMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .. 348

I. LES ZONES URBAINES A VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT ET DE SERVICES, DE COMMERCES NON NUISANTS POUR L'HABITAT (UA ET UB)..... 348

A. Section 1 : Destination des constructions, usage des sols et natures d'activités.....	348
Articles 1 et 2	348
B. Section 2 : Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère	349
Articles 4	349
Articles 5	355
Articles 6	357
Articles 7	358
C. Section 3 : équipement et réseaux	359
Articles 8 et articles 9	359

II. LES ZONES IAU 359

A. Section 1 : nature de l'occupation et de l'utilisation du sol	359
Les Articles 1 et 2	359
B. Section 2 : Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère	360
Article 4	360
Article 5	360
Article 6	361
Article 7	361
C. Section 3 : équipement et réseaux	362
Articles 8 et 9	362

III. LA ZONE AGRICOLE (A)..... 362

A. Section 1 : Destination des constructions, usage des sols et natures d'activités.....	362
Les articles 1 et 2	362
B. Section 2 : Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère	363
Article 4	363
Article 5	364
Article 6	365
C. Section 3 : équipement et réseaux	365
Articles 8 et 9	365



IV. LES SECTEURS AP	365
V. LE SECTEUR AT1 ET LE BATIMENT POUVANT CHANGER DE DESTINATION AU TITRE DE L'ARTICLE L 151-11 DU CODE DE L'URBANISME	367
VI. LES ZONES NATURELLES (N).....	369
A. Section 1 : Destination des constructions, usage des sols et natures d'activités.....	369
Les articles 1 et 2	369
B. Section 2 : Caractéristiques urbaine, architecturale, environnementale et paysagère	369
Article 4	369
Article 5	370
Article 6	370
C. Section 3 : équipement et réseaux	371
Articles 8 et 9.....	371
VII. LES POSSIBILITES D'EXTENSION DES HABITATIONS EN ZONES AGRICOLE ET NATURELLE	371
VIII. LES REGLES GRAPHIQUES DE REcul MINIMUM DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VIGNES	372
IX. LES REGLES RELATIVES AUX ZONES HUMIDES	376
X. LES REGLES RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE.....	376
XI. LES ESPACES BOISES CLASSES A CONSERVER (EBC).....	376
XII. LES SECTEURS DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE	377
XIII. LES ZONES SOUMISES AUX RISQUES	377
XIV. LES EMPLACEMENTS RESERVES	378
A. L'emplacement réservé n°11 destiné à la restauration d'un corridor écologique.....	379
B. Les emplacements réservés destinés à la création de jardins publics : ER1 et ER5.....	379
C. L'emplacement réservé destiné à l'amélioration d'un carrefour : ER3.....	380
D. Les emplacements réservés destinés à la création de parkings publics : ER2, 4, 6, 7 et 8	380
E. Les emplacements réservés destinés à la création de voies douces : ER9 et ER10	381
XV. EVALUATION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL DANS LE REGLEMENT ET LE ZONAGE / ARTICULATION DU PLU AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES ET AVEC LES ENJEUX DEFINIS A L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	383

A. Méthode d'évaluation	384
B. Changements notables d'affectation du sol.....	384
C. Evolution du zonage et du règlement et intégration des enjeux écologiques.....	386
Première proposition de zonage par l'urbaniste	386
Propositions pour une meilleure intégration des enjeux écologiques au zonage et au règlement.....	386
D. Résultats des échanges et évolution du zonage et du règlement.....	393
E. Evaluation de la bonne prise en compte des enjeux écologiques dans le zonage et le règlement	397
F. Prise en compte des enjeux écologiques dans le règlement.....	399
Zone N	399
Zone A	399
Protection EBC.....	400
Protection des secteurs inscrits à la trame verte et bleue	400
Protection des zones humides	400
G. Matrice d'évaluation des impacts	401
H. Impacts résiduels et mesures.....	402
I. Prise en compte du SRCAE.....	403
Les Orientations établies par le SRCAE.....	403
Les orientations du PLU et leur convergence avec les objectifs du SRCAE.....	404
XI. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.....	404
A. Les 5 grands axes stratégiques du projet de territoire et leur intégration dans le projet de PLU	404
B. Zoom sur l'objectif stratégique «renforcer la cohésion sociale»	406
C. Carte de synthèse : équilibre développement / protection	406
D. En matière de protection	406
E. En matière de développement	409
XII. LA LOI MONTAGNE	410
XVI. ÉVALUATION DES INCIDENCES AU TITRE DE NATURA 2000.....	411
A. Préambule.....	411
B. Site NATURA 2000 concerné et menaces pesant sur ce site.....	411
Zone spéciale de conservation (ZSC) FR8202002 « Partie Orientale du massif des Bauges »	411
Zone de protection spéciale (ZPS) FR8212005 « Partie Orientale du massif des Bauges ».....	412
Zone spéciale de conservation (ZPS) FR8201773 « Réseau de zones humides dans la combe de Savoie et la basse vallée de l'Isère ».....	412
C. Risque d'incidences au titre de NATURA 2000.....	414
Evaluation des OAP	414
Évaluation du zonage et du règlement.....	416
D. Conclusion sur le risque d'incidence du projet de PLU au titre de NATURA2000	417

XVII. EXPLICATION DES CHOIX RELATIFS AUX OAP NOTAMMENT AU REGARD DES OBJECTIFS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	418
A. Description et justification des mesures	418
B. Evaluation de La protection de l'environnement naturel dans Les Orientations d'Aménagement et de Programmation	419
C. Présentation des OAP et intégration des enjeux écologiques	419
OAP n°1 et 2 : Zone 1AUnc Secteur 1 ET Secteur 2	420
OAP n°3 : Zone 1AUnc Secteur 3	425
OAP n°4 : Zone 1AUnc Secteur 4	428
OAP n°5 : Zone 1AUnc Secteur 5	431
D. Résultats des échanges et évolution des OAP.....	433
Orientations generales	433
OAP 1 et 2 : Zone 1AUnc Secteur 1 ET Secteur 2	433
OAP 3 : Zone 1AUnc Secteur 3	434
OAP4 : Zone 1AUnc Secteur 4	435
OAP5 : Zone 1AUnc Secteur 5	435
E. Evaluation de la bonne prise en compte des enjeux écologiques dans les OAP	436
Matrice d'évaluation des impacts	436
F. Impacts résiduels et mesures.....	437
Mesures visant à réduire les impacts des OAP sur les milieux naturels	437
XVIII. CONCLUSION DU VOLET ECOLOGIQUE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	438
A. Suffisance de l'état initial de l'environnement pour le volet milieux naturels	438
B. Suffisance de la prise en compte des enjeux écologiques dans le PADD	438
C. Suffisance de la prise en compte des enjeux écologiques dans les OAP.....	438
D. Suffisance de la prise en compte des enjeux écologiques dans le règlement et le zonage.....	438
E. Synthèse des principales mesures	439
F. Incidences NATURA 2000.....	439
G. Bibliographie générale	439
INDICATEURS DE SUIVI POUR L'EVALUATION DES RESULTATS DU PLU ET DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	440
I. CONTEXTE LEGISLATIF	440
II. IDENTIFICATION DES INDICATEURS NECESSAIRES A L'ANALYSE DES RESULTATS DE L'APPLICATION DU PLU	440
III. TABLEAU DES SURFACES	443

Table des illustrations

Figure 1 : emprise des zones Natura 2000 dans la commune	12
Figure 2 : carte la CC Cœur de Savoie au sein du département.....	15
Figure 3 : carte de localisation de la commune	16
Figure 4 : carte de la CC Cœur de Savoie	17
Figure 5 : Carte de situation	18
Figure 6 : carte du relief.....	19
Figure 7 : carte géologique	20
Figure 8 : carte des poids démographiques des communes de la CC Cœur de Savoie en 2014 / Planche 1	25
Figure 9 : carte des poids démographiques des communes de la CC Cœur de Savoie en 2014 / Planche 2	26
Figure 10 : carte des poids démographiques des communes de la CC Cœur de Savoie en 2014 / Planche 3	27
Figure 11 : carte des poids démographiques des communes de la CC Cœur de Savoie en 2014 / Planche 4	28
Figure 12 : carte des poids démographiques des communes de la CC Cœur de Savoie en 2014 / Planche 5	29
Figure 13 : carte des poids démographiques des communes de la CC Cœur de Savoie en 2014 / Planche 6	30
Figure 14 : pyramides des âges	39
Figure 15 : carte de l'hébergement touristique en Savoie	60
Figure 16 : carte des résidences secondaires par commune en Savoie	61
Figure 17 : carte de la route des vins	62
Figure 18 : carte du réseau de voirie / la commune dans le réseau départemental.....	67
Figure 19 : carte du réseau de voirie / hiérarchie du réseau local.....	70
Figure 20 : caractéristiques du réseau local.....	72
Figure 21 : structure du réseau : l'exemple du Chef lieu et des Fiardières	73
Figure 22 : les parkings publics du Chef-lieu.....	74
Figure 23 : le parking public des Fiardières.....	75
Figure 24 : détails du réseau / déplacements doux / Chef-lieu & Fiardières	79
Figure 25 : détails du réseau / déplacements doux / Chef-lieu, Eglise & Villard	80
Figure 26 : zonage assainissement actuel	87
Figure 27 : inventaire des pelouses sèches	97
Figure 28 : périmètres d'inventaires du patrimoine naturel : réseau ZNIEFF	98
Figure 29 : périmètres de protection du patrimoine naturel : carte des PNB et APPB	99
Figure 30 : périmètres de protection du patrimoine naturel : réseau Natura 2000	100
Figure 31 : classement des cours d'eau et des zones de frayères.....	103
Figure 32 : réseau hydrographique local et zones humides officielles	104
Figure 33 : synthèse des espaces remarquables officiels de la commune	108
Figure 34 : carte de l'occupation des sols du point de vue naturel et paysager	113
Figure 35 : découpage de la commune des points de vues écologiques et paysagers : milieux aquatiques et humides	116
Figure 36 : carte des milieux naturels et semi-naturels	120
Figure 37 : découpage de la commune des points de vues écologiques et paysagers : milieux agricoles.....	122
Figure 38 : découpage de la commune des points de vues écologiques et paysagers : milieux urbanisés.....	127
Figure 39 : SRCE, carte des enjeux écologiques relatifs aux continuités écologiques en Rhône Alpes.....	132
Figure 40 : SREC : secteurs prioritaires d'intervention vis-à-vis de la TVB.....	133
Figure 41 : SRCE : Fréterive au sein du SRCE.....	134
Figure 42 : carte du SCoT	136
Figure 43 : carte des fonctionnalités écologiques - la commune au sein du contrat vert et bleu	138
Figure 44 : carte des fonctionnalités écologiques du territoire communal	141
Figure 45 : carte des fonctionnalités écologiques à l'échelle du Chef-lieu	142
Figure 46 : les zones à enjeux écologiques à Fréterive	145
Figure 47 : carte des propositions de mise en protection des espaces naturels et agricoles.....	147
Figure 48 : carte de qualité des terres agricoles - vue générale.....	160
Figure 49 : carte de qualité des terres agricoles – zoom sur les hameaux	161
Figure 50 : carte des tènements agricoles - vue générale.....	163
Figure 51 : carte des tènements agricoles - zoom sur les hameaux	164
Figure 52 : carte de synthèse des enjeux agricoles - vue générale	176
Figure 53 : carte de synthèse des enjeux agricoles - zoom sur les hameaux.....	177
Figure 54 : carte des enjeux "équilibres - protections" du SCoT en vigueur	186
Figure 55 : Localisation des produits agricoles sous signe de qualité.....	187
Figure 56 : carte des grandes entités paysagères.....	191
Figure 57 : carte de l'alternance urbanisation - fenêtres ouvertes des coteaux viticoles	192

Figure 58 : panoramas sur les hameaux / Le Villard – La Maserie	193
Figure 59 : panoramas sur les hameaux / Les Moulins	194
Figure 60 : panoramas sur les hameaux / Les Fiardières	195
Figure 61 : panoramas sur les hameaux / Le Chef-lieu	196
Figure 62 : grand panorama depuis l'ubac : Le Chef-lieu / l'Eglise	197
Figure 63 : grand panorama depuis l'ubac : Les Moulins	198
Figure 64 : grand panorama depuis l'ubac : Le Villard - La Maserie	199
Figure 65 : structure bâtie des hameaux : Le Chef-lieu et l'Eglise Planche 1	208
Figure 66 : structure bâtie des hameaux : Le Chef-lieu et l'église Planche 2	209
Figure 67 : structure bâtie des hameaux : Le Villard et la Maserie Planche 1	210
Figure 68 : structure bâtie des hameaux : Le Villard et la Maserie Planche 2	211
Figure 69 : structure bâtie des hameaux : Les Moulins / planche 1	212
Figure 70 : structure bâtie des hameaux : Les Moulins / planche 2	213
Figure 71 : structure bâtie des hameaux : Les Fiardières / planche 1	214
Figure 72 : structure bâtie des hameaux : Les Fiardières / planche 2	215
Figure 73 : organisation du bâti et architecture : le bâti ancien	216
Figure 74 : organisation du bâti et architecture : la rénovation	217
Figure 75 : organisation du bâti et architecture : le bâti récent	218
Figure 76 : organisation du bâti et architecture : l'habitat groupé	219
Figure 77 : carte des zones de présomption de prescription archéologique	222
Figure 78 : carte des zones sismiques de la Savoie	224
Figure 79 : document de sensibilisation sur les risques sismiques / planche 1	225
Figure 80 : document de sensibilisation sur les risques sismiques / planche 2	226
Figure 81 : document de sensibilisation sur les risques sismiques / planche 3	227
Figure 82 : carte de l'aléa retrait-gonflement d'argiles	229
Figure 83 : PPRi / carte des zones inondables	234
Figure 84 : carte de tracé du gazoduc	237
Figure 85 : OAP établie dans la modification du PLU de 2014 (Les Fiardières)	240
Figure 86 : carte des terrains construits postérieurement au PLU / planche 1	242
Figure 87 : carte des terrains construits postérieurement au PLU / planche 2	243
Figure 88 : carte des terrains urbanisés depuis 2005 / Le Villard et les Fiardières	247
Figure 89 : carte des terrains urbanisés depuis 2005 / Le Chef-lieu	248
Figure 90 : carte des terrains urbanisés depuis 2005 / Les Moulins	249
Figure 91 : Carte urbanisation et organisation du territoire"	277
Figure 92 : carte de la stratégie territoriale	279
Figure 93 : la prise en compte des problématiques de déplacements au sein des zones A Urbaniser	294
Figure 94 : carte de justification des choix d'aménagement au regard des orientations en terme de déplacements	296
Figure 95 : carte de justification des choix en matière de protection du grand paysage	303
Figure 96 : éléments de petit patrimoine protégés planche 1	304
Figure 97 : éléments de petit patrimoine protégés planche 2	305
Figure 98 : éléments de petit patrimoine protégés planche 3	306
Figure 99 : carte de justification des choix en matière de protection de l'exploitation agricole planche 1	312
Figure 100 : carte de justification des choix en matière de protection de l'exploitation agricole planche 2	313
Figure 101 : carte de justification des choix en matière de protection de l'exploitation agricole planche 3	314
Figure 102 : carte de justification des choix en matière de protection de l'exploitation agricole planche 4	315
Figure 103 : carte de la consommation d'espace / les terrains nus potentiellement constructibles / Le Chef-lieu & Les Fiardières planche 1	323
Figure 104 : carte de la consommation d'espace / les terrains nus potentiellement constructibles / Le Chef-lieu & Les Fiardières planche 2	324
Figure 105 : carte de la consommation d'espace / les terrains nus potentiellement constructibles / L'Eglise & Le Villard planche 1	325
Figure 106 : carte de la consommation d'espace / les terrains nus potentiellement constructibles / L'Eglise & Le Villard planche 2	326
Figure 107 : carte de la consommation d'espace / les terrains nus potentiellement constructibles / Les Moulins planche 1	327
Figure 108 : carte de la consommation d'espace / les terrains nus potentiellement constructibles / Les Moulins planche 2	328
Figure 109 : carte projet et risques naturels / Vue d'ensemble	330
Figure 110 : carte projet et risques naturels / Chef-lieu & Fiardières planche 1	331
Figure 111 : carte projet et risques naturels / Villard & Maserie planche 2	332
Figure 112 : carte projet et risques naturels / Les Moulins planche 3	333
Figure 113 : carte des reculs entre terrains constructibles non bâtis et vignes planche 1	373
Figure 114 : carte des reculs entre terrains constructibles non bâtis et vignes planche 2	374
Figure 115 : carte des reculs entre terrains constructibles non bâtis et vignes planche 3	375
Figure 116 : Documents avec lesquels le PLU doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte (Source : Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer)	383
Figure 117 : zonage avant / après PLU actuel et PLU projeté	385
Figure 118 : évolutions du zonage visant une meilleure intégration environnementale	396

Figure 119 : carte compatibilité PLU – SCoT planche 1	407
Figure 120 : carte compatibilité PLU – SCoT planche 2	408
Figure 121 : localisation des sites Natura 2000 sur la commune	413

PRINCIPES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

I. LES GRANDES ORIENTATIONS DEFINIES PAR LA LOI

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) traduit une politique locale volontariste en matière de planification urbaine, d'aménagement et de développement durables, au moyen de réponses qui tiennent compte des spécificités de Fréterive et des enjeux définis par la loi, notamment ceux établis aux articles L101-1 et L101-2 du code de l'urbanisme, en assurant (*extraits ci-après*) :

1° *L'équilibre entre :*

- a) *Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;*
- b) *L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;*
- c) *La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;*
- d) *Les besoins en matière de mobilité.*

1° bis *La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;*

2° *La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;*

3° *La réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.*

Le P.L.U. s'inscrit dans une logique de développement durable, C'est-à-dire, « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Outre ces grands principes, le territoire communal est partiellement soumis aux dispositions de la loi Montagne. Dans les secteurs concernés, devra notamment être respecté le principe de développement de l'urbanisation en continuité et en proportionnalité avec le bâti existant, au titre de l'article L 145-3 du code de l'urbanisme (*extrait de l'article*) :

III. - Sous réserve de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension limitée des constructions existantes et de la réalisation d'installations ou d'équipements publics incompatibles avec le voisinage des zones habitées, l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs, villages, hameaux, groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants.

Lorsque la commune est dotée d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, ce document peut délimiter les hameaux et groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existants en continuité desquels il prévoit une extension de l'urbanisation, en prenant en compte les caractéristiques traditionnelles de l'habitat, les constructions implantées et l'existence de voies et réseaux.

Seul le hameau de la Maserie est concerné par le classement en zone de montagne.

II. CONTENU GENERAL DU DOCUMENT

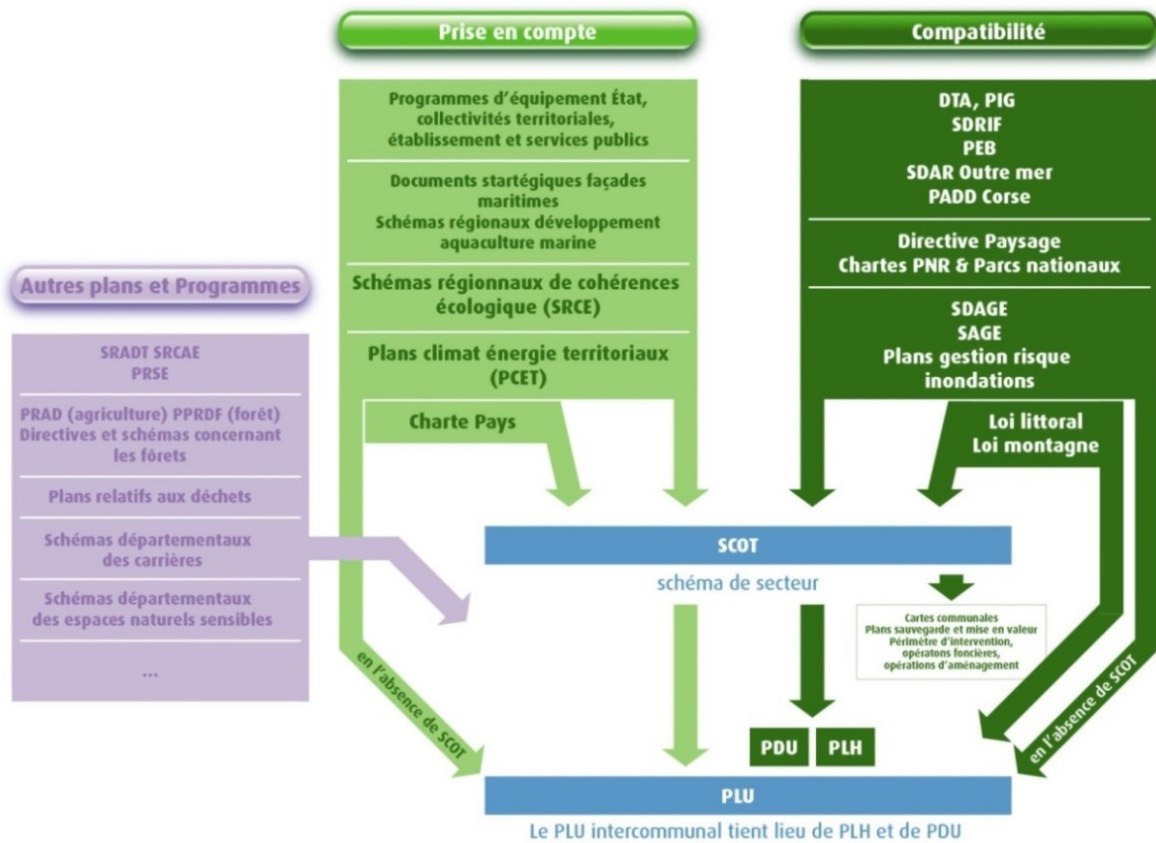
Le rapport de présentation :

1. Expose le diagnostic,
2. Analyse l'état initial de l'environnement, présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et justifie les objectifs de modération de cette consommation et de lutte contre l'étalement urbain arrêtés dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard, notamment, des objectifs fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale, et des dynamiques économiques et démographiques ;
3. Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et, le cas échéant, les orientations d'aménagement et de programmation ; il expose les motifs de la délimitation des zones, des règles et des orientations d'aménagement et de programmation, des règles qui y sont applicables, notamment au regard des objectifs et orientations du projet d'aménagement et de développement durables. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites ;
4. Evalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur ;
5. Précise les indicateurs qui devront être élaborés pour l'évaluation des résultats de l'application du plan prévue.

III. LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX

Outre les grands principes et les grandes orientations définis par la loi, le PLU doit être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Métropole Savoie. Le SCoT, approuvé le 21 juin 2005 (et en cours de révision) est un « document intégrateur ». Cela implique qu'il n'est nécessaire que de démontrer que le PLU est compatible avec le SCoT et non pas avec les documents d'échelle supérieure et notamment :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Rhône-Méditerranée,
- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE),
- le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),
- le Parc Naturel Régional de Bauges. Le P.L.U. devra être compatible avec la charte du Parc Naturel.



DTA Directive territoriale d'aménagement
PADD Plan d'aménagement et de développement durable
PCET Plan climat énergie territorial
PDU Plan de déplacements urbains
PEB Plan d'exposition au bruit aérodrome
PIG Projet d'intérêt général
PLH Plan local de l'habitat

PNR Parc naturel régional
SAR Schéma d'aménagement régional
SAGE Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SDAGE Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SDRIF Schéma directeur de la région d'Île-de-France
SRCE Schéma régional de cohérence écologique

A. Le SDAGE



Le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021 a fixé pour une période de 6 ans les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il intègre les obligations définies par la directive européenne sur l'eau, ainsi que les orientations du Grenelle de l'environnement pour un bon état des eaux d'ici 2021.

Le SDAGE et les régions qu'il couvre. Source : SDAGE.

Le SDAGE décline un programme de mesures dont les orientations fondamentales sont les suivantes :

OF 0	S'adapter aux effets du changement climatique	
OF 1	Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité	
OF 2	Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques	
OF 3	Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement	
OF 4	Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau	
OF 5	Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé	
	OF 5A	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
	OF 5B	Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
	OF 5C	Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
	OF 5D	Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
	OF 5E	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
OF 6	Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides	
	OF 6A	Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
	OF 6B	Préserver, restaurer et gérer les zones humides
	OF 6C	Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
OF 7	Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir	
OF 8	Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques	

B. Le Schéma Climat Air Energie Rhône Alpes (SRCAE)

Source : SRCAE.

La stratégie climatique régionale, formulée dans le Schéma Régional Climat, Air, Energie, doit permettre de garantir la performance des politiques publiques au regard de leurs impacts sur le climat, l'air et l'énergie et, plus largement en terme environnemental et social. Pour cela elle doit être à la fois ambitieuse, réaliste et s'appuyer sur l'intelligence collective, dans le respect des compétences et des responsabilités de chacun.

- ambitieuse : pour atteindre les objectifs environnementaux dans les échéances de 2020 et 2050 ;
- réaliste : pour respecter les autres engagements de développement durable du territoire rhônalpin et susciter véritablement une adhésion et une mise en action de tous les acteurs du territoire ;
- intelligente : fondée sur un fonctionnement collectif innovant, le renforcement des synergies, l'économie des ressources et sur l'action de chacun avec les leviers dont il dispose, en bonne articulation avec les autres.

Dans ce cadre général, la région Auvergne Rhône-Alpes devra mettre en œuvre les principes suivants :

- la maîtrise des consommations par la sobriété et l'efficacité énergétique, à la fois dans les comportements et les modes d'organisation ;
- la réduction des émissions polluantes qui constitue un enjeu sanitaire important dans la région ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- l'innovation et le développement technologique dans la gestion des systèmes énergétiques et les techniques à bas niveau d'émission en gaz à effet de serre et polluants atmosphériques ;
- la préparation de la société à la transition énergétique, en prenant en compte la vulnérabilité des ménages, des activités, des réseaux de distribution d'énergie ;
- l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

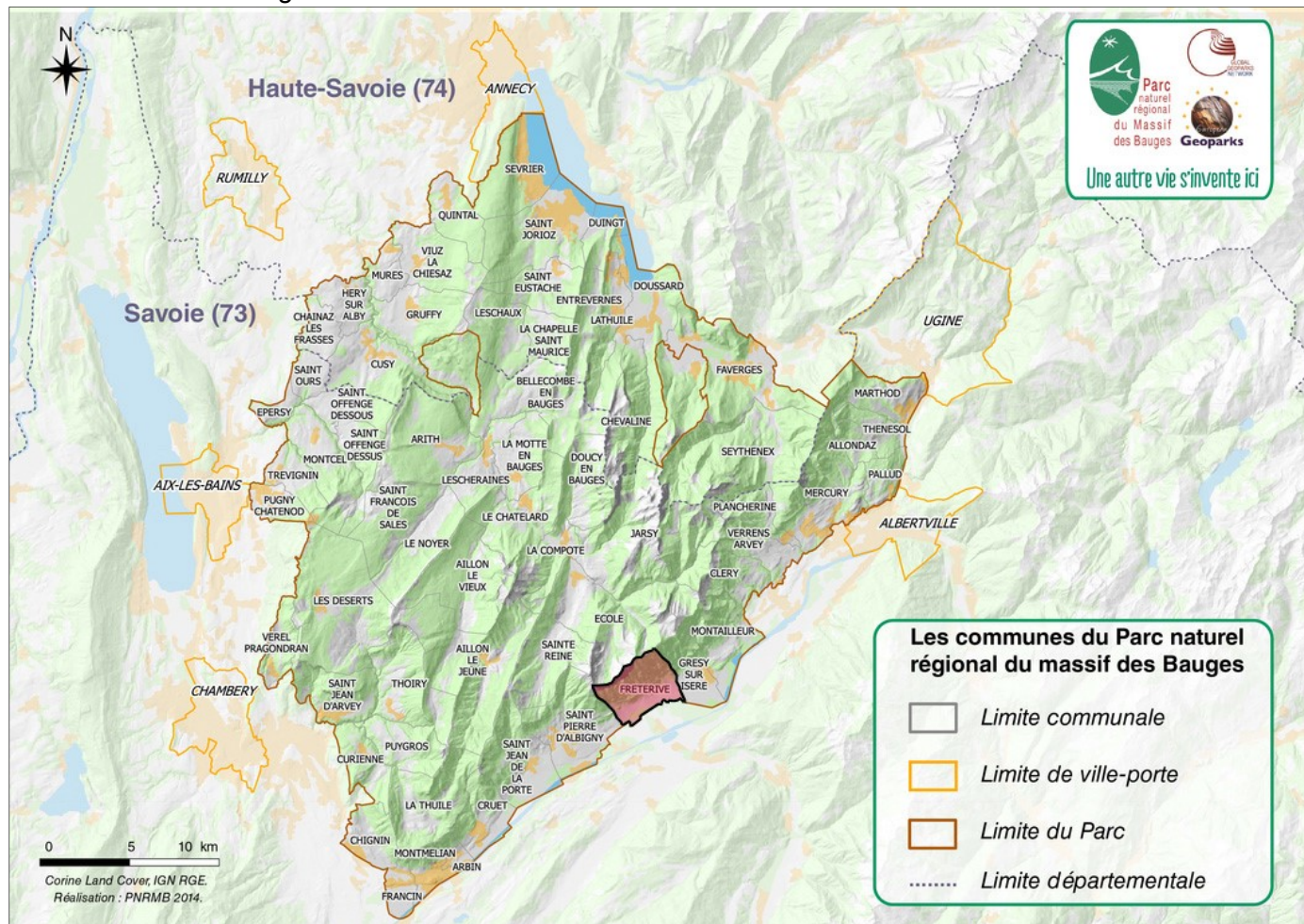
C'est ainsi que la stratégie régionale se combine autour :

- d'orientations structurantes qui fondent la stratégie d'action territoriale sur des principes de gouvernance collégiale, de solidarité et d'équité sociale, de changement de comportement et de mise en place des capacités pour faire évoluer la société « consommatrice d'énergie » actuelle vers une société post carbone ;
- d'orientations plus sectorielles avec des objectifs quantifiés mesurables. Elles concernent tous les domaines prioritaires d'actions visant à une plus grande sobriété et une plus grande efficacité, que ce soit dans le domaine de l'aménagement (bâtiments, déplacements et transports), dans les différents secteurs d'activités (industrie, agriculture, tourisme), et en terme de développement des énergies renouvelables en cohérence avec les potentialités, mais aussi avec les contraintes des territoires (biomasse, éolien, hydroélectricité, solaire, géothermie...) ;
- d'orientations transversales qui concernent l'ensemble de ces secteurs, par exemple afin d'assurer une qualité de l'air satisfaisante sur l'ensemble de la région ou d'adapter la région Rhône-Alpes au changement climatique.
- La région Rhône-Alpes atteint voire dépasse tous les objectifs nationaux en termes de climat et d'énergie à l'horizon 2020.
- Les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques sont totalement atteints en 2020, soit avec quelques années de retard.
- Le facteur 4 sur les émissions de GES n'est pas atteint en 2050 avec les hypothèses prises en continuité du scénario 2020.

	Les objectifs du SRCAE Rhône-Alpes	Les objectifs nationaux
Consommation d'énergie	-21.4% d'énergie primaire / tendanciel -20% d'énergie finale / tendanciel	- 20% d'énergie primaire / tendanciel
Emissions de GES en 2020	-29.5% / 1990 -34% / 2005	-17% / 1990
Emissions de polluants atmosphériques	PM10 -25% en 2015 / 2007 -39% en 2020 / 2007	-30% en 2015 / 2007
	NOx -38% en 2015 / 2007 -54% en 2020 / 2007	-40% en 2015 / 2007
Production d'EnR dans la consommation d'énergie finale en 2020	29.6%	23%

C. Le Parc Naturel Régional des Bauges

Source : PNR des Bauges



Fréterive, à la Frange Sud du PNR des Bauges.

Le Parc naturel régional du Massif des Bauges a été créé en décembre 1995 par décret du Premier ministre. Cette reconnaissance nationale s'appuie sur la qualité des patrimoines et l'engagement volontaire des communes, pour un développement local fondé sur leur préservation et leur valorisation.

La Charte constitutive du Parc est le document qui rassemble ces engagements, ainsi que les grandes orientations de développement du Massif. Mieux accueillir le public, préserver et perpétuer les patrimoines et les paysages tout en contribuant au développement économique du territoire sont ainsi les grands axes inscrits dans l'actuelle Charte.

Ecrite au terme de nombreux échanges et réunions avec les acteurs et habitants du Parc, cette seconde Charte (première Charte : 1995 - 2007) définit les mesures à mettre en œuvre sur 12 ans (2008 - 2019). Ces propositions recouvrent ainsi trois grands domaines : les hommes, le cadre de vie et les activités.

Aux côtés des communes, des associations et des acteurs économiques, le syndicat mixte du Parc, créé pour gérer et animer le projet de territoire « Parc », mène des actions concrètes en application des objectifs de la charte, visant à assurer durablement la préservation et la valorisation de ses richesses. Les actions du Parc sont menées en lien avec les 5 missions des Parcs naturels régionaux, précisées dans le Code de l'environnement aux articles L.333-1 à L. 333-16 :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages.
- L'aménagement du territoire, en contribuant à la définition et l'orientation des projets d'aménagement.
- Le développement économique et social, en animant et coordonnant les actions économiques et sociales pour assurer une qualité de vie sur son territoire ; les Parcs soutiennent les entreprises respectueuses de l'environnement qui valorisent ses ressources naturelles et humaines.
- **L'accueil, l'éducation et l'information du public.** Les Parcs favorisent le contact avec la nature, sensibilisent les habitants aux problèmes environnementaux.
- **L'expérimentation et la recherche.** Les Parcs contribuent à des programmes de recherche et ont pour mission d'initier des procédures nouvelles et des méthodes d'actions.

D. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Source : SRCE

Outil de planification au service de la biodiversité issu des lois Grenelle, le SRCE est élaboré conjointement par l'Etat (DREAL) et la région Auvergne Rhône Alpes. L'actuelle érosion de la biodiversité nécessite une politique active de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB). Celle-ci a pour ambition première d'enrayer la perte de biodiversité. Par la préservation et la remise en état des sites à forte qualité écologique, riches en biodiversité (les réservoirs) et par le maintien et la restauration des espaces qui les relie (les corridors), elle vise à favoriser les déplacements et les capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes, notamment dans le contexte de changement climatique.

La Trame Verte et Bleue se veut également un véritable outil d'aménagement du territoire, selon les termes mêmes de la Loi Grenelle 1. Ce schéma d'aménagement a une portée juridique et constitue un nouveau document dans la hiérarchie des outils de planification territoriale (retranscription dans les SCOT, PLU, SDAGE et les projets d'aménagement).



Fréterive au sein du SRCE



Les principaux corridors écologiques (l'un deux emprunte Fréterive).



Les réservoirs de bio diversité (les deux tiers Nord de la commune sont classés en réservoir de bio diversité).



Les zones agricoles et espaces de perméabilité moyenne.



Les espaces de perméabilité forte.



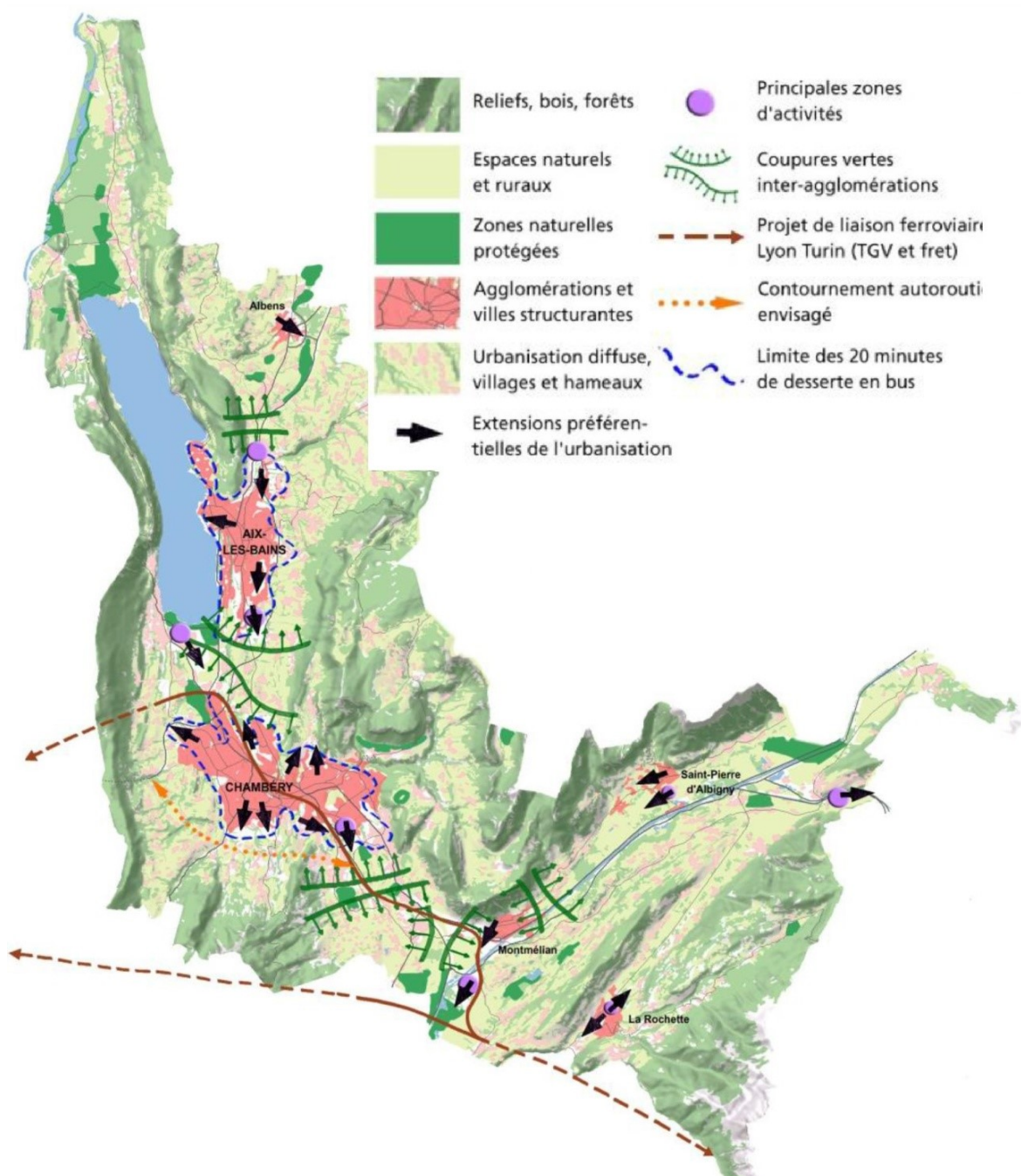
La trame bleue (réseau hydrographique superficiel et zones humides).

IV. LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le SCoT (approuvé le 21 juin 2005) est un document d'urbanisme supra communal. Il est l'outil de planification du développement à l'échelle du territoire de Métropole Savoie. Le SCoT a produit un document de synthèse qui explicite les grands axes du projet de territoire et la situation de Fréterive dans ce projet. *Source : Métropole Savoie*

A. Les 5 grands axes stratégiques du projet de territoire du SCoT approuvé

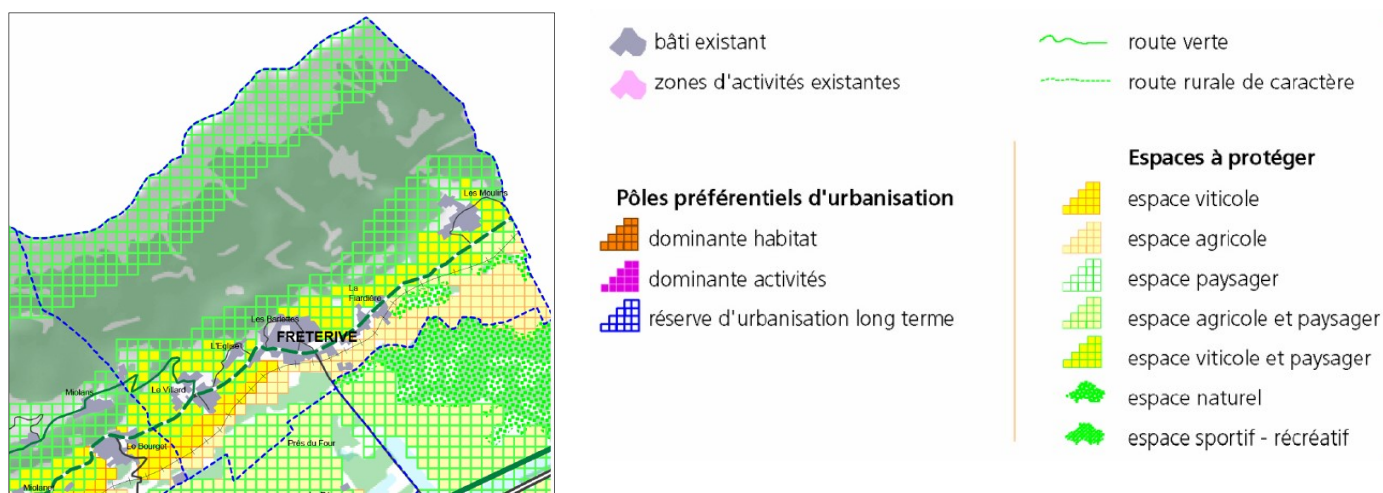
- Répondre aux besoins en logements dans le cadre d'une gestion économe de l'espace.
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale.
- Organiser un développement économique cohérent.
- Rééquilibrer les modes de déplacements.
- Préserver et valoriser l'environnement.



B. Zoom sur l'objectif stratégique «renforcer la cohésion sociale»

- Toutes les opérations significatives à l'échelle de la commune comporteront au moins 20 % de logements locatifs sociaux.
- Cette règle sera systématique pour les opérations d'habitat de plus de 5 000 m² de surface de plancher.
- Dans les communes concernées par l'article 55 de la loi SRU, la proportion de logements locatifs sociaux sera de 30 % minimum (*Fréterive n'est pas concernée par cette disposition*).

C. Carte de synthèse : équilibre développement / protection



D. En matière de protection

- Espaces agricoles / viticoles : enjeux agricoles et viticoles forts, à protéger.
- Espace naturel : enjeux de préservation de la fonctionnalité écologique du territoire, de ses réservoirs de bio diversité et de ses corridors biologiques.
- Route verte : enjeu de protection des paysages vus depuis cette route qui traverse des secteurs naturels.
- Route rurale de caractère : maintenir des «fenêtres paysagères» entre les hameaux et villages ; éviter une urbanisation linéaire le long de cette route.

E. En matière de développement

- Dimensionnement du potentiel d'urbanisation à dominante habitat : 14 ha pour la période 2005-2025.
- Opération significative à définir dans le PLU : 20% de logements locatifs sociaux.
- Secteur préférentiel d'accueil de commerces : une «centralité du quotidien principale», pouvant accueillir tous types de commerce », est identifiée au Chef-lieu :



Fréterive : centralité du quotidien

Ces objectifs devront être traduits dans le PLU sous le régime de la compatibilité (c'est à dire qu'il n'est pas demandé de les respecter "à la virgule près" mais d'en rester proche). Le SCoT est toutefois en cours de révision et il est possible que ces objectifs évoluent durant la révision du P.L.U.

I. L’EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

A. Raison de sa mise en œuvre

Compte-tenu de la présence de plusieurs zones Natura 2000 sur le territoire communal, la révision du PLU est soumise à évaluation environnementale conformément aux dispositions de l’article R104-9 du Code de l’Urbanisme :

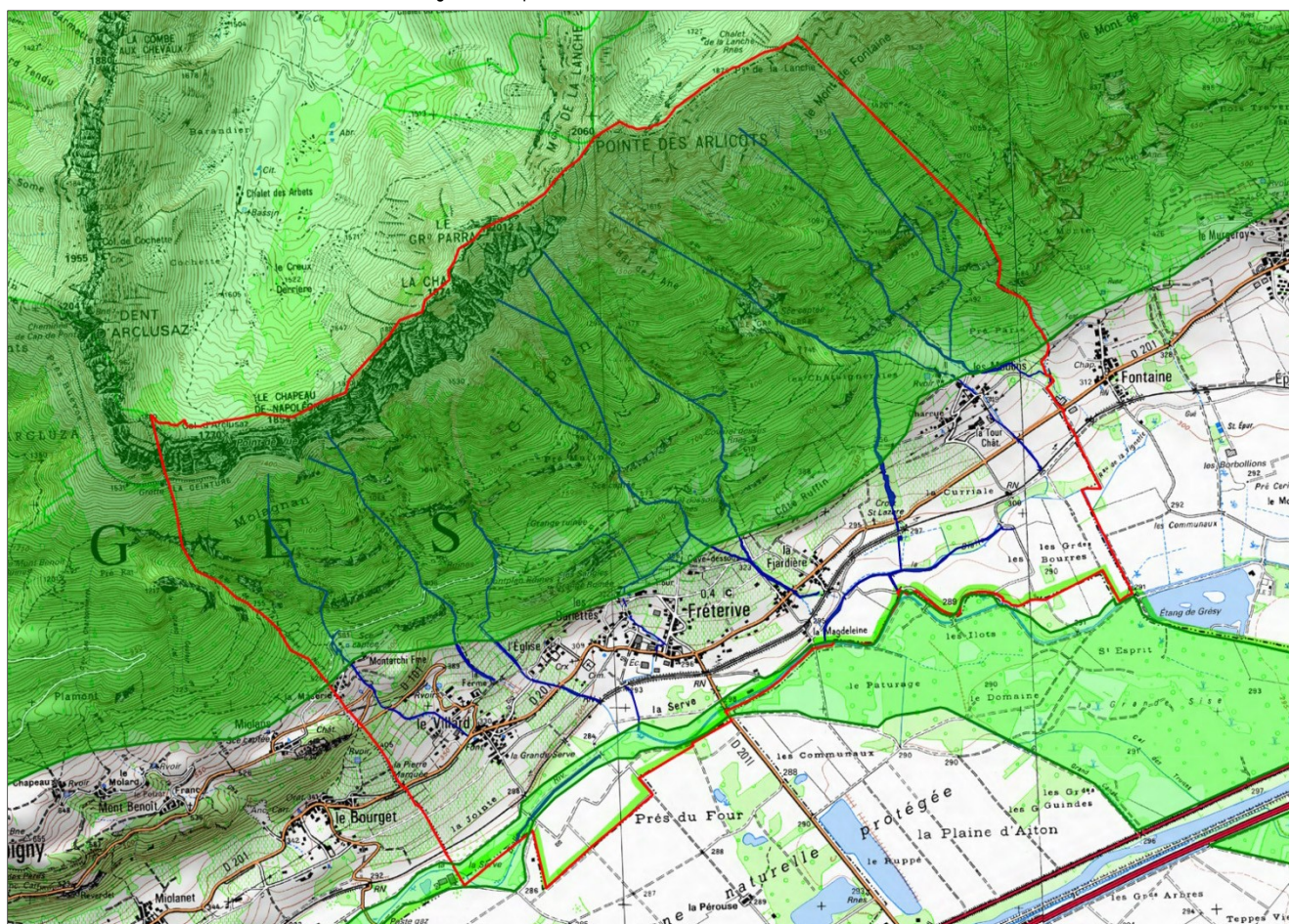
Les plans locaux d’urbanisme, dont le territoire comprend en tout ou partie un site Natura 2000, font l’objet d’une évaluation environnementale à l’occasion :

1° De leur élaboration ;

2° De leur révision ;

3° De leur mise en compatibilité, dans le cadre d’une déclaration d’utilité publique ou d’une déclaration de projet, lorsque la mise en compatibilité emporte les mêmes effets qu’une révision au sens de l’article L. 153-31.

Figure 1 : emprise des zones Natura 2000 dans la commune



Sur les hauteurs de la commune : la zone Natura 2000 « PARTIE ORIENTALE DU MASSIF DES BAUGES » et dans la plaine de l’Isère : la zone Natura 2000 « RESEAU DE ZONES HUMIDES DANS LA COMBE DE SAVOIE ET LA BASSE VALLEE DE L’ISERE »

B. Objectifs et contenu de l'évaluation environnementale

Le PLU est le **principal document de planification de l'urbanisme à l'échelle communale**. Il permet notamment d'établir les **orientations d'aménagement durable** du territoire et de définir les règles d'occupation du sol, au travers de l'établissement des : zones urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières.

L'évaluation environnementale place l'environnement au cœur du processus de décision et de planification, dès le début du document d'urbanisme, dans l'objectif de contribuer au **développement durable** de la commune. Elle découle d'une **démarche intégratrice, consultative et collaborative menée tout au long de l'élaboration du PLU** et induit en particulier de **nombreux échanges entre les différents partie-prenantes du projet d'aménagement (durable)**.

La démarche d'évaluation environnementale

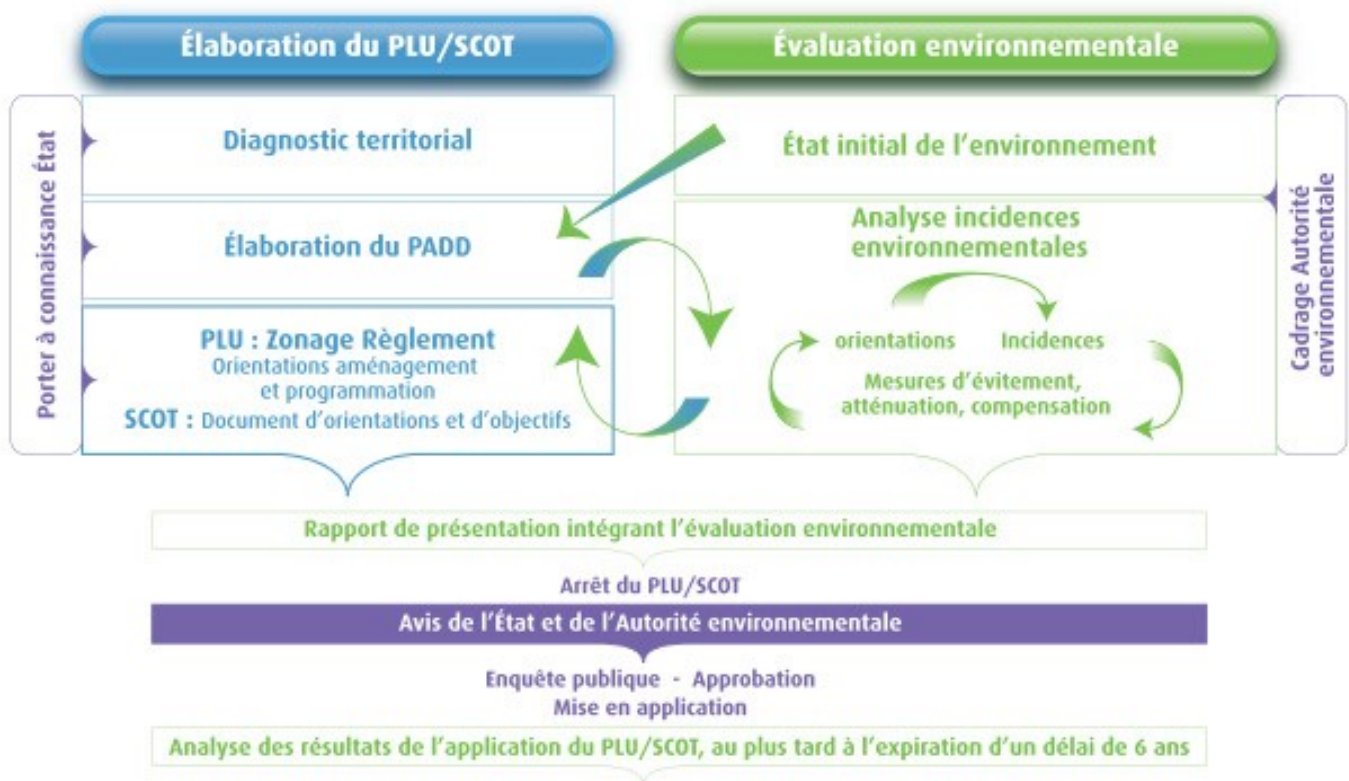


Schéma de principe de l'évaluation environnementale (Commissariat général au développement durable, 2011)

La première phase de ce **processus itératif** est la rédaction de l'**état initial de l'environnement**. Il s'agit de la présentation des **éléments prépondérants de l'environnement communal**, en particulier ceux relatifs au **patrimoine naturel** (présence de périmètres de protection et d'inventaire du patrimoine naturel, prise en compte des fonctionnalités écologiques et analyse de la trame verte et bleue communale...).

C'est cette première phase qui est traitée dans le cadre du rapport de phase 1 du PLU.

La seconde phase est celle de **l'évaluation environnementale** à proprement parler, qui constitue le **cœur du dispositif**. Il s'agit ici de **l'environnement pris au sens large** donc incluant les **milieux naturels**, les pollutions et nuisances, les risques naturels, les ressources naturelles, le patrimoine et le cadre de vie.

Remarque : L'évaluation environnementale concerne le PLU des communes dont le territoire comprend tout ou partie d'un site Natura 2000, ou dont le territoire est concerné par la loi Littoral ou par la Loi Montagne et prévoyant une Unité touristique nouvelle (UTN). Les autres PLU sont soumis à examen au cas par cas.

À cette étape, les objectifs sont :

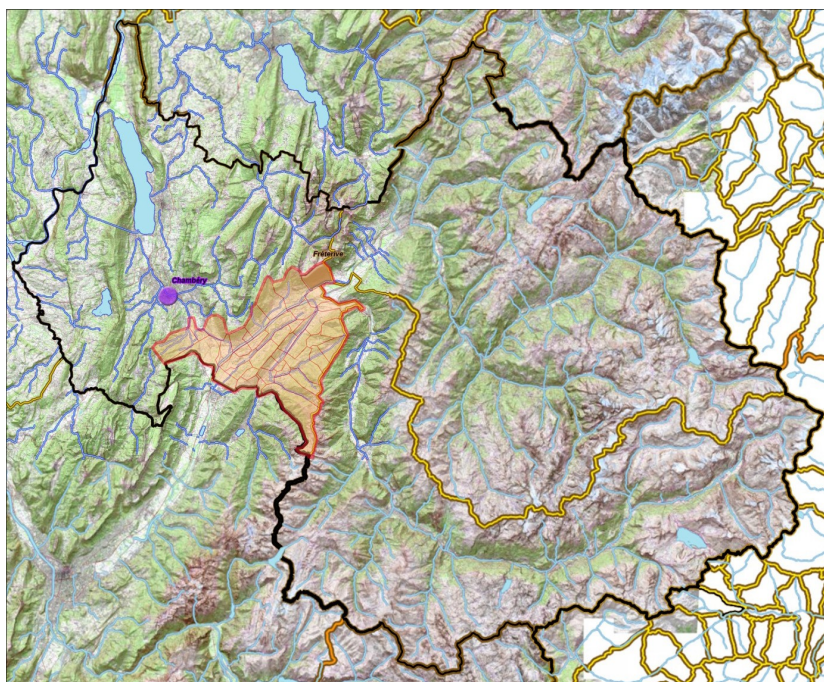
- 1) **D'analyser « les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du plan sur l'environnement » et d'exposer « les conséquences éventuelles de l'adoption du plan sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement »** afin de pouvoir **ajuster les choix de planification durant la conception du PLU et avant son adoption**.
- 2) **D'expliquer « les choix retenus pour établir le Projet d'aménagement et de développement durables, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national, et, le cas échéant, les raisons qui justifient le choix opéré au regard des solutions de substitution raisonnables tenant compte des objectifs et du champ d'application géographique du plan » et exposer « les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement ».**

Remarque : l'évaluation environnementale concerne donc bien l'ensemble des étapes d'élaboration du PLU : le PADD, le règlement et le zonage du PLU (avec prise en compte des Orientations d'aménagement et de programmation).

- 3) **De définir « les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si nécessaire, compenser, s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement [...] ».**

DIAGNOSTIC

I. CONTEXTE GLOBAL



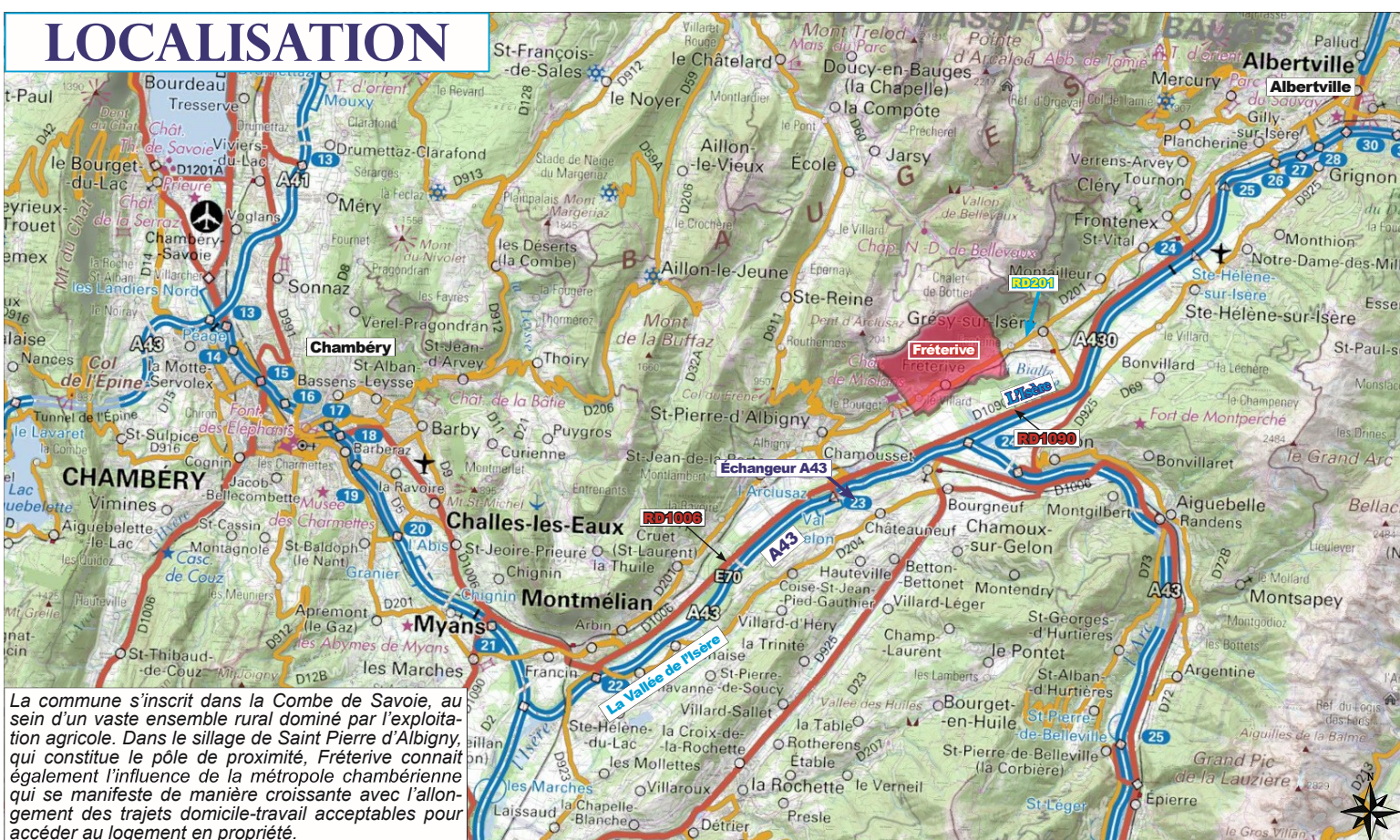
Fréterive, en partie médiane de la Combe de Savoie, s'inscrit dans un espace de transition, entre plaine de l'Isère et versant Sud du massif des Bauges. Cette géographie fait de la commune un territoire aux paysages contrastés, le carrefour d'enjeux urbains, agricoles, environnementaux et paysagers, dans un contexte socio-économique général où s'affirment des besoins importants en logements à l'échelle intercommunale, mais aussi locale.

Chambéry constitue le pôle de centralité et Saint Pierre d'Albigny, Montmélian les pôles locaux d'accès aux commerces et services de base.

Fréterive fait partie de la Communauté de Communes « Cœur de Savoie » qui regroupe 41 communes essentiellement rurales, sans véritable « poids lourd » démographique. Ces communes bénéficient plus ou moins directement (en fonction de leurs facilités d'accès aux pôles centres) des retombées économiques issues des principales zones d'activités de l'agglomération de Chambéry, d'Albertville, mais aussi des parcs d'activités plus locaux, comme Alpespace à Sainte Hélène du Lac, Arc-Isère à Aiton, Carouge et la zac de la Gare à Saint Pierre d'Albigny. Elles ont aussi en commun pour l'essentiel d'entre elles, une activité économique centrée sur l'agriculture.

A l'entrée Sud du département irriguée par l'A43, la CC cœur de Savoie englobe une large partie de la Combe de Savoie, embrassant la large vallée de l'Isère et les versants montagneux qui la couronnent.

LOCALISATION



La commune s'inscrit dans la Combe de Savoie, au sein d'un vaste ensemble rural dominé par l'exploitation agricole. Dans le sillage de Saint Pierre d'Albigny, qui constitue le pôle de proximité, Fréterive connaît également l'influence de la métropole chambérienne qui se manifeste de manière croissante avec l'allongement des trajets domicile-travail acceptables pour accéder au logement en propriété.

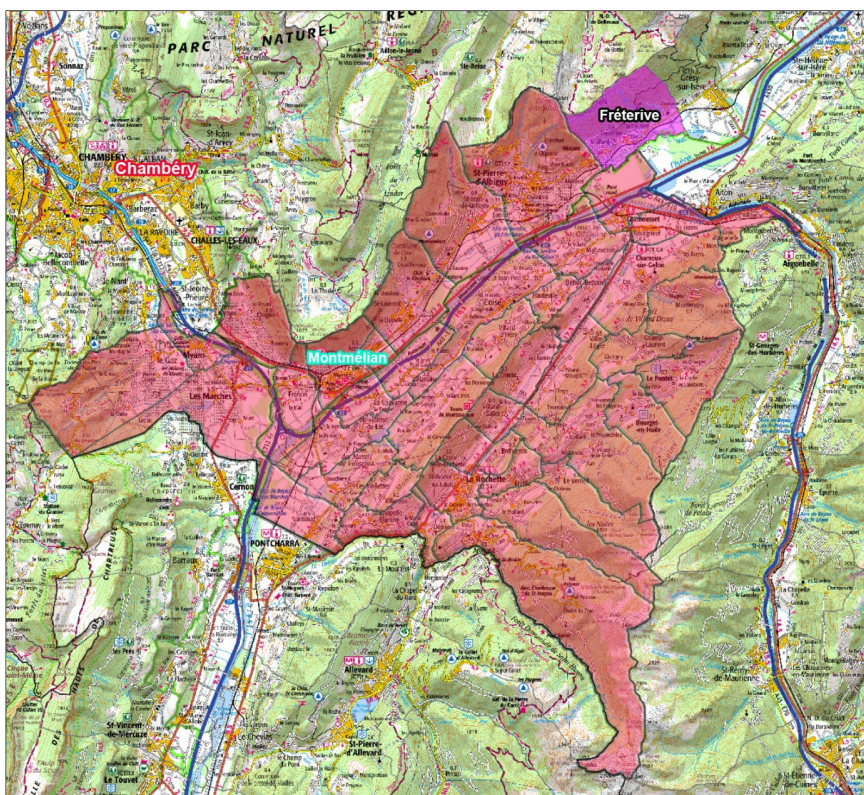
Distances Fréterive – villes proches :

Saint Pierre d'Albigny	5 Km	9 min
Chambéry	35,3 Km	28 min
Albertville	23,3 Km	23 min

Bien qu'inscrite dans un territoire largement rural, Fréterive reste proche des grandes infrastructures routières de la vallée de l'Isère. Les routes les plus importantes pour les habitants de la commune sont les R.D.201 et R.D.1090 (cette dernière n'emprunte toutefois pas le territoire communal, même si elle en est très proche). Ces voies permettent de rallier facilement Montmélian ou Saint Pierre d'Albigny depuis tous les hameaux de la commune. Fréterive est aussi très proche de deux échangeurs autoroutiers sur l'A43. L'autoroute permet une liaison rapide qui ouvre sur plusieurs pôles d'emplois et notamment sur l'agglomération Chambérienne à l'Ouest. La gare ferroviaire la plus proche se situe à Saint Pierre d'Albigny.

Le cadre de vie bucolique que Fréterive propose, associé à ses facilités d'accès vers les pôles d'emplois du département, à la proximité des commerces et des services de Saint Pierre d'Albigny ou de Montmélian ont fait évoluer la commune d'une structure purement rurale vers une structure « intermédiaire » où l'habitat résidentiel (on habite dans la commune mais on travaille ailleurs) a pris une part croissante ces dernières années, parallèlement au maintien d'une économie agricole toujours très forte, basée sur la viticulture.

Ce contexte a favorisé le développement d'un espace bâti essentiellement pavillonnaire, qui a essaimé autour du Chef-lieu et des hameaux sans toutefois empiéter significativement sur le vignoble. Plus originalement, le bâti ancien des hameaux a connu une phase de rénovation, en réponse aux besoins en logements des salariés agricoles qui travaillent dans les exploitations de la commune. Plus récemment, sous l'impulsion de la collectivité, le Chef-lieu s'est étoffé d'un petit parc de logements groupés.

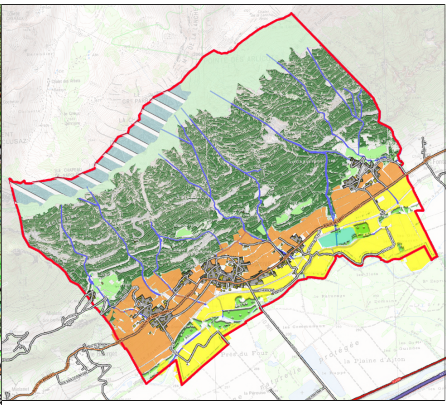
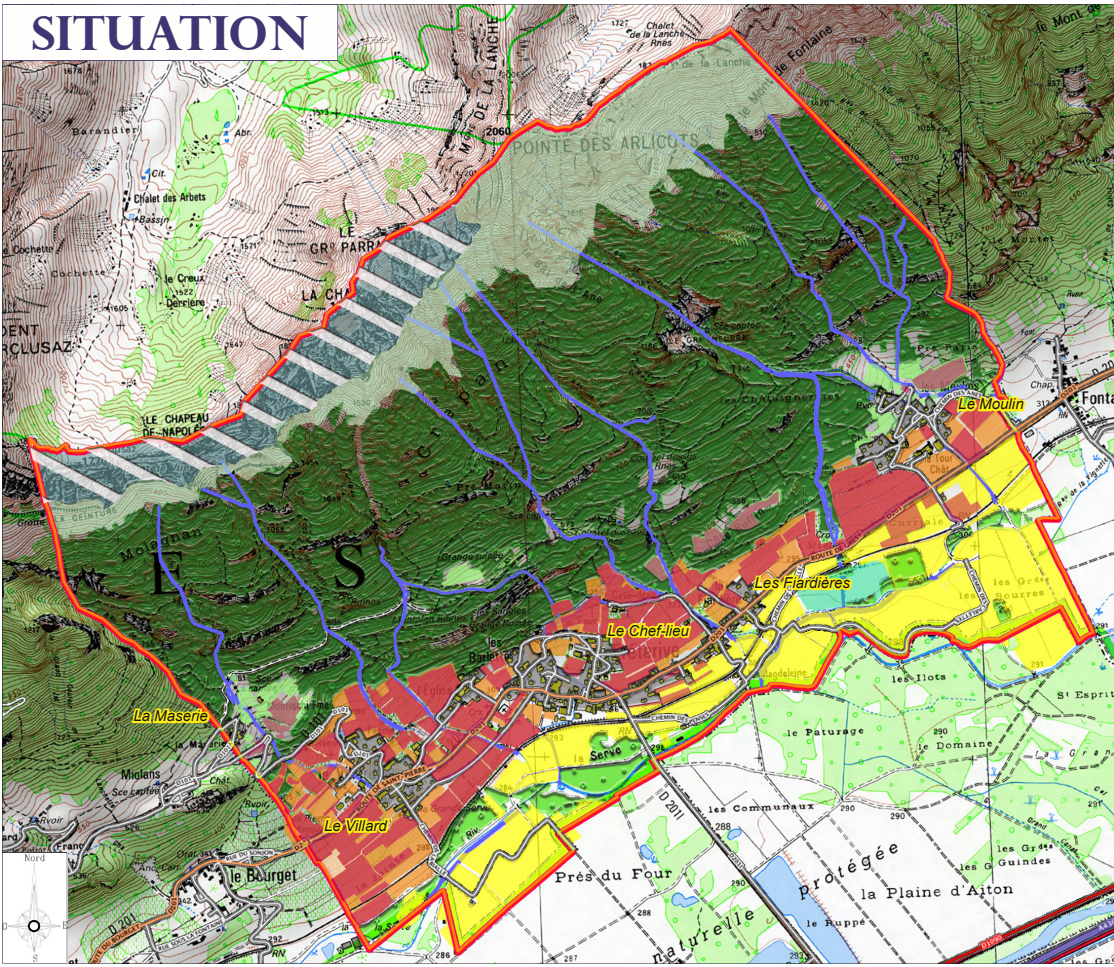


Fréterive au sein des 41 membres de la communauté de communes.

Sur un plan socio-économique comme géographique, Fréterive est tournée « naturellement » vers la métropole chambérienne. Même si Albertville est plus proche en distance, Chambéry exerce une attractivité plus forte.

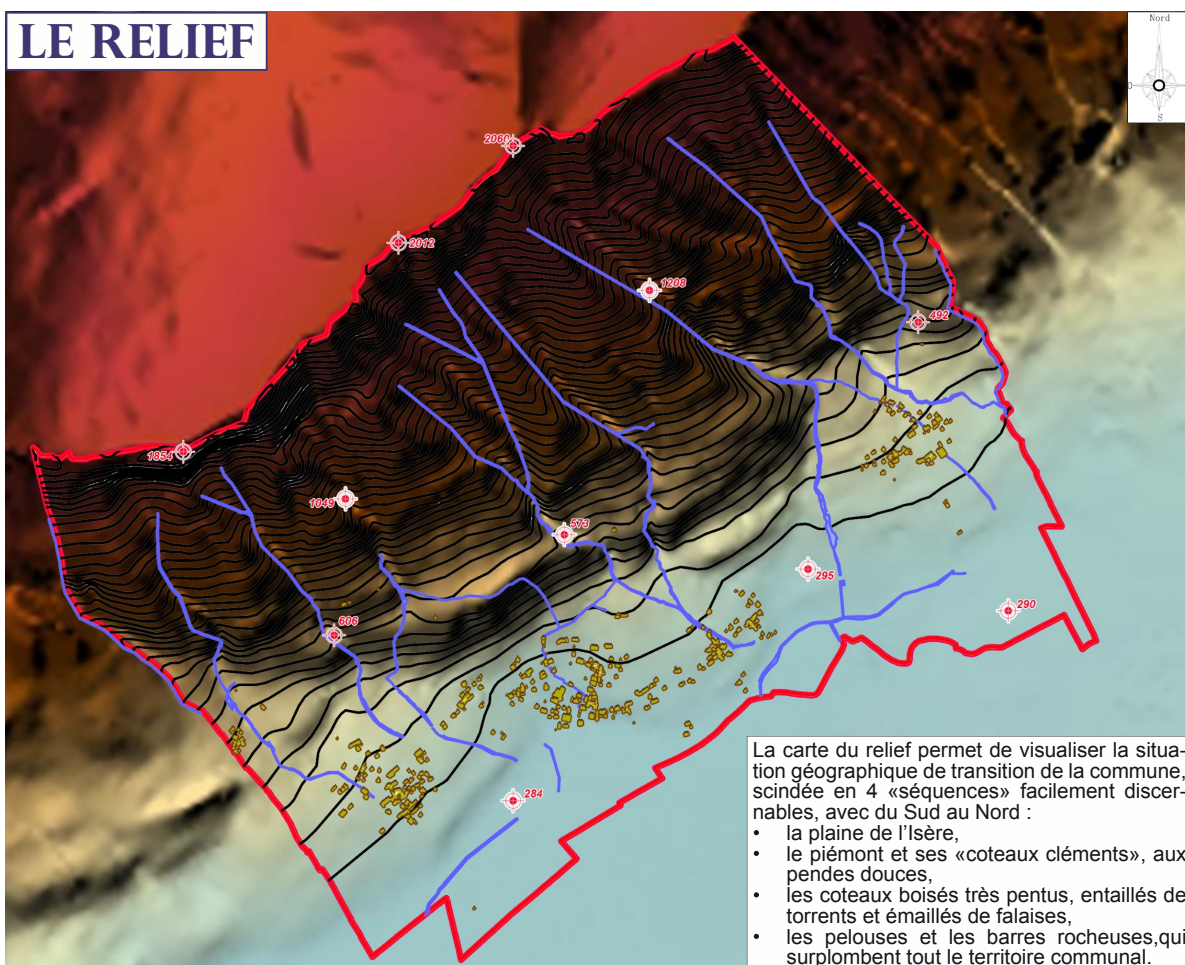
Figure 4 : carte de la CC Cœur de Savoie

SITUATION

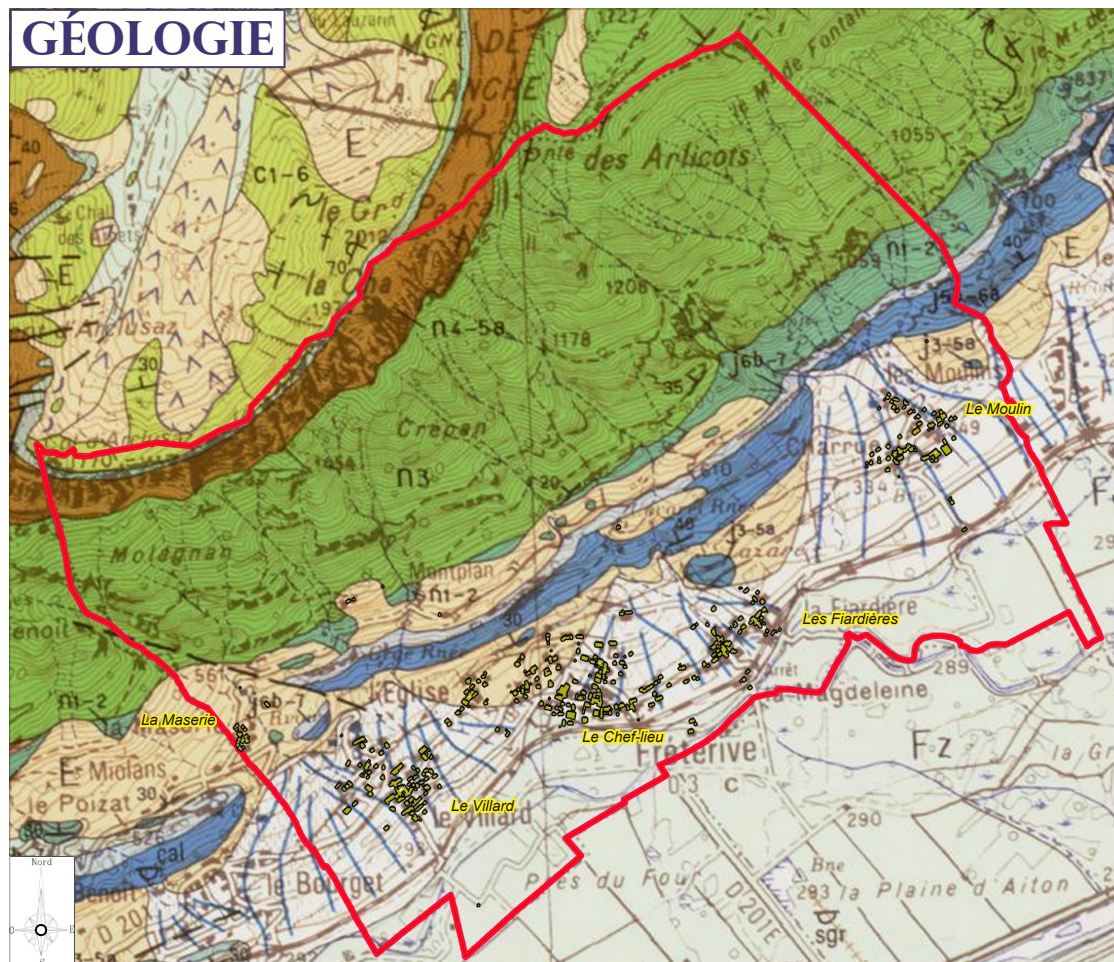


-  La plaine : vaste ensemble de parcelles agricoles, rythmé par la ripisylve de la Bialle. Les grandes parcelles alternent pépinières de pieds de vignes et cultures annuelles.
-  Boisements naturels de plaine, principales zones humides.
-  Les coteaux viticoles de piémont (en rouge, les zones plantées).
-  Les hameaux qui s'égrènent le long de la R.D.201 (Seule la Maserie est un peu excentrée).
-  Les prés « en timbre poste » à la frange des coteaux pentus boisés.
-  Les coteaux boisés et abrupts, contre-forts du versant Sud du Massif des Bauges.
-  Les pelouses alpines des parties sommitales.
-  Les pics et barres rocheuses qui couronnent la commune.

LE RELIEF



GÉOLOGIE



-  Fz Alluvions récentes de fonds de vallées.
-  E Éboulis.
-  j5b-6a Oxfordien moyen - Kimméridgien inférieur : Calcaires marneux et calcaires lithographiques (j5-8a).
-  j6b-7 Kimméridgien supérieur - Tithonien : Calcaires lithographiques (j8b-9).
-  n1-2 Berriasien - Valanginien : Marnes et calcaires marneux sombres à ammonites et calpionelles.
-  n3 Hauterivien : Marnes et marne-calcaires à miches, céphalopodes, spatangues, huîtres, calcaires siliceux à spicules.
-  n4-5a Barrémien - Aptien inférieur : Calcaires urgoniens (n4-5).
-  5b-6 Aptien supérieur - Albien : Calcaires biodétritiques grés-glauconieux et grès glauconieux verts ou noirs, à horizons de phosphorites (n6-7).
-  c1-6 Cénomanién - Maastrichtien : Calcaires lithographiques clairs à foraminifères planctoniques (c1-7).

II. PROFIL GEOGRAPHIQUE ET STRUCTURE DE L'ESPACE BATI

Fréterive, d'une superficie de 11,01 km², présente une géographie très contrastée, qui s'étage de la plaine de l'Isère au Sud (sans toutefois atteindre les rives de la rivière*) à la frange Sud du Massif des Bauges dans ses deux tiers Nord (comprenant la dent de l'Arclusaz, qui culmine à 2 041 mètres d'altitude).

**La limite Sud de Fréterive correspond au point bas de la plaine, constitué par l'ancien lit de l'Arc et l'Isère, avant les travaux d'endiguement réalisés au XIXe siècle.*

Ce clivage se retrouve dans le grand paysage, avec plusieurs entités géographiques facilement identifiables, avec du Sud vers le Nord :

➤ la plaine alluviale de l'Isère et ses grands espaces cultivés.



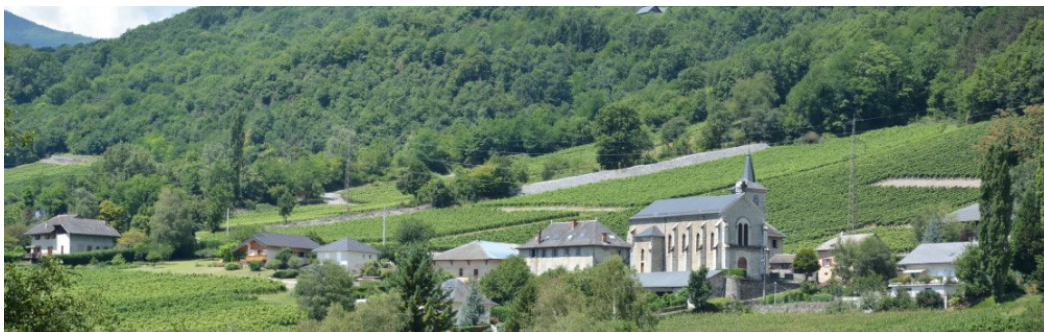
La plaine de l'Isère constitue un espace agricole quasi-exclusif : des champs de céréales, pépinières de vignes, cultures annuelles..., ponctués de très rares corps de fermes. Elle est rythmée par la ripisylve de la Bialle et quelques ilots boisés et zones humides.



➤ Les coteaux viticoles.



Vers le Nord, la grande plaine cède le pas à des coteaux bien exposés, drainés, aux pentes encore clémentes. C'est le terroir de la viticulture et de ses paysages très ouverts, où les alignements bien ordonnés des pieds de vignes construisent les perspectives.



A la transition entre plaine et coteaux viticoles, l'espace bâti s'égrène sous la forme de hameaux le long de la R.D.201.

Bien qu'assez peu étoffée, l'urbanisation est typique d'une évolution sans transition, avec :

- des hameaux historiques, d'origine agricole, fondés à la transition entre la plaine et les coteaux, chacun proche d'un torrent affluent de la Bialle. Ces hameaux sont denses, composés d'un entremêlement de bâtisses anciennes implantées le long des voies,
- un habitat récent assez diffus, composé de maisons « satellites » aux cœurs des hameaux.



Entre ces deux modes « extrêmes » d'occupation du sol : un bâti ancien très dense et regroupé d'une part et un bâti récent diffus d'autre part, on ne dénombre pas ou peu de formes intermédiaires (habitat groupé par exemple), à l'exception de l'opération de 7 logements locatifs aidés au Chef-lieu, réalisée par l'OPAC de Savoie. Aujourd'hui toutefois, le caractère rural de la commune domine encore le paysage et la Fréterive a conservé son identité, loin de la banalisation subie dans les zones péri-urbaines directement attenantes à Chambéry ou Albertville.

Ici, l'exemple des Fiardières : en marron la structure bâtie historique, en jaune, le développement de l'habitat récent « satellite »

➤ **La forêt sur pente et l'étage montagnard.**

Toujours plus au Nord, près des deux tiers du territoire communal sont formés par le versant Sud du Massif des Bauges. La forêt nappe l'essentiel des pentes, ne laissant émerger que les falaises calcaire grises et les entailles des torrents qui dévalent les pentes abruptes. Sur les cimes, les crêtes rocheuses nues découpent le ciel.



Fréterive a connu un développement urbain encore modéré en valeur absolue, qui n'a pas altéré son image rurale. Cette ruralité reste omniprésente, avec de vastes espaces agricoles dans la plaine de l'Isère et le vignoble sur les coteaux. La montagne surplombe les espaces anthropisés. Elle est omniprésente en vision éloignée.

III. LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE LOCAL

A. Préambule à l'étude des chiffres

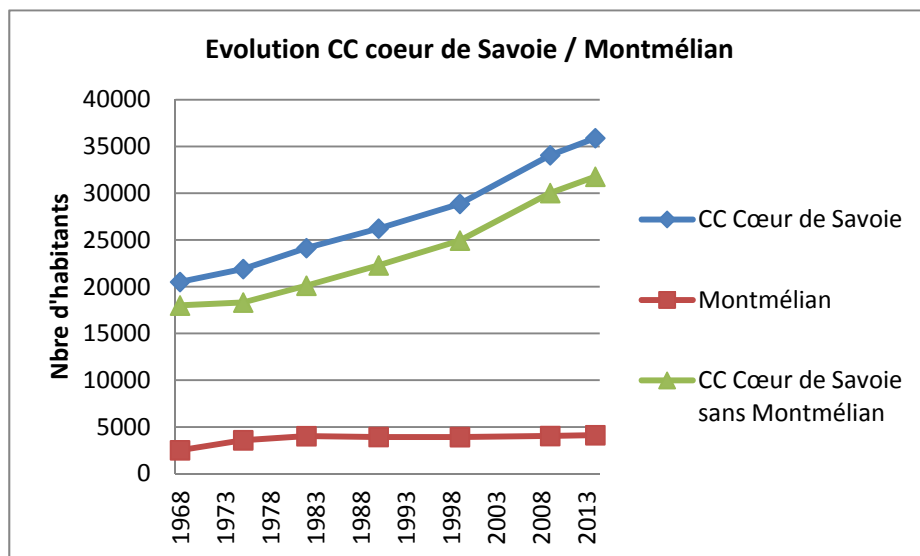
Avant toute analyse des chiffres, Il faut noter (et cette remarque est valable pour l'ensemble des indicateurs démographiques), que la population de la commune étant faible (536 habitants en 2014), de petites fluctuations peuvent avoir des répercussions importantes sur les évolutions en pourcentages et donner l'impression de forts mouvements démographiques, qui en réalité ne portent que sur des croissances faibles en nombre d'habitants.

Par ailleurs, les derniers recensements font état d'une croissance importante et toute récente du nombre d'habitants. Ainsi, en 2018, la population totale de Fréterive est d'environ 610 habitants. Toutefois, afin de disposer d'éléments de comparaison crédibles, l'analyse de l'évolution démographique développée ci-après s'appuie sur les statistiques démographiques certifiées pour l'année 2014.

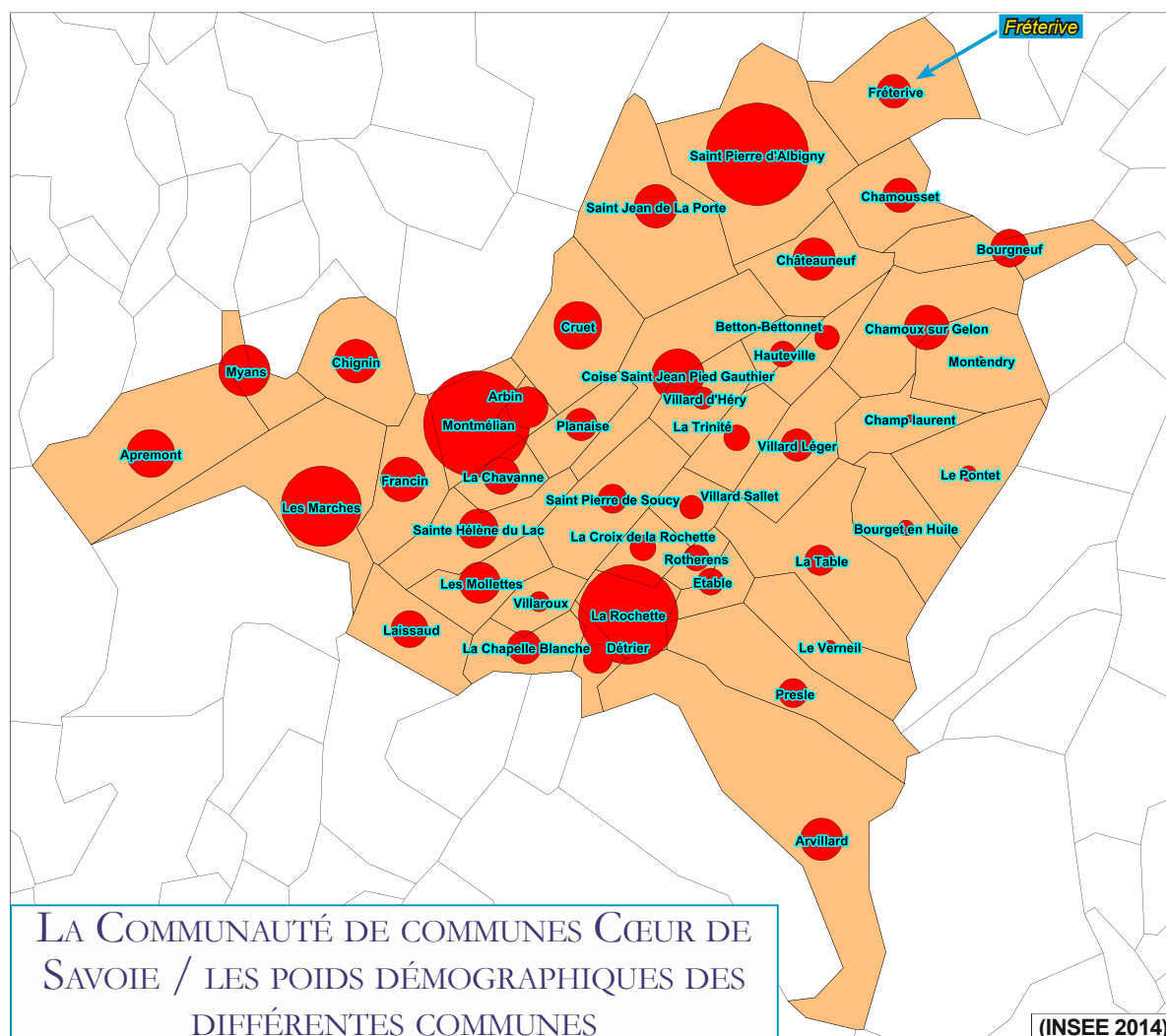
B. La progression démographique et la croissance du parc de logements permanents des communes de la CC Cœur de Savoie

La CC Cœur de Savoie comprend des communes qui peuvent se catégoriser en fonction de leurs poids démographiques, de leurs niveaux d'accessibilité aux pôles d'emplois (et notamment à l'agglomération chambérienne), de leurs capacités à accueillir des logements nouveaux (présence de services, d'une structure commerciale, dimensionnement des réseaux...) ou de leurs gisements d'emplois. La communauté de communes n'accueille pas d'agglomération urbaine ou de véritable ville centre. Cependant, Montmélian, Saint Pierre d'Albigny ou La Rochette, présentent des profils socio-économiques assez diversifiés, avec des structures de services assez développées et des zones d'activités. Sainte Hélène du Lac affiche un profil très contrasté, entre la zone d'activités d'Alpespace d'une part et une population totale demeurée faible, dans un territoire encore largement dominé par l'agriculture.

Les autres communes sont restées très rurales, avec une économie basée essentiellement sur l'agriculture. Les plus proches de la vallée de l'Isère ont néanmoins aussi connu un développement de l'urbanisation, stimulé par l'expression de besoins en logements permanents issus du développement économique de la vallée de l'Isère et du pôle chambérien. Dans les parties montagneuses, plusieurs communes sont par contre restées purement agricoles car trop éloignées des pôles économiques pour en sentir l'influence et pas assez situées en altitude pour pouvoir développer une réelle économie touristique.



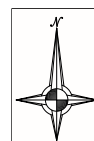
Le graphique ci-contre montre que ce sont les petites communes rurales, mais aussi les « petites villes » intermédiaires qui portent la croissance démographique du territoire. Le nombre total d'habitants à Montmélian stagne et depuis longtemps.

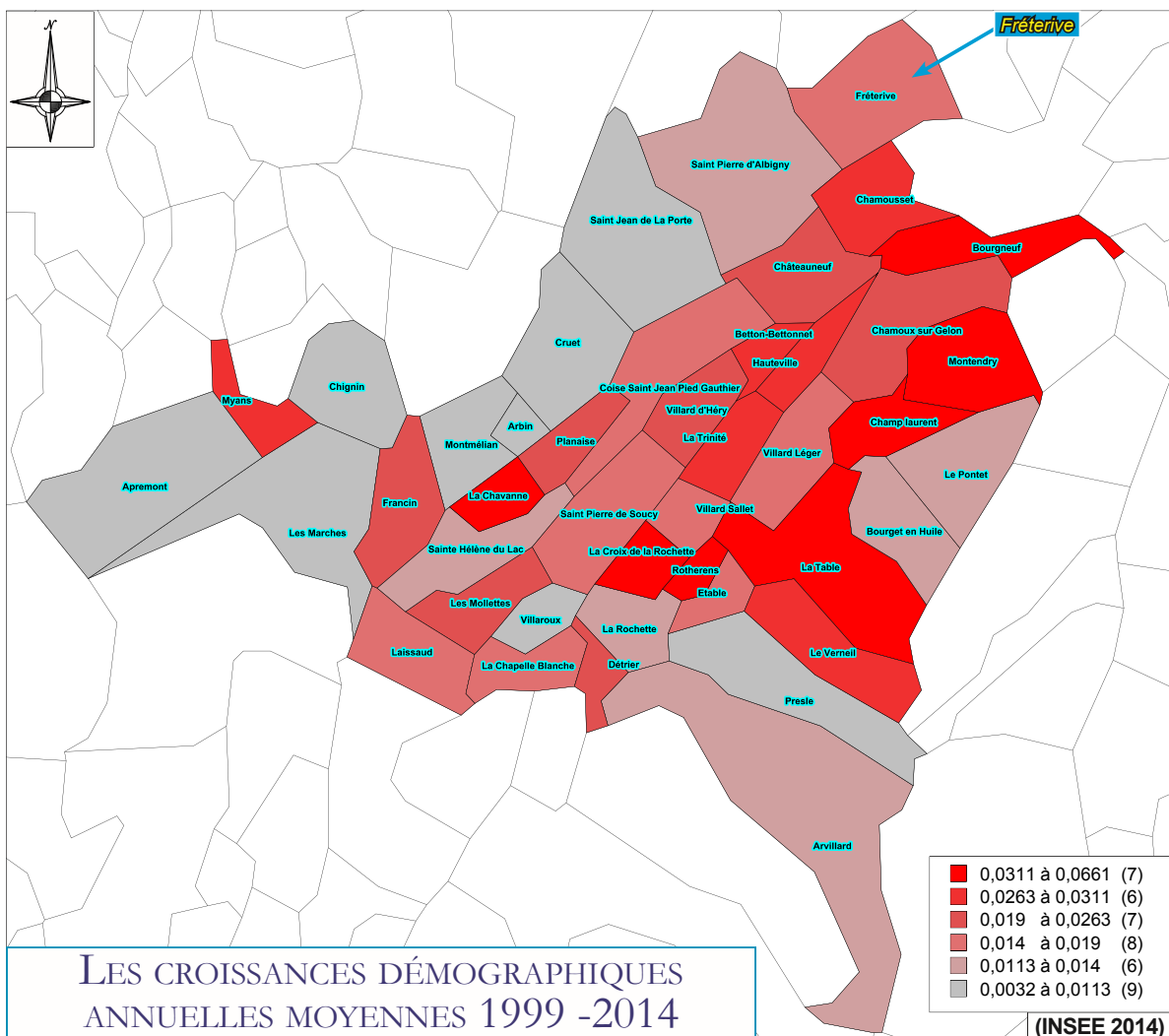


La CC Cœur de Savoie ne recèle pas de «poids lourd démographique», à la périphérie duquel graviteraient des communes nettement moins peuplées.

La répartition des communes par nombre d'habitants montre plutôt un territoire maillé par un ensemble de petites communes rurales, avec trois communes «intermédiaires» dont le nombre d'habitants est compris entre 3000 et 4000, qui ont développé (souvent historiquement) des structures de services et de commerces. Dans ce modèle, les poids démographiques sont influencés par le degré d'accessibilité et d'ouverture des communes vers les pôles urbains de Chambéry ou d'Albertville.

Fréterive s'inscrit dans un secteur géographique attractif, car il cumule immersion dans l'espace rural, proximité immédiate de Saint Pierre d'Albigny et proximité des pôles d'emplois de l'aire urbaine de Chambéry (ou plus localement d'Alpespace).

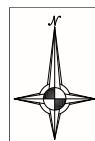


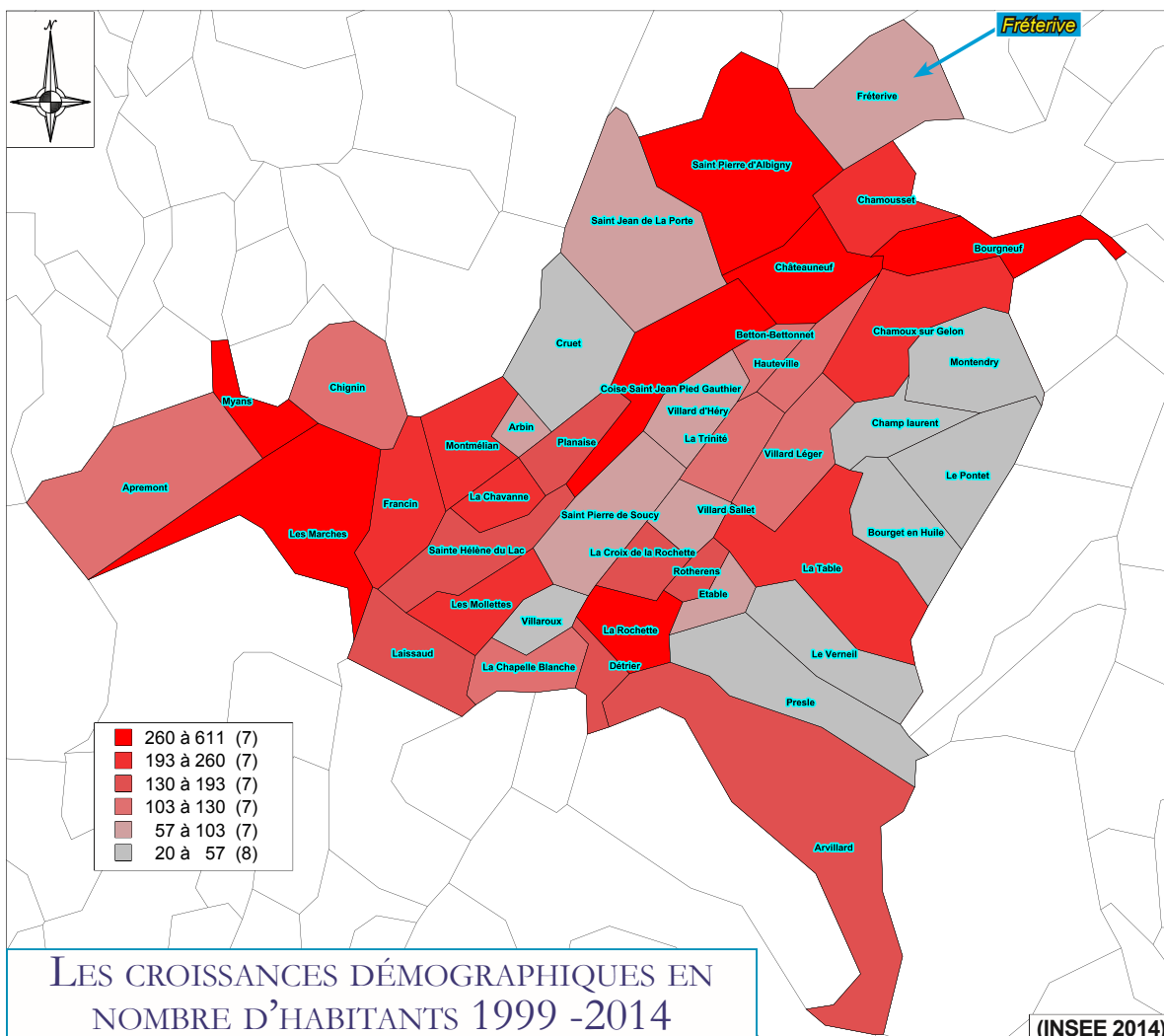


En pourcentages, depuis 1999, la dynamique démographique des communes de Cœur de Savoie est nette (+1,46% par an), même en intégrant Montmélian, dont la progression est plus faible. Cette dynamique met en évidence une phase d'expansion de l'influence des pôles d'emplois chambériens et l'allongement des trajets domicile travail. Les progressions en pourcentages sont significatives pour presque toutes les petites communes.

Les plus faibles croissances annuelles moyennes concernent surtout des communes situées en rive gauche droite de l'Isère. Leurs croissances moins marquées résultent de l'effet «d'écrasement des croissances en pourcentages» qui découle du nombre d'habitants plus important de ces communes, mais aussi de l'influence de la décohabitation au sein des grandes zones d'habitat pavillonnaire construites il y a une quinzaine d'années.

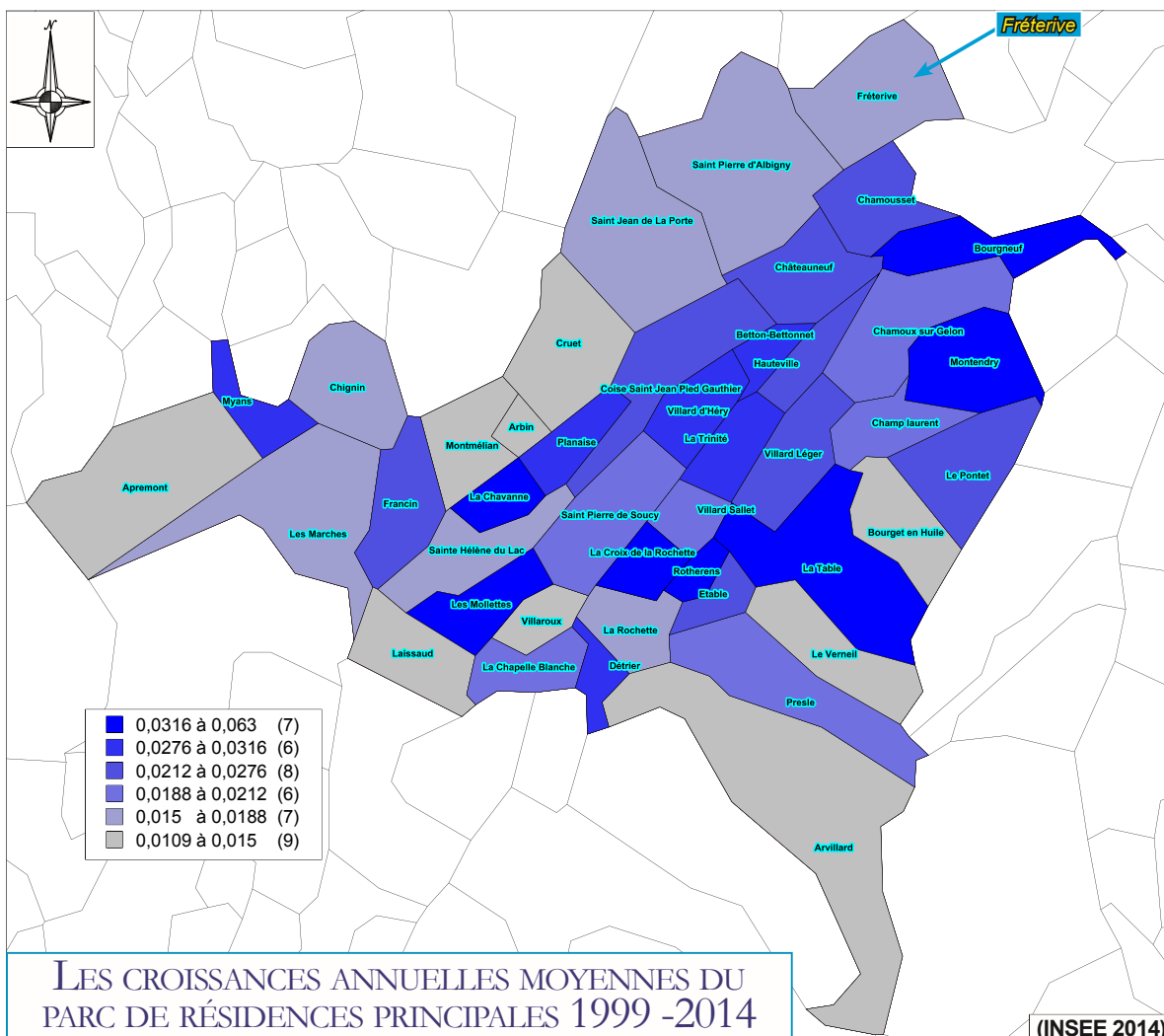
En pourcentages, en dehors du cas particuliers de Myans, ce sont les communes les plus faiblement peuplées qui connaissent les plus grandes croissances annuelles moyennes. Les communes qui ont porté la première vague migratoire, en développant souvent des lotissements pavillonnaires connaissent le contrecoup de la décohabitation dans ces lotissements.





La carte montre une répartition de la croissance démographique, par commune et « en nombre d'habitants » relativement homogène et assez peu dépendante du nombre initial d'habitants de chaque commune et de son niveau d'équipements et de services, dans une communauté de communes où l'essentiel du territoire est bien desservi par les grandes infrastructures de transports et proches des services. Fréterive s'inscrit dans cette dynamique.

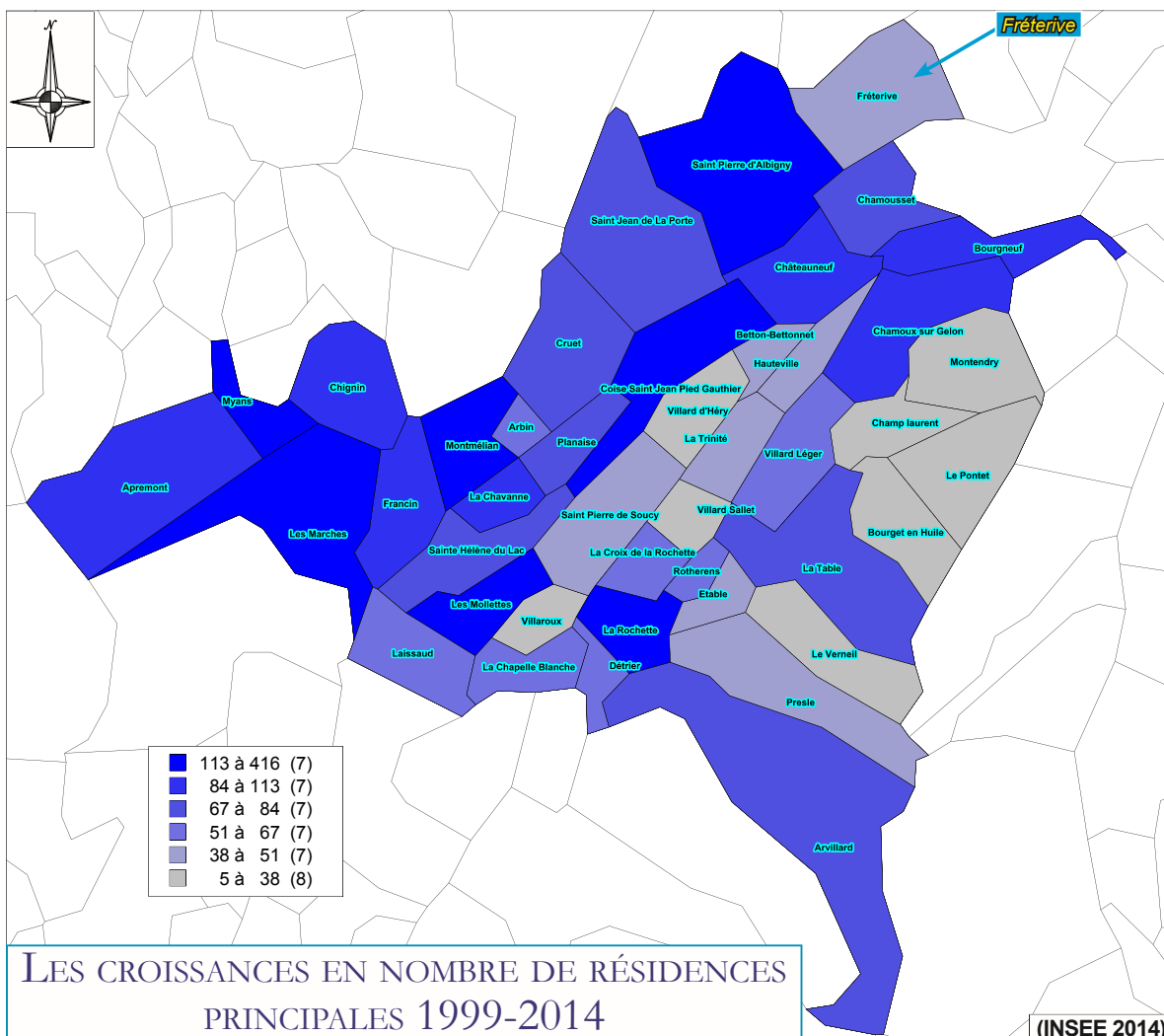
Seules les communes de moyenne montagne, très excentrées, qui ne bénéficient que très marginalement de l'influence des pôles urbains montrent des croissances sensiblement en-deçà de la moyenne (ainsi que quelques communes exposées à une décohabitation importante dans leurs opérations d'aménagement d'ensemble réalisées dans les années quatre vingt dix, comme Cruet).



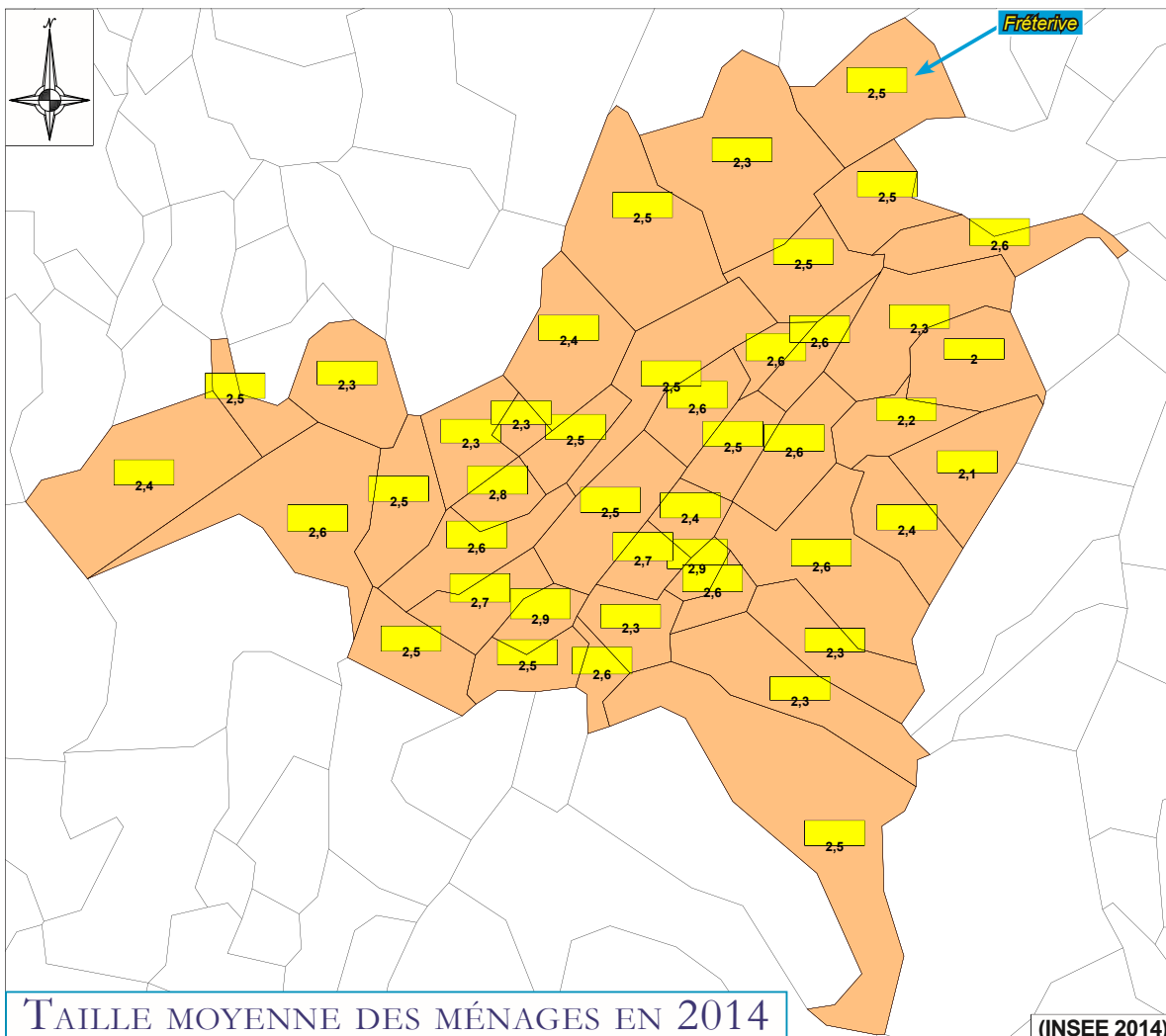
La carte des croissances annuelles moyennes des parcs de résidences principales montre une relative similarité avec la carte des croissances annuelles moyennes du nombre d'habitants. Dans la communauté de communes, cette corrélation souligne le lien (pas toujours évident) entre progression démographique et progression du parc de résidences principales. Cette corrélation n'est toutefois pas entière : le parc de résidences principales progresse 1,5 fois plus vite que la population totale, mettant en évidence le rôle central de la décohabitation et le caractère cyclique des progressions démographiques qu'elle induit.

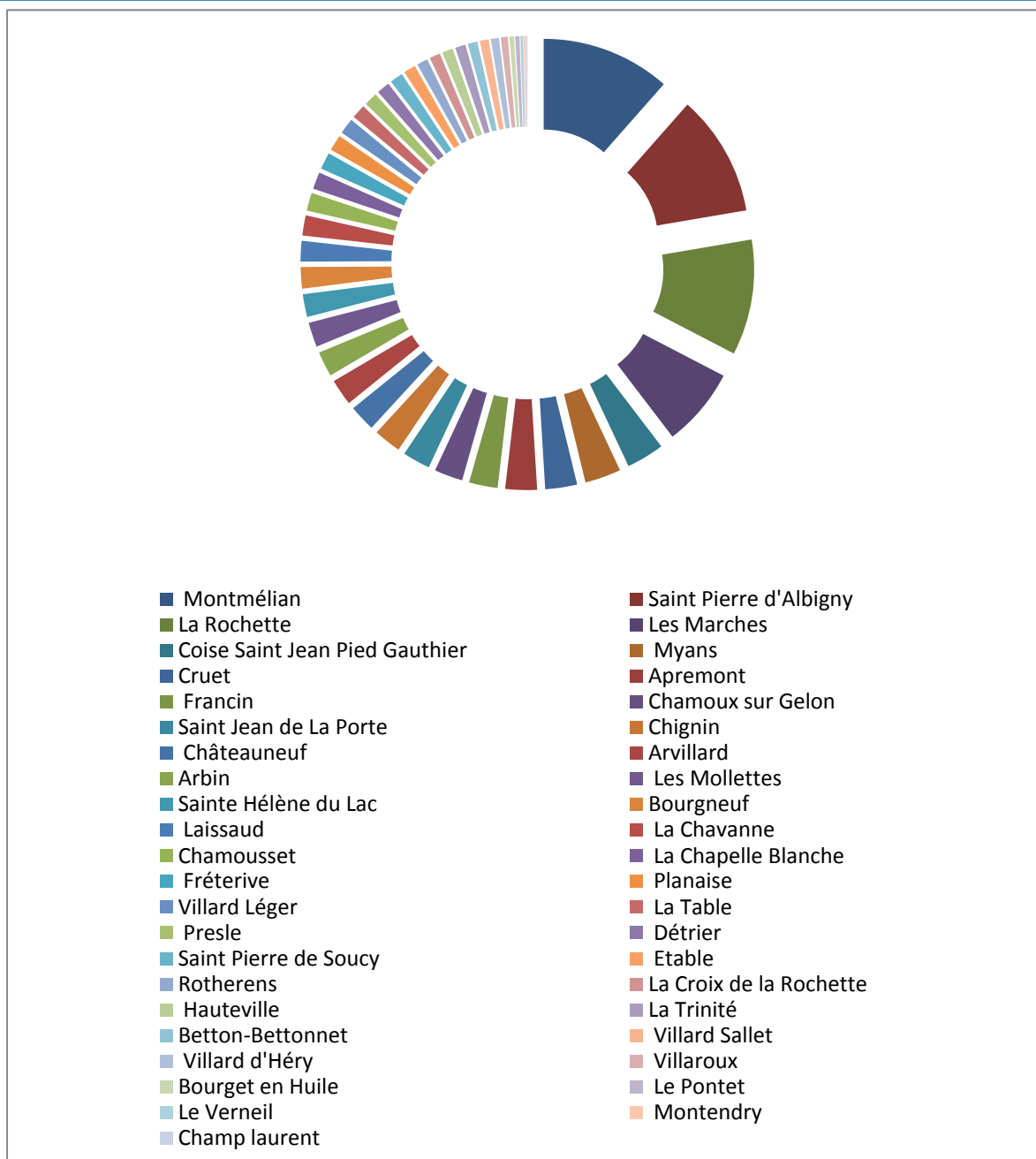
Par exemple, entre 1999 et 2014, pour une résidence principale construite, la population totale a augmenté de 2,4 habitants à Châteauneuf, pour 0,7 à Cruet, deux communes qui se situent à deux stades différents de l'évolution de leur parc :

- _production de logements qui augmente fortement à Châteauneuf (avec l'arrivée de nouveaux ménages dont la puissance du nombre «dicte» l'évolution démographique),
- _production de logements assez soutenue à Cruet, mais insuffisante pour éteindre l'impact des mouvements démographiques issus de la décohabitation.



La carte des croissances en valeur absolue du parc de résidences principales est quasi calquée sur celle de la progression du nombre d'habitants en valeur absolue. Cependant, le rapport entre nombre de logements en plus (ou en moins) et nombre d'habitants en plus (ou en moins) est très variable selon les communes, mettant en évidence des histoires récentes du parc de résidences principales assez différentes d'une commune à l'autre, entre celles qui n'ont connu que très récemment une progression significative du nombre de logements permanents (associée à une forte croissance démographique par logement nouveau) et celles où le parc de logements plus anciens connaît la décohabitation, qui inhibe partiellement l'apport démographique des logements neufs.





Dans la CC Cœur de Savoie, le graphique ci-dessus met en évidence une absence de véritable ville centre (Montmélian affiche à peine plus de 4000 habitants pour 14% seulement de la population totale de la communauté de communes). Cette absence de réelle ville centre au sein de la communauté de communes fait que les pôles d'attractivités pour ses membres sont l'agglomération chambérienne, voire grenobloise.

Les communes rurales de la communauté de communes (mais aussi « mixtes », comme Saint Pierre d'Albigny) tendent à satisfaire de manière croissante une demande en logements qui s'exprime au-delà, grâce à une situation géographique où les trajets domicile-travail vers plusieurs pôles d'emplois demeurent acceptables. Cette évolution traduit un phénomène généralisé (qui n'est pas propre au territoire) de diffusion de la production de logements dans les espaces ruraux qui demeurent assez proches des villes centres ou des pôles industriels. Les ménages acceptent l'allongement de leurs trajets domicile travail et un niveau de services plus faible pour pouvoir accéder à un cadre de vie rural, à l'habitat pavillonnaire, qui en dépit de ses effets souvent délétères sur les territoires (consommation d'espace importante, banalisation des paysages, effets de pics et de creux sur la démographie locale) demeure plébiscité. C'est ce qui a permis à des communes comme Myans ou Les Marches de gagner un nombre significatif d'habitants ces 20 dernières années.

Ainsi, en dehors de Montmélian et de quelques communes, où la croissance est positive mais proche de 1% par an, la croissance démographique est importante et généralisée dans l'agglomération depuis quarante ans, même si elle a été modulée en fonction de différents facteurs locaux :

- la disponibilité foncière pour construire (rétention plus ou moins forte, dans des zones constructibles plus ou moins grandes),
- outre la production de logements « en valeur absolue » la typologie de l'habitat a joué aussi un rôle, ainsi que le passé de l'urbanisation dans chacune des communes : par exemple, Arbin ou Cruet ont connu dans les années quatre vingt dix et deux mille, une production importante de logements pavillonnaires, sans développer de manière significative de parc locatif ou d'habitat groupé en parallèle. Ces dernières années, ce déséquilibre dans la production de logements a ralenti notablement leurs progressions démographiques en raison de la décohabitation*. Dans ces communes, même en produisant beaucoup de logements (souvent pavillonnaires) la population totale a peu progressé.

** Avec le temps, il arrive souvent qu'une maison initialement occupée, par exemple, par 4 personnes (parents et deux enfants), ne soit plus occupée que par les parents dix ou vingt ans plus tard.*

- D'autres communes ont connu aussi ce type d'évolution mais la construction a été plus « lissée » dans le temps et/ou la diversification de l'offre (logements plus petits, logements locatifs) a permis de compenser au moins partiellement les effets de la décohabitation. Parfois aussi, la plus grande partie de l'urbanisation est récente et la décohabitation n'a donc pas encore produit ses effets. C'est probablement le cas de Fréterive, toutefois moins exposée aux effets de la décohabitation, grâce à un parc de logements locatifs significatif et à une économie agricole qui rend la commune moins dépendante des évolutions des besoins en logements à l'échelle de la communauté de commune, où de Métropole Savoie.

Entre 1999 et 2014, la croissance annuelle moyenne du nombre d'habitants dans la communauté de communes a été de 1,46%, pour une croissance de 2,16 % du parc de résidences principales. Le parc de logements permanents progresse sensiblement plus vite que la population totale. Dans cette période, la production de résidences principales est restée soutenue, mais la taille moyenne des ménages a été réduite :

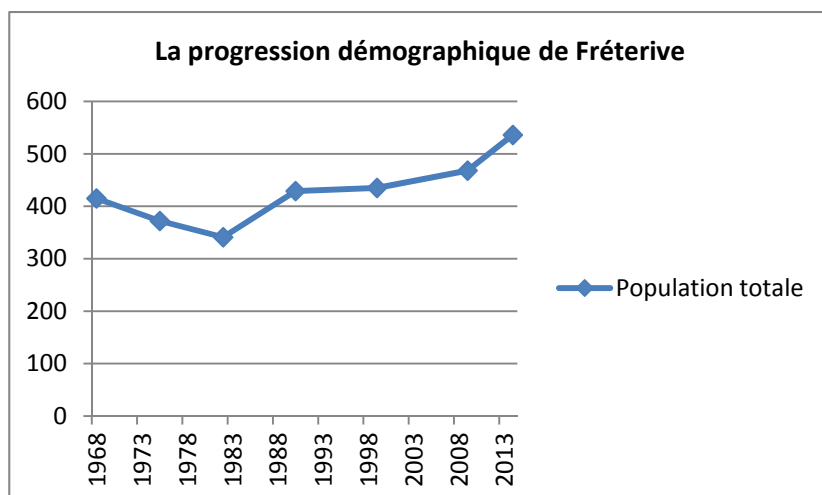
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Taille moyenne des ménages dans l'agglomération	3,2	3,0	2,9	2,7	2,6	2,5	2,4

C. Evolution du nombre d'habitants et soldes migratoires et naturels

LA POPULATION TOTALE

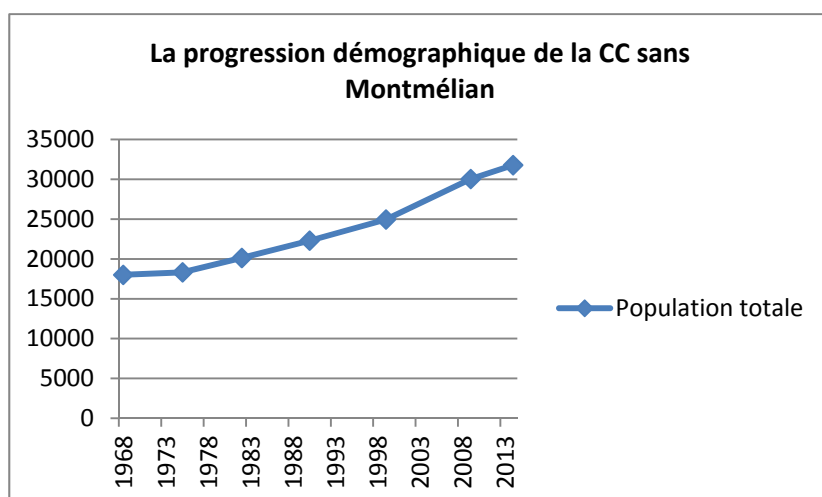
Année de recensement	1975	1982	1990	1999	2009	2014
PSDC* de Fréterive	372	341	429	435	468	536
CC Cœur de Savoie	21 897	24 134	26 219	28 866	34 062	35 895

*Population Sans Double Compte – source : INSEE.



Les courbes de croissances du nombre d'habitants sont différentes entre Fréterive d'une part et le reste de la Communauté de communes de la CC Cœur de Savoie (sans Montmélian) d'autre part.

L'évolution démographique dans la communauté de communes est sensiblement plus « lissée ». Elle montre en filigrane des formes de « compensations démographiques » au sein de la communauté de communes : les progressions récentes du nombre d'habitants dans les petites communes rurales, moins bien dotées en services, mais où le foncier constructible est plus accessible compensent l'inflexion démographique (relative) des communes qui ont historiquement porté la croissance ces trente dernières années (les plus proches des pôles urbains et les mieux dotées en services et en équipements).



La croissance démographique quasi généralisée dans la CC Cœur de Savoie met en évidence des mouvements démographiques qui bénéficient à presque toutes les communes, quel que soit leur statut socio-économique et leur rang démographique au sein de la communauté de communes, à l'exception notable de Montmélian.

A Fréterive, la courbe de croissance de la population totale semble *a contrario* montrer plusieurs phases :

- jusque dans les années quatre vingt, une baisse importante et régulière du nombre d'habitants, qui traduisait un défaut d'attractivité, dans un contexte généralisé de captation de la croissance démographique d'abord par les pôles urbains (Chambéry et son agglomération en premier lieu).
- A partir des années quatre vingt et jusqu'à la fin des années quatre vingt dix, la commune connaît un renouveau démographique suivi d'une période assez longue de relative atonie. Ces évolutions ont été l'expression d'un apport migratoire significatif concentré dans les années quatre vingt, qui de manière originale, ne résulte pas du desserrement des pôles urbains proches, mais des besoins en logements provenant de la nouvelle génération de viticulteurs et de l'augmentation des besoins en main d'œuvre dans les exploitations. Ensuite, l'économie agricole locale, bien que toujours dynamique, n'a plus généré suffisamment de croissance pour maintenir à son niveau d'entre 1982 et 1990 le solde migratoire. Le nombre total d'habitants est resté relativement stable jusqu'aux années deux mille.
- Depuis le début des années deux mille, une progression qui reprend et se cabre à partir de 2009, traduisant probablement le cumul entre :
 - une forme de « normalisation », c'est-à-dire l'entrée de la commune dans la sphère d'influence des pôles urbains (plus ou moins voisins) qui voit l'installation de ménages qui viennent habiter dans la commune pour son cadre de vie mais travaillent ailleurs, sur les sites d'activités et dans pôles économiques proches en temps de trajets.
 - le développement d'un parc de logements dans le bâti ancien, destiné d'abord aux ouvriers agricoles qui travaillent dans la commune.

Les permis de construire déposés dans la commune depuis 2007

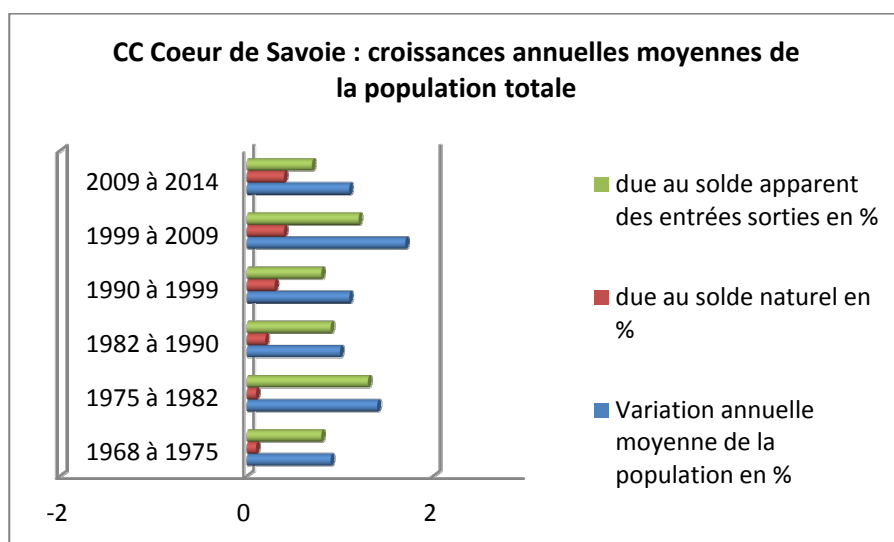
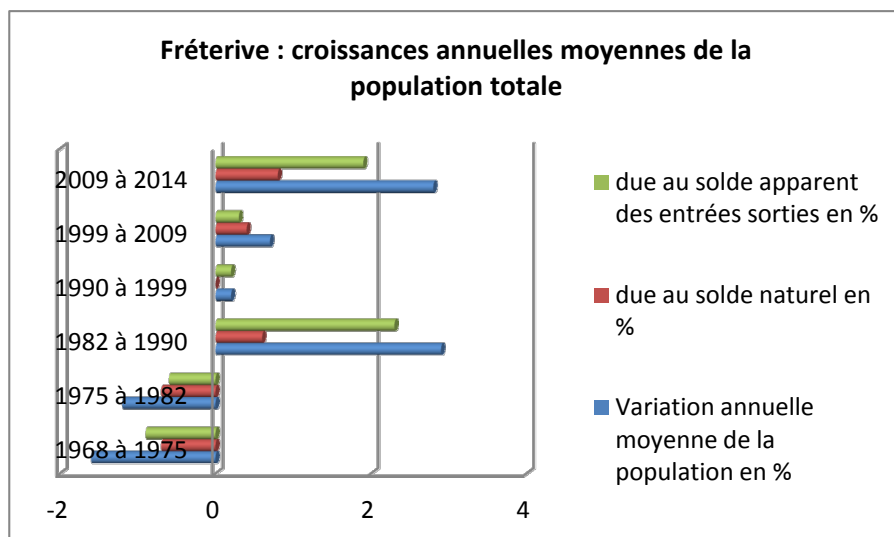
Origine de la demande	Nombre total de logements	Réhabilitation	En lotissement	Individuel
Fréterive	31	12	0	19
Extérieure	24	8	9	7

De 2007 à 2018 le rythme de construction de logements est soutenu avec 55 permis de construire délivrés pour construire des logements (hors programme OPAC). Source : commune

SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES

Fréterive	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2009	2009 - 2014
Due au solde naturel (%)	-0,7	+0,6	0	+0,4	+0,8
Due au solde migratoire (%)	-0,6	+2,3	+0,2	+0,3	+1,9
Var. annuelles moyennes (%)	-1,2	+2,9	+0,2	+0,7	+2,8
CC Cœur de Savoie	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2009	2009 - 2014
Due au solde naturel (%)	+0,1	+0,2	+0,3	+0,4	+0,4
Due au solde migratoire (%)	+1,3	+0,9	+0,8	+1,2	+0,7
Var. annuelles moyennes (%)	+1,4	+1	+1,1	+1,7	+1,1

C'est d'abord l'attractivité du territoire qui a fait sa démographie, avec un solde migratoire dont « la bonne ou la mauvaise santé » pèse fortement sur l'évolution du nombre total d'habitants. La croissance démographique de la commune démarre progressivement dans les années quatre vingt pour ensuite connaître une phase d'atonie entre 1990 et 2000, contrecoup de la phase d'inflation, lorsque le rythme de la construction diminue et que la décohabitation n'est plus (ou très partiellement) compensée, comme entre. Après 2009, on retrouve les « ingrédients » de la forte croissance des années quatre vingt, avec un solde migratoire fort qui fait franchir un palier démographique à la commune, associé à un solde naturel qui devient assez significatif, marque d'une forme de stabilité démographique « profonde » de la commune, en lien avec la stabilité de son économie agricole qui génère, à la différence de beaucoup de communes rurales, des besoins en logements significatifs. Cette évolution récente traduit la situation socio-économique positive de l'agglomération chambérienne et des zones d'activités de la Combe de Savoie, avec en corollaire une tension importante sur le marché du logement, relayée par l'ouverture à l'urbanisation de plusieurs secteurs dans le PLU actuel.



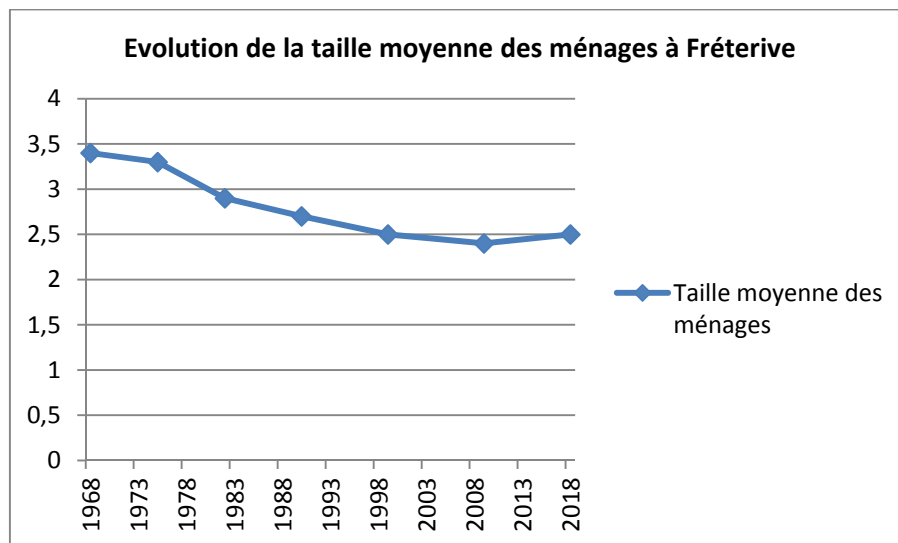
Fréterive fait partie d'un ensemble rural, composé de communes de faibles poids démographiques en valeurs absolues. Bien que connaissant une croissance récente qui s'appuie pour partie sur le développement de l'habitat résidentiel (on habite dans la commune, mais on travaille ailleurs), l'exploitation agricole demeure centrale dans le modèle socio-économique de la commune, en assurant notamment un volume d'activité qui génère un nombre d'emplois important et des besoins en logements. Depuis quelques années, la dynamique de l'économie agricole propre à la commune et des besoins en logements exprimés à une plus vaste échelle s'additionnent désormais.

Le graphique relatif à la commune révèle les cycles de croissance de population liés en partie aux générations nées à Fréterive. Depuis 1982 à l'exception du creux mesuré entre 1990 et 1999, le solde naturel de Fréterive est toujours plus élevé que celui de Cœur de Savoie, (deux fois plus élevé pour la période 2009-2014, avec 0,8 %). Sur plus de vingt ans (1990-2009) le solde migratoire dans la commune est très réduit et correspond au quart de la moyenne de Cœur de Savoie pendant la même période. Ce n'est que très récemment, ces cinq dernières années, que ce solde extérieur a bondi, sans doute avec l'apport des 7 logements OPAC, des 4 logements dans le premier lotissement et la sédentarisation des ouvriers agricoles dans des logements réhabilités ou vacants des hameaux.

D. Les facteurs d'évolution

	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
Croissance du nombre total d'habitants	-31	88	6	33	68
Croissance en « habitants par an »	-4,4	11,0	0,7	3,3	13,6

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Taille moyenne des ménages à Fréterive	3,4	3,3	2,9	2,7	2,5	2,4	2,5



De 1982 à 1990, l'essor économique du bassin chambérien a induit des besoins en logements de grande échelle, qui se sont répartis de manière relativement homogène dans les communes rurales et selon une logique assez indépendante de la structure initiale du bâti. La présence de services, de fonctions de commerces dans les choix d'installation des ménages a donc joué un rôle secondaire. Ainsi, l'apport migratoire par commune, en nombre d'habitants, n'a pas été proportionnel à la population initiale : si les évolutions en pourcentages sont importantes pour toutes les communes, elles le sont surtout pour celles dont la population initiale était faible en 1982 : c'est notamment le cas de Fréterive qui affiche une croissance forte en pourcentages, caractéristique d'un effet de « démarrage » : le développement démographique a pris la forme d'un palier (et non d'une continuité, la population diminuant précédemment) avec un taux d'occupation des logements nouveaux important (arrivée de familles avec enfants) et une décohabitation dans les logements plus anciens très marginale.

Entre 1990 et 1999, les facteurs d'évolutions ont été modifiés : le solde migratoire fort, qui avait porté la croissance démographique devient quasi nul. Le solde naturel, légèrement positif, n'est pas assez soutenu pour préserver la croissance. A la progression démographique forte mesurée dans les années quatre vingt, succède des évolutions bien moins prononcées. La croissance de la population croît à un rythme bien plus faible alors que dans d'autres communes proches, cette croissance est toujours soutenue, y compris dans des secteurs plus éloignés du pôle chambérien. Les distances domicile travail n'ont donc pas été le facteur limitant de l'installation de nouveaux ménages.

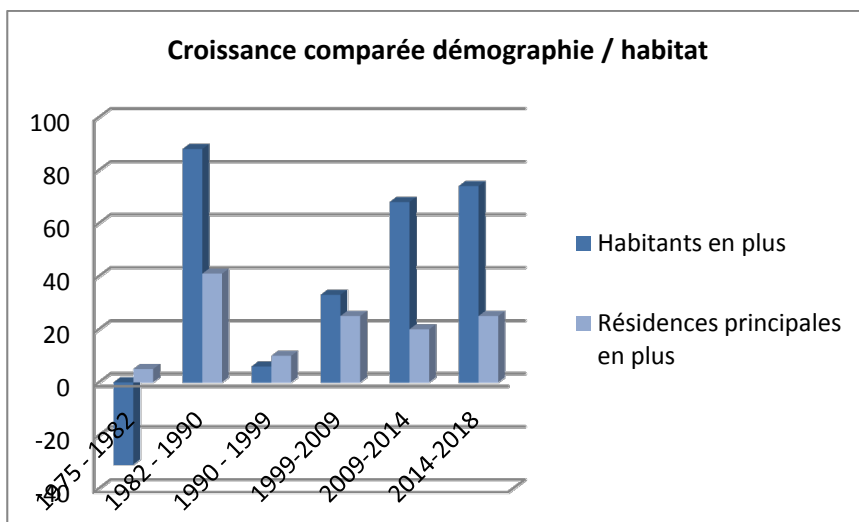
L'attractivité de la commune est probablement en cause (le rythme de construction de logements permanent ayant baissé significativement), concurrencée par les pôles secondaires (Saint Pierre d'Albigny, Montmélian) qui dans ces années ont développé de nombreuses opérations d'aménagement d'ensemble qui ont capté (aussi grâce au niveau de services nettement plus élevé de ces communes) une partie importante de la demande en logements, toujours forte. Par ailleurs, il est probable aussi que la commune

ait « payé » ici sa très forte croissance démographique des années passées et son mode d'urbanisation en très grande majorité basé sur l'habitat pavillonnaire : avant la phase de réinvestissement des logements dans le bâti ancien (postérieure aux années deux mille) l'omniprésence de l'habitat pavillonnaire a réduit fortement le potentiel de décohabitation au sein de la commune, avec des jeunes qui ont dû quitter Fréterive en même temps qu'ils ont quitté le foyer familial, faute de logements adaptés à leurs besoins et/ou à leurs revenus. Le niveau devenu élevé des coûts d'accession à l'habitat pavillonnaire a par ailleurs constitué un frein supplémentaire à la progression du nombre d'habitants, en restreignant la population en capacité de s'installer dans la commune.

Depuis 2009 et davantage après 2008, la commune semble avoir « digéré » la phase de décohabitation qui a pesée sur l'évolution démographique de la période 1990 – 2009 :

- Après 2009, la décohabitation a déjà eu lieu dans les logements produits dans les années quatre vingt. Ces logements « ne se vident plus » et la taille moyenne des ménages y est basse mais stabilisée,
- Fréterive connaît un net regain de construction de logements, avec un rythme inédit de presque 4 de résidences principales nouvelles par an, qui souligne l'attractivité constante et croissante de la commune depuis 10 ans.

E. Synthèse et enjeux démographiques



Le bénéfice démographique de la production de résidences principales dans la commune est devenu important depuis 2009. Cette donnée indique à la fois : une arrivée de familles avec enfants cumulée avec la rénovation de logements anciens, des changements de destination de bâtiments agricoles dans les hameaux.

En 2014, la commune a aussi réalisé un programme de 7 logements locatifs aidés au Chef-lieu, qui a participé significativement à la croissance démographique forte de ces dernières années.

Le recul sur le mode d'évolution démographique de ces 10 dernières années montre que Fréterive est désormais un territoire attractif pour la construction de logements, grâce notamment à son cadre de vie rural et ses facilités d'accès aux fonctions urbaines. Elle abrite aussi un gisement d'emplois significatif issu de son économie agricole qui entretient « un étiage » démographique positif, qui se traduit par un solde naturel qui a pris de l'amplitude, indépendamment des fluctuations des besoins en logements à l'échelle de la Combe de Savoie ou de Métropole Savoie et de leurs apports migratoires respectifs.

La situation géographique de la commune, son cadre de vie encore rural et bucolique, la proximité des pôles économiques, l'économie agricole locale, feront que Fréterive continuera d'être un lieu de résidence recherché, sans doute durablement. Ainsi, la commune peut prétendre à un véritable rôle dans la production de logements à l'échelle de l'intercommunalité, dans un ensemble géographique où la demande est forte. Dans ce contexte d'attractivité, la question centrale sera celle du bon équilibre entre développement démographique nécessaire et préservation de ce qui constitue « l'ADN » de la commune : sa ruralité et son économie agricole très développée. Dans ce contexte, il s'agira donc :

- de définir une offre en logements significative en nombre, compte-tenu de la taille actuelle du parc, pour parer « en valeur absolue » à l'effet de décohabitation qui se produira ces 10 prochaines années dans le parc de logements récents,
- mais aussi de mener une action sur la nature même des logements qui seront construits, en produisant des logements locatifs et locatifs aidés : grâce au « turn over » assez rapide que ces types d'habitats connaissent (les ménages avec enfants s'y succèdent assez vite), ils contrebalancent le fait qu'à *contrario*, le taux de rotation soit très faible dans les logements pavillonnaires. Logements groupés et locatifs renforceraient donc la stabilité de la taille moyenne des ménages et ainsi la stabilité de la croissance démographique sur le long terme, tout en constituant un chaînon essentiel du « parcours résidentiel* » des ménages (dont des chaînons sont souvent manquant dans les communes de la même strate démographique que Fréterive). Au final, grâce à l'équilibre atteint, il ne serait plus nécessaire de construire indéfiniment au détriment progressif de l'espace rural, des zones de production agricoles.

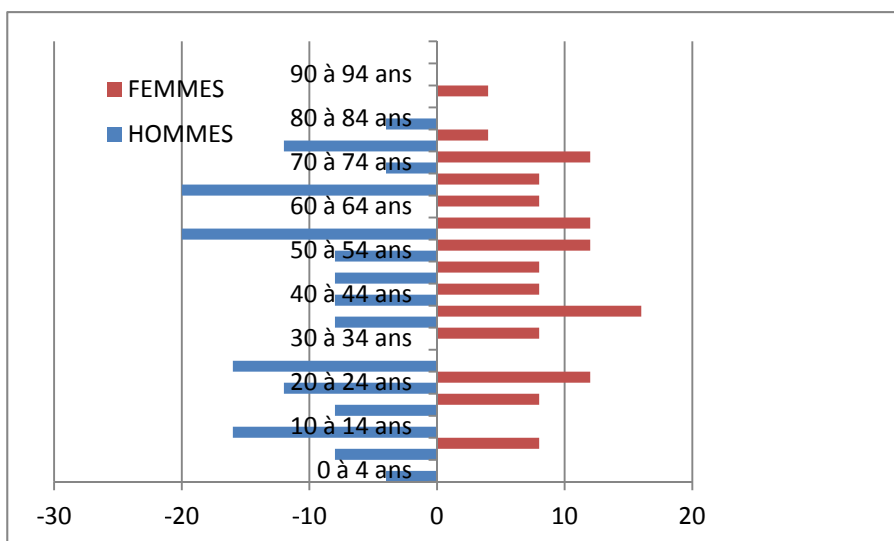
**Le parcours résidentiel désigne les logements occupés successivement par un ménage. Il commence souvent par un petit logement locatif, suivi d'un logement plus grand en accession à la propriété (le pavillon en étant l'exemple le plus emblématique en milieu rural), pour finir par un retour vers un logement plus petit, parfois adapté aux besoins spécifiques des seniors.*

Par ces deux leviers on pourra assurer une croissance à la hauteur du potentiel de la commune tout en anticipant plus sûrement l'incidence de la production de logements sur la croissance démographique (qui sera plus directe et proportionnée) et en maîtrisant cette croissance qu'il s'agisse de l'accélérer ou de la ralentir.

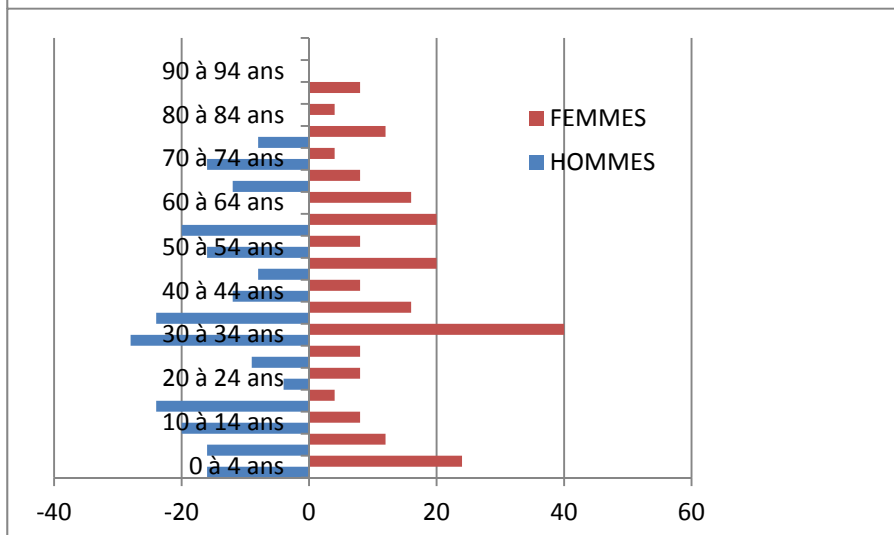
F. Age de la population

Source : INSEE

Pyramide des âges 1982



Pyramide des âges 1999



Pyramide des âges 2013

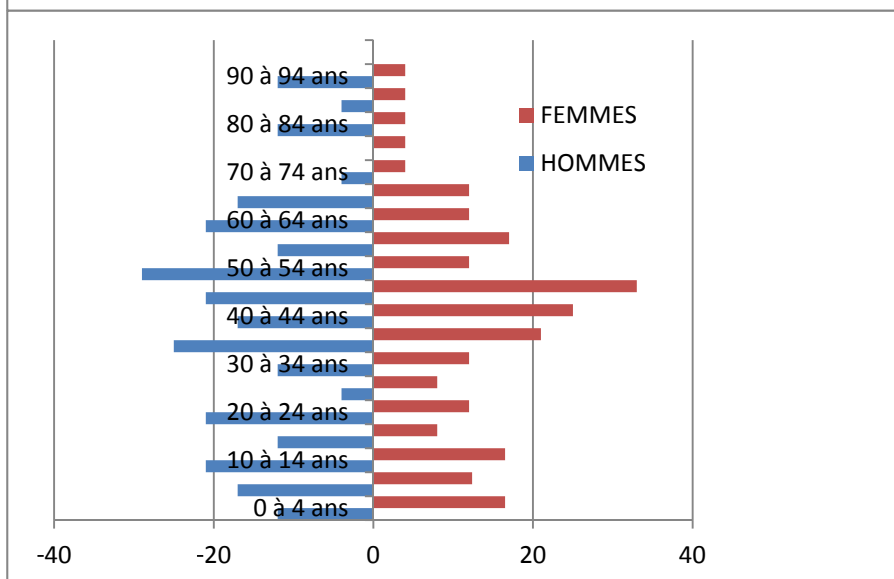


Figure 14 : pyramides des âges

Fréterive

	1999	2009	2014
0 à 14 ans	20,8%	18,8%	19,8%
15 à 29 ans	12,4%	16,0%	14,2%
30 à 44 ans	27,8%	20,1%	18,5%
45 à 59 ans	20,0%	21,8%	20,7%
60 à 74 ans	12,1%	15,8%	18,8%
75 ans ou plus	6,9%	7,3%	8,0%

CC Cœur de Savoie

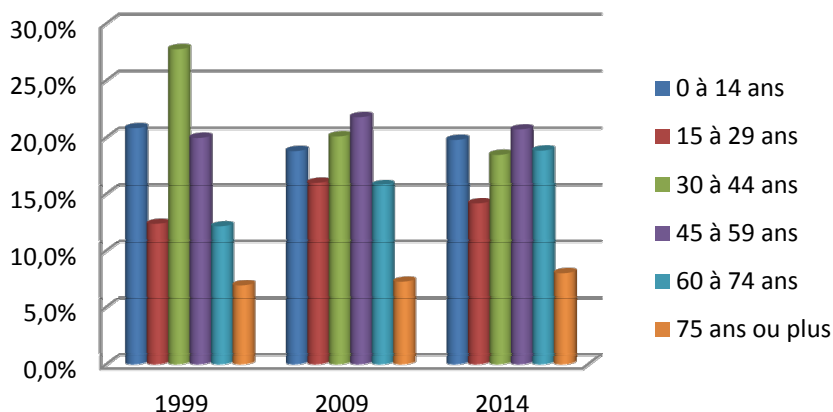
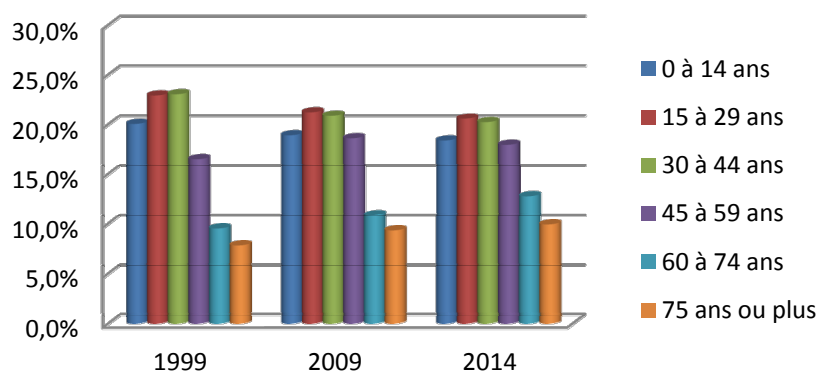
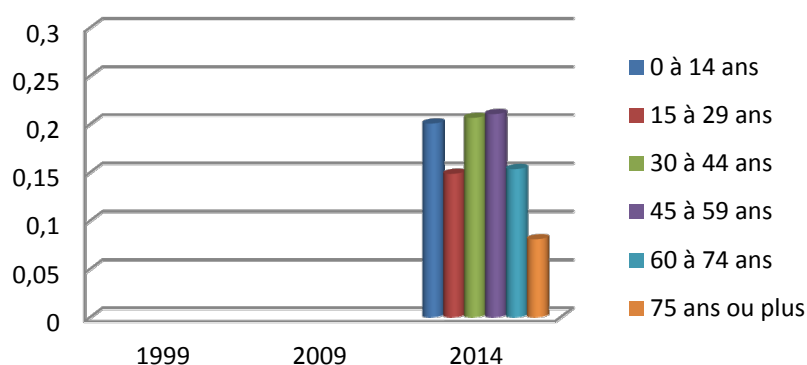
	1999	2009	2014
0 à 14 ans			20,1%
15 à 29 ans			14,8%
30 à 44 ans			20,7%
45 à 59 ans			21,0%
60 à 74 ans			15,3%
75 ans ou plus			8,1%

Montmélian

	1999	2009	2014
0 à 14 ans	20,1%	18,9%	18,4%
15 à 29 ans	22,9%	21,3%	20,6%
30 à 44 ans	23,1%	20,9%	20,2%
45 à 59 ans	16,5%	18,6%	18,0%
60 à 74 ans	9,5%	10,9%	12,8%
75 ans ou plus	7,9%	9,4%	9,9%

De 1999 à 2014, les évolutions de la répartition par classes d'âge de la population de Fréterive traduisent une double évolution :

- Un renouvellement assez important de la population, au travers de l'installation de jeunes actifs, illustré par une remontée importante de la part des 15 – 29 ans, alors que le plus souvent, dans les communes rurales, l'offre en logements pavillonnaires est trop difficile d'accès pour cette tranche d'âge qui dispose pour son premier logement (souvent locatif) de moyens modeste. On peut lire dans cette évolution une probable spécificité du parc de logements de Fréterive, dont une partie significative reste accessible pour les jeunes en phase de décohabitation ou qui travaillent dans l'agriculture (qui nécessite une main d'œuvre ouvrière importante, avec en corollaire des besoins en logements particuliers).
- Parallèlement et de manière moins positive, le pic d'installation de ménages dans les années quatre vingt s'est « décalé » au fil du temps vers les classes d'âges les plus élevées en n'étant par la suite que partiellement compensée par l'installation de jeunes : tant que la demande en terrains à bâtir a été forte et que les zones constructibles ont pu accueillir un nombre significatif de logements (dans les années quatre vingt), la vague migratoire a été entretenue et les familles s'installant ont stabilisé la répartition par classes d'âges, car il s'agissait pour l'essentiel de familles avec enfants. Depuis, les logements créés (des maisons en propriété) n'ont cependant que peu connu le « turn-over ». Leurs occupants ne les ont pas revendus la plupart du temps et lorsque les enfants sont arrivés à l'âge adulte, ils ont souvent quitté la commune pour accéder à un logement qui corresponde à leurs revenus et leurs besoins. A la première inflexion de la vague migratoire (mesurée entre 1990 et 2009 dans la commune), un déséquilibre dans la pyramide des âges est apparu : quand le rythme de la construction a diminué, moins de familles nouvelles sont arrivées et le départ des jeunes n'a plus été que partiellement compensé. Ainsi, après la période « de démarrage » de la construction d'habitations, une part croissante des logements nouveaux a servi uniquement à compenser la décohabitation, induisant un vieillissement de la population. Ce vieillissement a été contenu dans la commune, grâce à la production importante de logements ces 10 dernières années, en dépit de l'augmentation de l'âge moyen des ménages installés dans le parc de logements en propriété. Le décalage dans le temps de l'arrivée du premier enfant dans les ménages a relativement bien préservé la part des 0-14 ans.

Fréterive : évolution de la répartition par classes d'âges**Montméliant : évolution de la répartition par classes d'âges****CC Coeur de Savoie : évolution de la répartition par classes d'âges**

Dans la communauté de communes, les 15-29 ans, c'est-à-dire les primo accédant au logement (pour les majeurs de cette tranche d'âge) sont sensiblement sous-représentés, marque d'un déficit d'une offre en logements adaptée, mais aussi d'une tendance de cette tranche d'âge à rallier les pôles d'emplois ou d'études.

G. Synthèse et enjeux pour la pyramide des âges

Jusqu'à aujourd'hui, les jeunes des familles de Fréterive n'ont pas connu de réelles difficultés pour se loger dans la commune, car ils ont le plus souvent bénéficié du foncier familial pour construire une maison après, pour certains, une phase d'habitat en logement locatif (y compris dans le parc OPAC). Cependant, si on extrapole les évolutions récentes mesurées à l'échelle de la communauté de communes, avec notamment une barrière financière liée au coût d'accès au logement en propriété difficilement franchissable pour les jeunes ménages et notamment les ouvriers agricoles non issus de familles de Fréterive, la prochaine vague migratoire en capacité d'accéder à l'habitat pavillonnaire (qui compose une grande partie de l'offre), sera composée pour une part significative de plus de quarante ans sera un facteur de déséquilibre de la pyramide des âges. Le vieillissement pourrait ainsi s'accélérer si aucune mesure n'est prise pour retenir les jeunes issus de la commune qui pour l'instant, bénéficient d'un parc locatif étoffé, mais dont les possibilités « naturelles » de développement (par aménagement de vieilles bâtisses dans les hameaux notamment) se réduisent mécaniquement.

Ainsi, si d'un point de vue strictement démographique, le développement des zones constructibles pavillonnaires a pu constituer une solution, dans une résolution « familiale » des besoins en logements (grâce à la mise à disposition d'un terrain par les parents pour les enfants), ce modèle montre ses limites dans un contexte où la demande dépasse désormais la socio-économie propre à la commune et où le logement des ouvriers agricoles implique un parc meilleur marché que l'habitat purement individuel. Le développement de l'habitat pavillonnaire « aéré » présente aussi l'inconvénient de devoir « construire perpétuellement pour compenser le décohabitation, tout en ne pouvant que difficilement limiter l'augmentation de l'âge moyen des ménages qui s'installent.

Pour éviter l'augmentation de l'âge moyen de la population dans la commune, il s'agit donc :

- de maintenir une production significative de logements en valeur absolue,
- de favoriser un taux de rotation moyen assez élevé dans le parc de logements, en diversifiant l'offre, en produisant, en accompagnement de la construction de logements pavillonnaires, des logements plus petits, des logements intermédiaires, des logements locatifs.

H. La population active et les trajets domicile-travail

	2009	2014
Nombre d'emplois dans la commune	117	138
Actifs ayant un emploi résidant dans la commune	223	246
Indicateur de concentration d'emploi	52,3	56,3

	2009	2014
Actifs ayant un emploi	221	241
Retraités	107	136

Fréterive	2009	2014
Actifs ayant un emploi	223	246
Retraités	107	136
Rapport actifs ayant un emploi/retraités	2,1	1,8

Source : INSEE

En 2014, dans la commune, l'économie locale générait environ 138 emplois, soit un chiffre qui a progressé par rapport à 2009 (+21) dans des proportions assez proches de la croissance du nombre d'actifs ayant un emploi et qui habitent dans la commune (+23).

La présence d'une économie viticole forte et d'activités connexes à la viticulture (pépinières, ventes de plans...) fait qu'au regard de sa strate démographique, Fréterive concentre un nombre significatif d'emplois. Cependant, bien qu'assez important, ce chiffre demeure plus de deux fois inférieur à celui des actifs ayant un emploi qui habitent dans la commune et travaillent en-dehors.

Ainsi, les évolutions de la population active ayant un emploi et celles des retraités reflètent pour une part notable des mouvements démographiques d'échelle supra communale. Le nombre d'actifs ayant un emploi dépend pour une partie significative d'un contexte économique qui échappe à Fréterive.

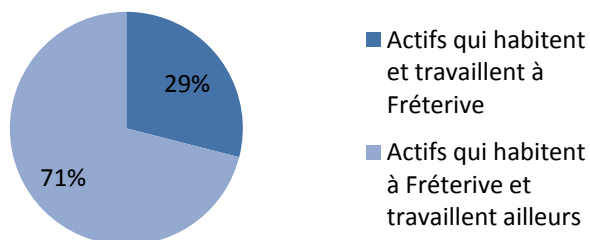
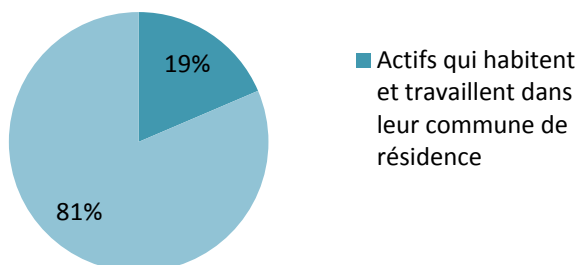
Les évolutions du nombre d'actifs ayant un emploi et du nombre de retraités sont en grande partie inféodées au marché de l'emploi de Métropole Savoie. Ils ont induit un apport démographique important porté par un solde migratoire fort (installation de ménages d'actifs dans les années quatre vingt) dont l'incidence bénéfique directe sur le nombre total d'habitants et l'âge moyen de la population s'étiole avec le temps, au fur et à mesure que les ménages qui ont composé la première vague migratoire d'ampleur s'approchent de l'âge de la retraite et que ce vieillissement n'est plus que partiellement compensé par l'installation de nouveaux ménages d'actifs (moins nombreux). Cependant, si l'écart entre nombre d'actifs habitant à Fréterive et gisement d'emplois dans la commune est fort, il n'est pas démesuré et le tissu économique local a permis à la commune de ne pas devenir un "village dortoir", d'abord grâce à l'économie viticole.

Fréterive	2009	%	2014	%
Ensemble	223	100	246	100
Travaillent :				
A Fréterive	65	29,3	71	29,1
Dans une commune autre que Fréterive	158	70,7	174	70,9
CC Cœur de Savoie	2009	%	2014	%
Ensemble	/	/	16 111	100
Travaillent :				
Dans la commune de résidence	/	/	3 281	20,4
Dans une commune autre que la commune de résidence	/	/	12 830	79,6

Depuis les années quatre vingt, sur le plan socio-économique, la commune a basculé d'un fonctionnement rural vers un fonctionnement rurbain, avec une population agricole qui demeure à un niveau assez élevé mais une population active supérieure au volume d'emplois *in situ*. L'évolution de la population active et de ses trajets domicile-travail corroborent l'analyse des éléments statistiques déjà présentés : l'essor démographique récent est le résultat de l'addition :

- d'une économie locale agricole (d'abord viticole) qui génère un noyau durable d'emplois (peu susceptibles d'évolutions fortes, à la hausse comme à la baisse)
- avec un développement de l'activité économique à l'échelle de Métropole Savoie associé au cadre de vie propre à Fréterive.

Cette conjonction a drainé vers la commune une partie de l'apport migratoire qui s'est réparti sur la plupart des communes rurales de la communauté de communes Cœur de Savoie situées au sein ou à la frange de la vallée de l'Isère, tout particulièrement à partir des années deux mille. Cependant, l'économie locale joue encore un rôle fort : la commune se distingue par une part qui demeure significative d'actifs qui travaillent dans leur commune de résidence. Là où dans la communauté de communes, leur part est de l'ordre de 20 % (et encore, ce chiffre est dopé par Montméliant et ses 35%), cette part grimpe à 29% à Fréterive (il est, par exemple, de 16,1% à Saint Jean de la Porte et de 20,7% à Châteauneuf).

Fréterive: lieux de travail des habitants en 2014**Coeur de Savoie sans Montmélian : lieux de travail des habitants en 2014**

Si le profil socio économique de Fréterive est d'abord celui d'une commune agricole, rurale, qui capte de l'habitat résidentiel, l'emploi, l'activité économique locale ont progressé, même si ce n'est pas à la même mesure que la démographie.

I. La population active et les trajets domicile-travail : synthèse et enjeux

En dépit de la tendance lourde à la séparation géographique entre les zones d'habitat et les zones de travail (qu'il parait difficile de contrer à court ou moyen terme sur un plan global) la commune cultive une relative différence, en ne se caractérisant pas uniquement comme un territoire d'accueil pour des ménages travaillant dans des pôles urbains et venant chercher un cadre vie. Ainsi, Fréterive est un territoire rural, attractif pour l'habitat mais dont :

- l'économie viticole (présence d'une cave coopérative, de caves privées),
- l'activité de pépinière, de transformation et de commercialisation des plans

octroient de l'épaisseur à la structure socio-économique.

Fréterive n'est pas un village purement « dortoir ». Cette spécificité constitue un atout qu'il s'agit de préserver, en définissant les moyens d'un développement économique à la fois crédible et capable d'accompagner la croissance démographique, même si l'échelle ne sera pas la même.

L'activité économique centrale de Fréterive étant la viticulture et ses activités dérivées, le développement de zones d'habitat en capacité d'altérer significativement le potentiel viticole du territoire ou le fonctionnement des exploitations, des activités artisanales dépendantes de la viticulture, pourrait à terme porter atteinte à cette spécificité, qui associe encore ruralité et économie locale. De ce point de vue, l'étalement urbain, les potentiels conflits d'usages entre logements et activité agricole devront faire l'objet d'une attention toute particulière.

IV. LE LOGEMENT

A. L'évolution de l'urbanisation et du rythme de la construction

En 2014, la commune comptait 260 logements : 215 résidences principales et 21 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 21* logements sont déclarés vacants).

**Ce chiffre établi par l'INSEE est surestimé, le nombre réel de logements vacants est beaucoup plus faible.*

L'urbanisation s'est construite en plusieurs phases :

Phase 1

- Un développement initial basé sur une succession de hameaux s'égrainant le long de la R.D.201 (un par ruisseau), de structures médiévales, présentant de fortes densités, composés de constructions aux prospects imposants, agencées de manière « organique » (sans plan préétabli si ce n'est des quasi alignements sur les voies principales et une trame vaguement orthogonale) mais d'emprises demeurent modestes ou très modestes.



Le Chef-lieu



Le Villard

Le bâti ancien : des groupes de fermes et leurs dépendances développés le long de voies qui deviennent localement rues. Ici l'urbanisation est regroupée pour des logiques de fonctionnement des exploitations, d'accès aux champs, sans contrainte d'organisation défensive.

Phase 2

Un développement assez diffus en maisons individuelles, qui a traduit paradoxalement la vitalité de l'économie agricole locale. L'activité viticole, la production de plants, ont généré des besoins en logements pour les générations nouvelles de viticulteurs. Ainsi, quand les parents ont continué d'habiter, à leur retraite, les sièges d'exploitations historiques, les besoins en logements, en dépit du fait qu'ils provenaient d'agriculteurs, ont reproduit les caractéristiques de l'habitat pavillonnaire «classique» (des maisons sur de grandes parcelles, détachées des hameaux).

Ces dernières années, la production nouvelle de logements provient aussi, à l'instar de beaucoup d'autres communes rurales, de l'installation de ménages extérieurs à Fréterive.



L'exemple des Fiardières : les maisons récentes satellites aux groupes de constructions anciennes.

Phase 3

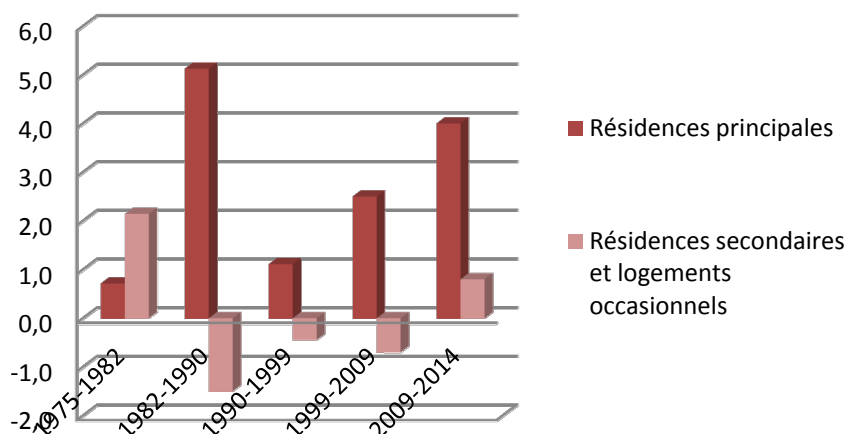
A partir de 2014, avec la fin de la contrainte de surface minimale de terrain requise pour construire (abrogée par la loi ALUR), des terrains situés dans les zones constructibles de l'actuel PLU qui n'atteignaient pas les 1200 m² minimum ont pu être vendus, d'autres plus grands, divisés. Cette évolution de la réglementation a permis aussi la création des lotissements de La Lauzière et du Jardin de Louise (9 logements en tout).



Encadrés en orange : les 7 logements groupés de l'opération de logements locatifs publics réalisés par l'OPAC de Savoie.

Encadré en jaune : un petit lotissement de 4 maisons qui a pu être réalisé grâce à la suppression de la règle des « 1200 m² minimum ».

Parallèlement et de manière marginale, quelques petits lotissements ont introduit un urbanisme plus organisé, mais demeuré sur le modèle pavillonnaire, de relative faible densité. Le groupe de 7 logements locatifs aidés face à l'école, en petit collectif constitue toutefois une exception positive.

Fréterive : production de résidences principales et secondaires par périodes intercensitaires (log./an)

Après la période « de démarrage » de l'urbanisation, dans les années quatre vingt, suivie d'une période « creuse », le rythme de croissance du parc de résidences principales repart sensiblement à la hausse depuis les années deux mille, pour arriver à un rythme annuel moyen de 4 résidences principales depuis 2009. En dépit de ses fluctuations d'une période intercensitaire à l'autre, le parc de résidences secondaires demeure marginal en effectif, sans peser sur le marché des résidences principales.

Fréterive : rythme de croissance annuel du parc de résidences principales et secondaires (log./an)

	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2009	2009-2014
Résidences principales	0,7	5,1	1,1	2,5	4,0
Résidences secondaires	2,1	-1,5	-0,4	-0,7	0,8

B. L'évolution quantitative du parc de logements et les facteurs d'évolution

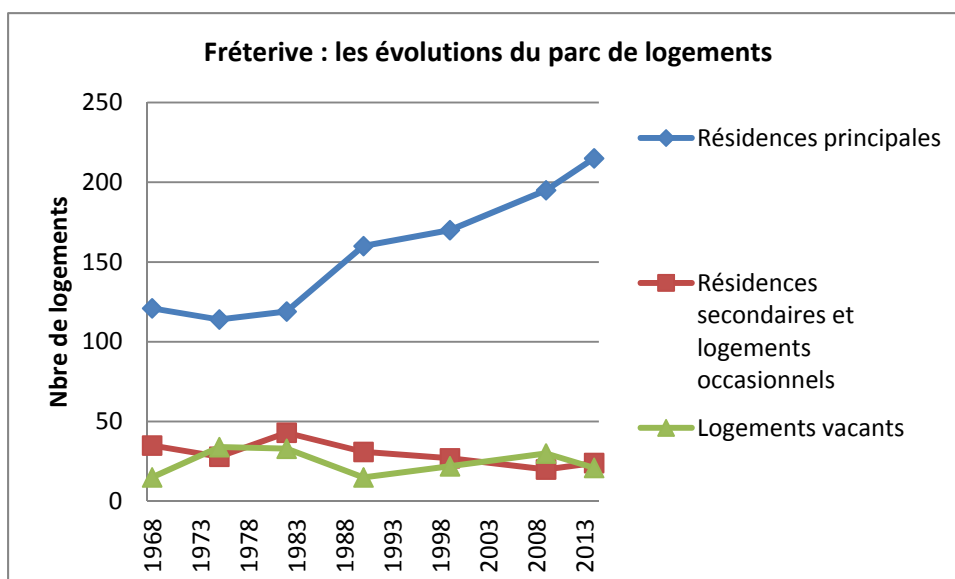
Fréterive	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Ensemble	176	195	206	219	246	260
Résidences principales	114	119	160	170	195	215
Résidences secondaires et logements occasionnels	28	43	31	27	20	24
Logements vacants	34	33	15	22	30	21

Fréterive (%)	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Résidences principales	64,8%	61,0%	77,7%	77,6%	79,3%	82,7%
Résidences secondaires et logements occasionnels	15,9%	22,1%	15,0%	12,3%	8,1%	9,2%
Logements vacants	19,3%	16,9%	7,3%	10,0%	12,2%	8,1%

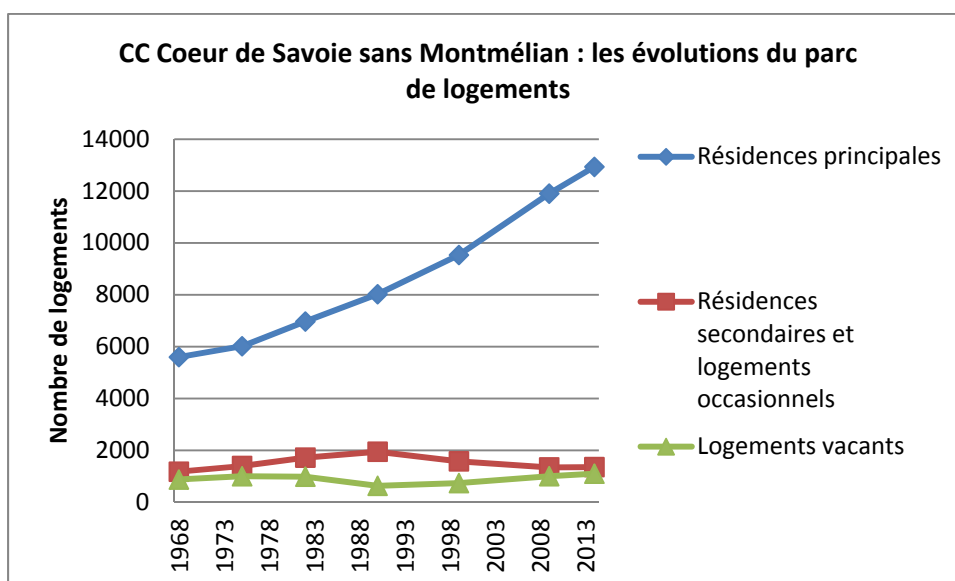
Cœur de Savoie (%)	1975	1982	1990	1999	2009	2014
Résidences principales	73,7%	74,3%	77,7%	82,0%	84,8%	85,0%
Résidences secondaires et logements occasionnels	15,0%	15,8%	16,5%	12,0%	8,4%	7,9%
Logements vacants	11,3%	9,8%	5,7%	6,0%	6,8%	7,1%

Source : INSEE

Il est précisé qu'un logement est défini ici comme « une unité d'habitation » pouvant accueillir un ménage. Un bâtiment d'habitation peut donc comprendre plusieurs logements (comme dans le cas d'un immeuble collectif) ou un seul logement, comme dans le cas d'une maison individuelle (cas largement le plus répandu dans la commune).



La production de résidences principales dans la commune suit une courbe de croissance très nette, selon un rythme soutenu depuis la fin des années soixante-dix. Elle se cabre dans les années quatre vingt, s'infléchit nettement dans les années quatre vingt dix, pour reprendre un rythme soutenu ensuite. La courbe d'évolution du parc de résidences secondaires (dont l'effectif est beaucoup plus faible en dépit de la ruralité de la commune) est quasi atone.



Entre Fréterive et la communauté de communes sans Montmélian (à la structure urbaine, dont l'évolution du parc de logements ne suit pas les mêmes « règles » que celles qui régissent les évolutions des parcs des communes rurales ou « rurbaines » de la communauté de communes), certains points communs mais aussi des différences se manifestent : à Fréterive, la part des résidences secondaires se situe dans l'ordre de grandeur de celui de la communauté de communes et traduit bien l'emphase de son territoire avec la situation géographique : un espace de transition, axé sur la vallée de l'Isère et ses contreforts de Montagne, dont la ruralité et la proximité avec des pôles d'emplois d'importance génèrent une demande forte en résidences principales, mais hors domaine skiable, sans site touristique phare, capable de générer une réelle économie touristique qui dynamiserait le marché des résidences secondaires. Les résidences secondaires présentes sur le territoire sont essentiellement des maisons familiales de personnes ne vivant plus à Fréterive, utilisées occasionnellement pour les vacances et/ou en attente de l'installation de l'un de ses membres, dans une étape de son parcours résidentiel.

C. Les facteurs d'évolution

	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2009	2009 - 2014
Création de résidences principales	5	41	10	25	20
Création de résidences secondaires	15	-12	-4	-7	4

Entre 1975 et 2014, le parc de logements a augmenté de près de 50% dans la commune. Dans cette période, la croissance en valeur absolue a concerné les résidences principales.

Des années soixante dix et jusqu'à la fin des années quatre vingt, le marché du logement à Fréterive est essentiellement porté par les besoins issus de l'économie agricole. L'accession au logement se fait, le plus fréquemment, par la mise à disposition d'un terrain familial, où la dernière génération d'agriculteurs s'installe, tandis que les parents demeurent dans le siège d'exploitation historique.

Entre 1990 et 1999, la traduction « en logements nouveaux » du développement de l'économie agricole est moins directe, car les besoins des nouvelles générations d'agriculteurs ont été satisfaits dans les deux décennies précédentes.

La période 1999 – 2014 renoue avec un rythme de progression important du parc de résidences principales (plus de 4 logements par an depuis 2009). Cette période a vu une conjonction nouvelle entre :

- les causes historiques de la production de logements dans la partie Ouest de la communauté de communes, c'est-à-dire :
 - une croissance liée à la dynamique de l'économie de Métropole Savoie, qui génère des besoins en logements de grande échelle,
 - une croissance issue de l'économie agricole, qui génère des besoins en main d'œuvre importants. Si les personnes occupant des emplois familiaux sont logées par définition dans les exploitations, les ouvriers agricoles salariés occupent des logements hors exploitations, souvent locatifs.

D. Les principaux leviers de développement du parc de logements : synthèse et enjeux

Fréterive exerce désormais une certaine attractivité pour le logement permanent au travers du cadre de vie qu'elle offre associé à sa relative facilité d'accès aux zones d'emplois, notamment Chambériennes, dans un secteur géographique où le développement de l'urbanisation a d'abord dépendu (c'est moins vrai aujourd'hui) de la position des communes par rapport à cette agglomération. La dimension rurale marquée de Fréterive et son économie viticole génèrent aussi un besoin spécifique en logements pour les ouvriers employés dans les différentes exploitations, qui s'est notamment traduit par une vague de restauration de bâtisses anciennes dans les hameaux, en dégagant ainsi une capacité locative supplémentaire et répondre à ce marché assez spécifique.

Ces dernières années, la commune, parallèlement au développement de l'habitat au coup par coup, a réalisé une opération de 7 logements groupés, face à l'école, au Chef-lieu. Les lotissements récents tendent par ailleurs vers une densification qui traduit l'adaptation du marché aux moyens financiers des ménages.

En privilégiant la reproduction de ces types d'opérations par rapport à l'habitat diffus au coup par coup, les formes urbaines et le phasage de la construction de logements seraient mieux maîtrisés. Comme les chiffres du dernier recensement le montrent, le développement de l'habitat intermédiaire et la réhabilitation renforceraient aussi la corrélation (en limitant l'influence de la décohabitation) entre production de logements et croissance démographique.

La mise en place du P.L.U. revêt un intérêt tout particulier dans ce contexte :

- en permettant de produire un nombre suffisamment important de logements pour assurer « en valeur absolue » une progression démographique nécessaire mais contrôlée,
- en favorisant, au travers d'orientations d'aménagement, une urbanisation organisée, conceptualisée :
 - qui limiterait la construction de logements au coup par coup, qui tendent à altérer l'espace rural et à banaliser les paysages,
 - qui influencerait sur la typologie des logements et permettrait de poursuivre l'effort déjà engagé dans le dernier PLU de diversification de l'offre, nécessaire pour l'accueil de jeunes ménages notamment.

En ce qui concerne les résidences secondaires : dans la commune, le marché de l'habitat non permanent est resté confidentiel, compte-tenu des besoins en logements permanents. Depuis plus de 30 ans, le nombre de résidences secondaires stagne (autour d'une grosse vingtaine de constructions).

Ainsi, on peut établir qu'à l'horizon 2030, il est probable que le marché des résidences secondaires restera très faible et sans impact sur la dynamique de production de résidences principales.

E. Taille des logements (résidences principales)

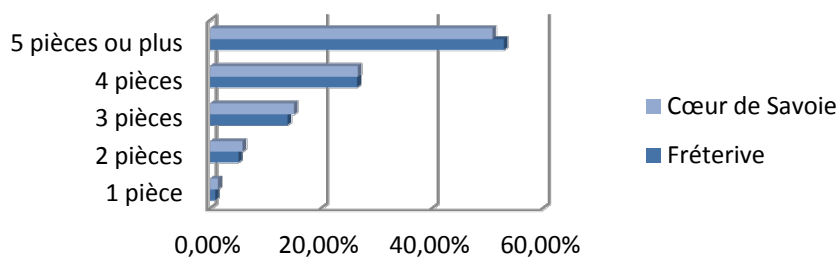
Fréterive	2009	%	2014	%	CC Cœur de Savoie sans Montmélian	2014	%
Ensemble	195	100	215	100	Ensemble	12932	100,00%
1 pièce	4	1,9	2	0,9	1 pièce	185	1,43%
2 pièces	18	9,4	11	5,3	2 pièces	756	5,85%
3 pièces	29	15,1	30	14,2	3 pièces	1954	15,11%
4 pièces	51	26,3	57	26,5	4 pièces	3448	26,66%
5 pièces ou plus	195	100	215	100	5 pièces ou plus	6589	50,95%

Source : INSEE

Fréterive	2009	2014
Part des maisons (%)	87,7%	89,7%
Part des appartements (%)	11,5%	9,9%
Communauté de communes	2008	2013
Part des maisons (%)	/	73,9%
Part des appartements (%)	/	25,5%

En 2014, une grande partie des immeubles collectifs est située à Montmélian (recensement INSEE) ou Saint Pierre d'Albigny (respectivement de 79,9% et 37% des résidences principales). Parmi les autres communes rurales de la communauté de communes, Fréterive ne se distingue pas vraiment, avec un habitat récent (logements neufs) essentiellement pavillonnaire, développé avec une densité faible qui a rompu avec la logique historique d'implantation de l'habitat (qui avait consacré le regroupement, notamment pour des raisons de préservation des terres agricoles). C'est à partir des années 60 que les viticulteurs –pépiniéristes ont construit en-dehors des hameaux pour réaliser le plus souvent de grands logements. Depuis, la tendance s'infléchit : sur les 27 logements les plus récents, seulement 5 dépassent les 150 m² de surface de plancher. Dans les deux petits lotissements du Chef-lieu, les logements ne dépassent pas 105 m² de surface de plancher. Par ailleurs, la mise sur le marché (souvent locatif) d'un nombre important d'habitations rénovées en cœurs de hameaux propose une offre moins standardisée que la maison individuelle, qui a constitué l'essentiel des logements neufs depuis une quarantaine d'années.

Comparaison Fréterive / Cœur de Savoie : répartition des résidences principales par nombre de pièces en 2014



A Fréterive comme dans la communauté de communes, les grands logements (5 pièces ou plus) sont largement surreprésentés. Toutefois, la situation de Fréterive est meilleure que celle des autres petites communes rurales, avec une répartition plus équilibrée.



La structure de l'habitat diffus : pas d'organisation d'ensemble ni d'espace commun, des voies étroites et aux multiples ramifications.



L'opération de logements groupés à côté de l'école.

F. Les principaux leviers de développement du parc de logements : synthèse et enjeux

Au regard des résultats positifs sur la démographie de l'habitat intermédiaire et du logement locatif aidé, il serait intéressant de poursuivre l'effort de diversification du parc :

- pour faciliter l'accès au logement des jeunes en phase de décohabitation ou qui voudraient s'installer dans la commune, pour développer des logements pour les salariés agricoles qui travaillent dans les exploitations de Fréterive (pour partie saisonniers),
- L'encouragement de la restauration du bâti ancien, déjà engagée pourrait aussi participer à la diversification de l'offre en logements. Néanmoins, ce gisement, s'il était encore exploité fortement, poserait des problèmes structurels dans les hameaux, en termes d'assainissement, de circulation ou de stationnement tout particulièrement.

Pour satisfaire la demande d'une partie des personnes devenues âgées (arrivées dans la communauté de communes dans les années quatre vingt) qui tout en souhaitant demeurer dans la commune, aspirent à quitter leurs logements, souvent devenus trop grands pour une personne seule ou un couple, les solutions les plus vraisemblables sont probablement la re-cohabitation des plus jeunes avec les anciens, le redécoupage du bâti trop vaste (plusieurs expériences en cours), ou la création d'une offre de colocation pour personnes âgées ou dépendantes dans du bâti collectif.

En proposant des logements intermédiaires, on ne satisferait pas le cœur de la demande, qui trouvera le plus souvent « toute seule », dans l'offre « classique » la réponse à ses besoins, mais les demandes moins « standards » tout autant légitimes, qu'il s'agisse du logement des jeunes, ou de celui des anciens qui veulent demeurer dans la commune, au bénéfice de l'équilibre de la pyramide des âges et de la continuité des services publics.

G. Le parc de logements par statut des occupants (propriété/locatif/locatif aidé)

FRÉTERIVE	2014				2009	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	215	100	536	20	195	100
Propriétaire	159	73,9	398	23,4	144	73,7
Locataire	50	23,5	127	8,5	40	20,7
dont d'un logement HLM loué vide	5	2,2	10	3,4	0	0
Logé gratuitement	6	2,7	11	29,7	11	5,6

Montmélian	2014				209	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	1768	100	3937	12,3	1 705	100
Propriétaire	625	35,4	1468	18,3	621	36,4
Locataire	1105	62,5	2369	9,1	1 045	61,3
dont d'un logement HLM	717	40,6	1599	11,1	680	39,9
Logé gratuitement	37	2,1	100	8	39	2,3

CC Cœur de Savoie sans Montmélian	2014			
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
Ensemble	12932	100,0%	31470	17,0
Propriétaire	9709	75,1%	24412	20,2
Locataire	2909	22,5%	6414	6,8
dont d'un logement HLM	1032	8,0%	2316	9,7
Logé gratuitement	315	2,4%	645	12,8

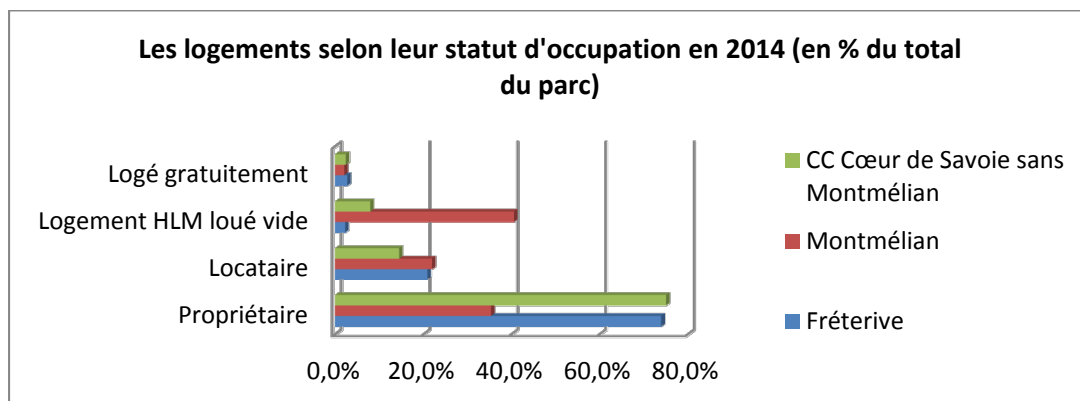
L'analyse quantitative et en proportions du parc de résidences principales selon les statuts d'occupations met en évidence le rôle du logement locatif et du logement locatif aidé dans la rotation au sein des habitations, qui permet, sans qu'il soit nécessaire d'urbaniser, de maintenir l'équilibre social dans la répartition des familles et la répartition par classes d'âges. Dans le parc de résidences principales en propriété de Fréterive, l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 23,4 ans (et encore, ce chiffre est minoré, car beaucoup des logements produits dans la commune ont moins de 10 ans). La rotation y est très faible : les ménages qui possèdent leur logement « vieillissent avec leurs maisons ». Vingt ans après avoir accédé à la propriété, ils contribuent à l'augmentation de l'âge moyen de la population, avec la décohabitation comme facteur aggravant.

Il en va différemment pour les logements locatifs : l'ancienneté moyenne d'emménagement y est de 8,5 ans en 2014 pour la commune (parc locatif privé). La rotation dans le parc locatif est donc plus importante et à un jeune ménage, succède souvent un autre jeune ménage. Cependant, le taux de rotation dans les logements locatifs de la commune est sensiblement en-deçà de la moyenne de Cœur de Savoie.

Cette différence peut probablement s'expliquer par l'originalité positive de la commune, dont l'économie agricole génère un nombre significatif d'emplois, mais d'emplois ouvriers, dont le différentiel entre les niveaux de revenus et le coût d'accès au logement en propriété (notamment quand l'offre est surtout pavillonnaire) est important et éloigne la date de « sortie » du parc locatif pour ces ménages.

L'ancienneté d'emménagement dans les logements locatifs aidés est également très faible. En dépit de leur jeunesse, les logements ont déjà connu des changements de locataires.

On remarque dans la communauté de communes sans Montmélian, que la rotation dans le logement locatif aidé est paradoxalement inférieure à celle mesurée dans le locatif privé. Cette plus faible rotation peut s'expliquer par la carence en logements locatifs aidés et par l'augmentation importante des coûts d'accession à la propriété, qui rendent captifs du parc social une partie significative des ménages qui y vivent (sur un mécanisme proche de celui qui fait qu'à Fréterive, le taux de rotation dans le parc locatif privé est sensiblement plus faible qu'ailleurs).



Montmélian recèle plus de 40 % du total des logements H.L.M. de Cœur de Savoie (pour environ 14% de la population totale de la communauté de communes), en dépit de l'effort de production de logements locatifs aidés récent dans les autres communes.

Ce déséquilibre contribue à rompre l'homogénéité de la population de la communauté de communes du point de vue social et de la pyramide des âges, avec des jeunes et plus largement, des ménages aux revenus modestes, qui tendent à habiter à Montmélian ou dans les communes intermédiaires et un vieillissement de la population dans les communes les plus rurales, où le prix d'accession à la maison individuelle a augmenté alors que ce type de logement constitue l'essentiel de l'offre.

H. Le parc de logements par statut des occupants: synthèse et enjeux

A l'échelle de Cœur de Savoie, le développement d'un parc de logements capable de jouer de manière accrue le rôle de parc de transition, entre la phase de décohabitation et l'accession à la propriété, ou qui puisse satisfaire des demandes qui ne trouvent pas leur expression dans le marché de l'habitat pavillonnaire (personnes âgées notamment, ou ménages aux revenus modestes) apparaît important. Fréterive ne se distingue pas particulièrement des autres communes rurales en ce qui concerne l'offre locative sur un plan quantitatif (23,5% du parc pour 22,5% dans la communauté de communes sans Montmélian).

Dans ce contexte et compte-tenu de l'influence positive de la production récente de logements locatifs et de logements locatifs aidés dans le parc de résidences principales, le développement de ces formes de logements ferait se rapprocher le parc de logements d'un point d'équilibre qui permettrait à maturité, de renouveler les générations et d'assurer les besoins en logements pour la population locale au moins, sans qu'il soit nécessaire de continuellement construire des habitations.

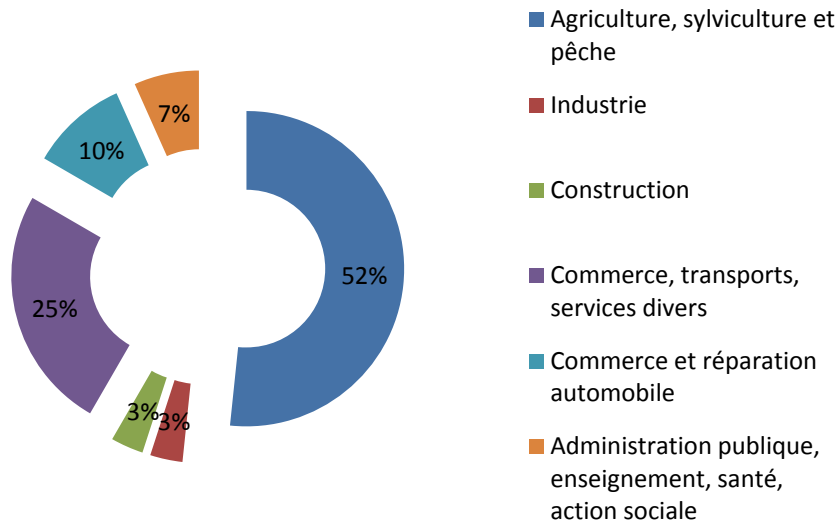
Cet équilibre serait atteint au travers de la rotation dans les logements locatifs et des effets "de vases communicants" entre le logement locatif et le logement en propriété (durée courte d'emménagement dans le parc locatif, puis accès à l'habitat intermédiaire en propriété et ensuite à l'habitat pavillonnaire).

Ceci dit, le cœur de la demande en logements à Fréterive demeure pour une bonne part lié à l'habitat résidentiel pavillonnaire. Loin d'un basculement dans l'offre en logements, il s'agirait plus d'affirmer la proportion d'habitat locatif, d'habitat intermédiaire dans les secteurs les plus aptes (ceux desservis par les réseaux, dont la localisation renforcerait la structure des principaux hameaux).

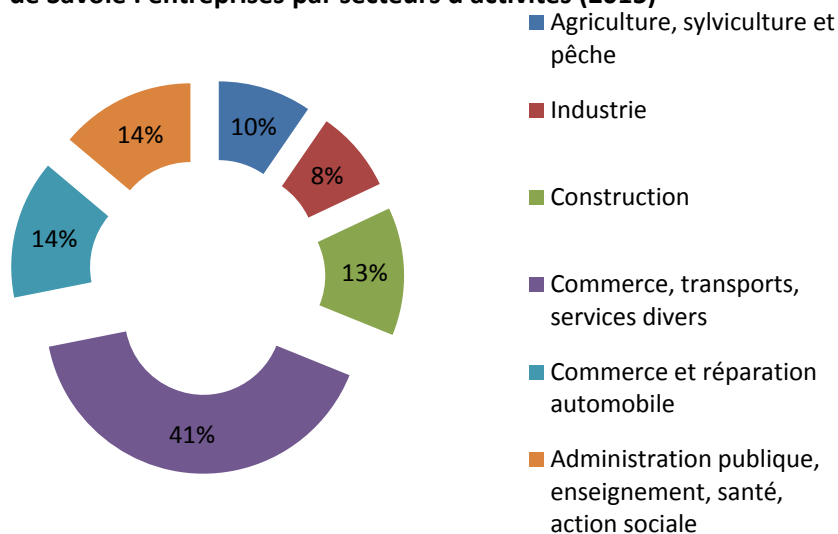
V. LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES

A. Le profil économique de la commune

Fréterive : entreprises par secteurs d'activités (2015)



Cœur de Savoie : entreprises par secteurs d'activités (2015)



**L'activité commerciale inclue celle des caveaux de vente de vin.*

En proportions, le tissu économique de Fréterive se distingue des autres communes de la CC Cœur de Savoie par une forte présentation du secteur primaire, essentiellement porté par la viticulture et l'activité de pépiniériste (15% des plans de vignes produits en France proviennent de la Combe de Savoie). Cette surreprésentation s'explique aussi par la faiblesse des secteurs secondaires et tertiaires dans la commune. A l'exception de quelques services, le tissu artisanal est très faiblement représenté dans la commune, en dehors d'activités directement connexes à l'agriculture. Fréterive ne compte pas non plus de commerce et le tourisme est très peu développé.

Outre une économie agricole forte, qui a besoin de foncier, la faiblesse du secteur industriel et du secteur artisanal dans la commune est la conséquence aussi du faible poids démographique de Fréterive et de sa proximité avec des pôles de centralité locale (comme Saint Pierre d'Albigny, ou AlpEspace) qui captent l'activité économique par leurs accès directs sur le réseau primaire de voirie la vallée de l'Isère et qui disposent de zones d'activités équipées de tailles significatives (qui par effet de « gravité » captent les entreprises de plus grandes tailles qui souhaitent s'installer ou se développer). Par ailleurs, d'une manière générale, les activités artisanales et industrielles nécessitent la mobilisation de superficies importantes, d'un seul tenant, desservies facilement par les réseaux et détachées des zones d'habitat, (pour éviter les conflits d'usages et les nuisances induites réciproques). Or à Fréterive, la géographie locale offre peu de surfaces qui présentent ces qualités :

- aux abords des hameaux, le vignoble est central dans l'économie agricole locale, de sorte que même les ateliers de production de plan de vignes et une partie des caveaux sont implantés dans les hameaux (ce qui pose par ailleurs des problèmes de conflits d'usages, au regard des nuisances sonores et des circulations de tracteurs et poids lourds induits).
- toute la plaine est située en zone inondable par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Isère. Elle est donc impropre à l'accueil de bâtiments d'activités.

Les établissements actifs à Fréterive par types d'activités et effectifs de salariés	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés
Ensemble	96	100	68	28
Agriculture, sylviculture et pêche	74	77,1	46	28
Industrie	0	0	0	0
Construction	3	3,1	3	0
Commerce, transports, services divers	7	7,3	7	0
dont commerce et réparation automobile	3	3,1	3	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	12	12,5	12	0

Source : INSEE

Aucune entreprise n'emploie plus de 19 salariés dans la commune

Fréterive	2009	2014
Nombre d'emplois dans la zone	117	138
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	223	246
Indicateur de concentration d'emploi	52,3	56,3
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	62,1	58,6

CC Cœur de Savoie	2014
Nombre d'emplois dans la zone	11 654
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	16 115
Indicateur de concentration d'emploi	72,3
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	61,3

Source : INSEE

B. Activité économique locale : synthèse et enjeux

Si rechercher de manière forcée l'implantation d'activités industrielles ou artisanales en développant des zones activités semble peu opportune, compte-tenu du contexte, où l'économie est d'abord agricole, il serait par contre intéressant de réfléchir aux moyens de développement du tissu artisanal directement associé à la production de plants de vigne : les ateliers sont en grande partie disséminés dans le Chef-lieu, sans grand potentiel d'extensions et avec des difficultés de fonctionnement compte-tenu de la proximité des habitations. Les exploitations agricoles et ces entreprises concentrent la plus grande partie de l'emploi local et la limitation de leur croissance (en empêchant la création de bâtiments nouveaux par exemple) aurait des conséquences démultipliées sur l'emploi local.



Bâtiments d'activités au sein du Chef-lieu : en jaune, des ateliers liés à la production de plants de vignes. En violet, cave et caveau de vente de vins.

C. Le commerce / situation / synthèse et enjeux

Compte-tenu :

- du nombre d'habitants actuel, encore faible en valeur absolue,
- de l'éclatement en hameaux de l'espace bâti,
- du relatif isolement de la commune par rapport aux grands axes de transit,
- du fait que la commune ne soit traversée ou tangente par aucune route au trafic significatif : le potentiel de captation d'une clientèle de passage sur la R.D.201 par « effet de vitrine » est assez faible et relève plutôt de l'agro-tourisme (route des vins),

il serait aujourd'hui utopique de vouloir développer de manière volontariste l'offre commerciale. Il s'agirait plutôt d'agir sur la densification de l'espace bâti et son regroupement au Chef-lieu, sa proximité avec l'école (qui génère des trajets journaliers) pour dans un premier temps améliorer l'« urbanité » du Chef-lieu et ainsi favoriser indirectement l'activité commerciale. En règle générale, les études sur les petites communes montrent qu'un commerce de proximité devient viable quand son aire de chalandise regroupe plus de 700 habitants.

Avec 610 habitants aujourd'hui et avec comme effet « dispersant », l'éclatement en plusieurs hameaux de l'espace bâti, Fréterive ne peut raisonnablement envisager l'émergence d'un commerce à court terme.

VI. LE TOURISME

Avec 58 stations de ski, la part du tourisme dans l'économie savoyarde est prédominante. Elle mobilise 23 800 emplois directs (environ 18% de l'emploi total salarié du secteur privé départemental) et un chiffre d'affaire induit estimé à environ 50% du PIB départemental. La Savoie est 9^{ème} département touristique français (2014). L'orientation spécifique reste le tourisme hivernal mais l'offre est originale par son extrême variété avec en particulier un potentiel très important en sports de pleine nature et un secteur de tourisme thermal développé.

Source : Observatoire des Territoires de la Savoie

La carte ci-après met en évidence l'inclusion de la commune dans un ensemble géographique de transition sur le plan touristique (Combe de Savoie, vallée de l'Isère), hors « périmètres à neige » et sans site touristique phare capable d'attirer des visiteurs ou de générer du tourisme de séjour significativement.

Figure 15 : carte de l'hébergement touristique en Savoie

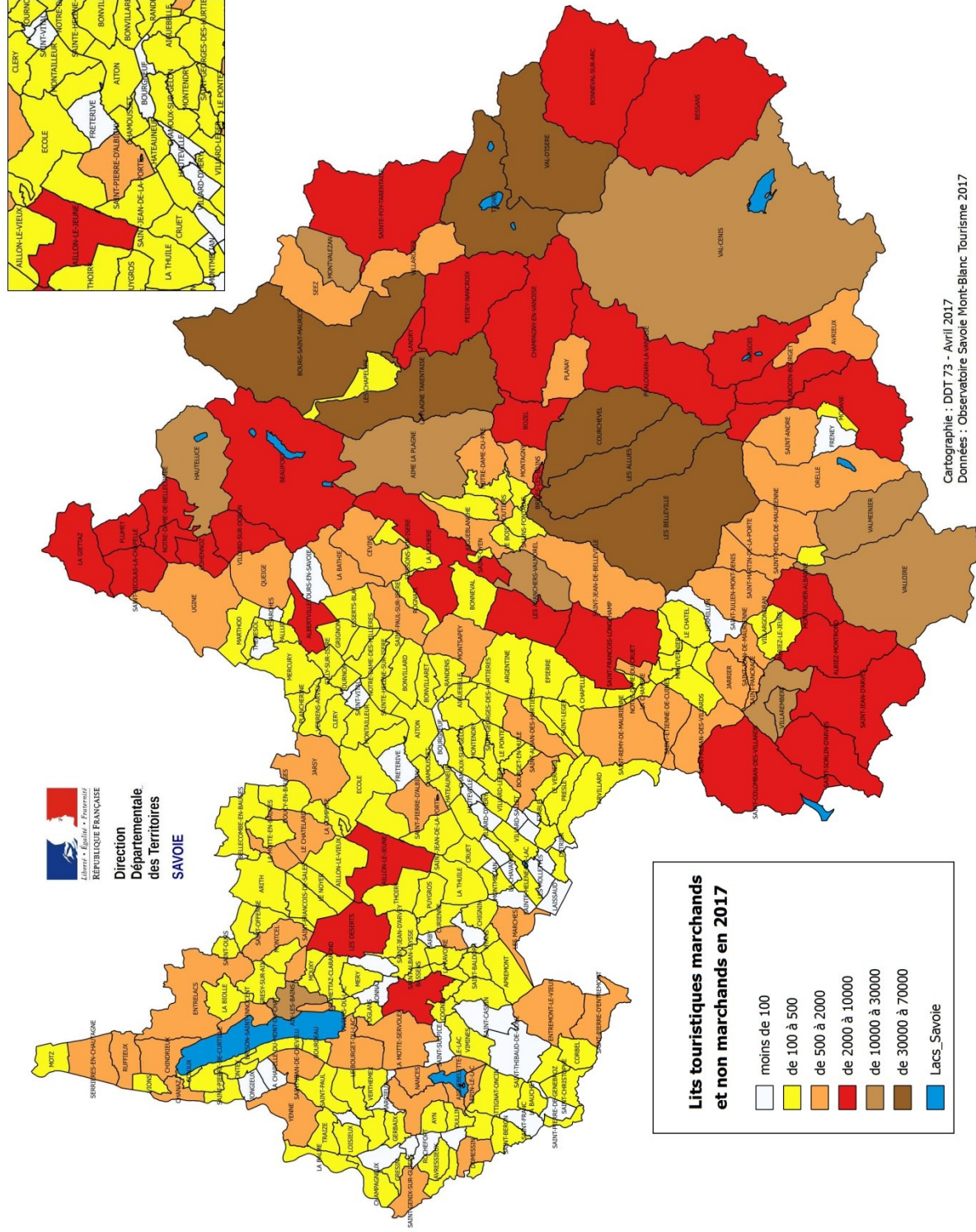
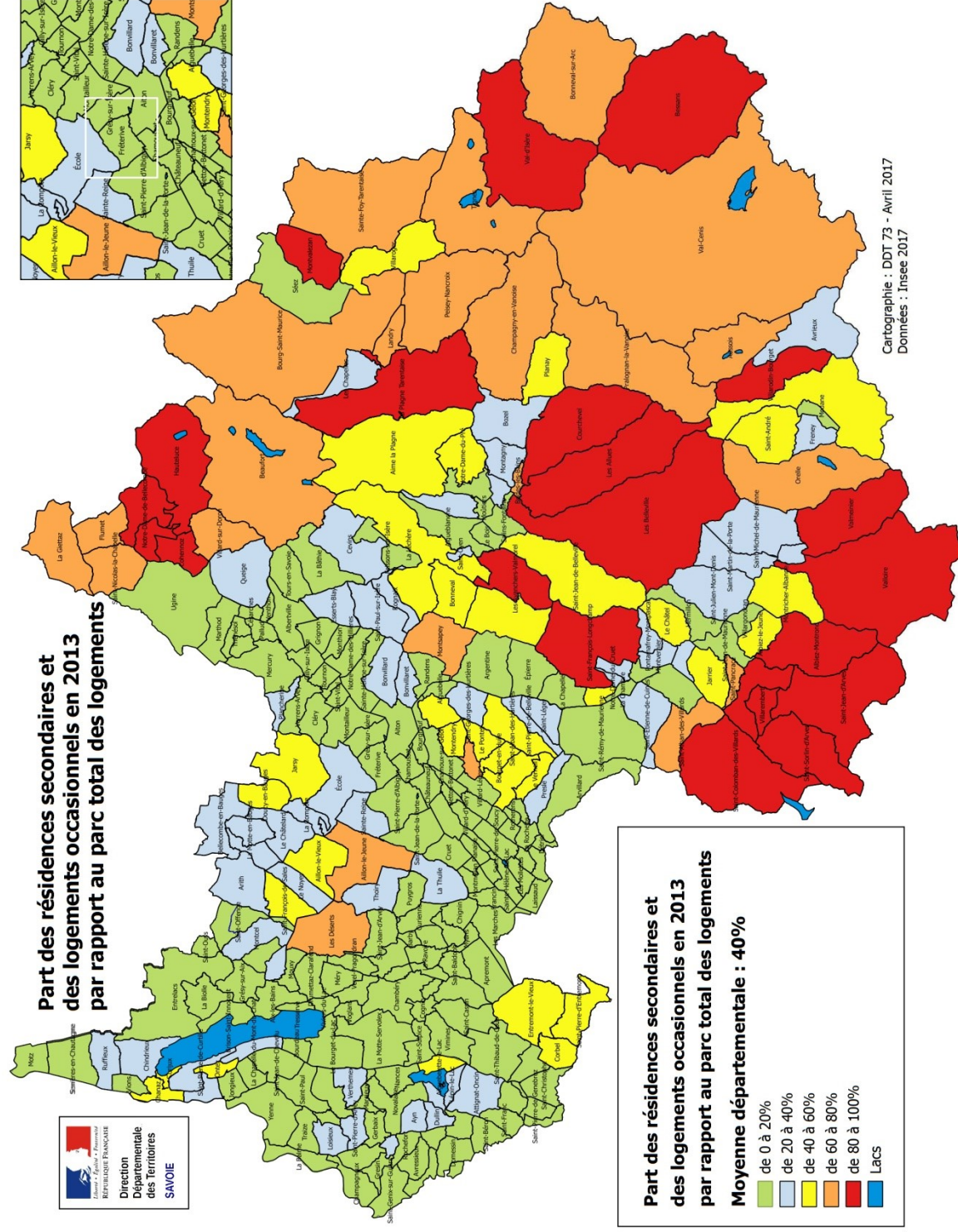


Figure 16 : carte des résidences secondaires par commune en Savoie



Outre une capacité d'hébergement dans la commune faible en valeur absolue, les lits marchands n'en représentent qu'une partie marginale : 8 places dans un gîte pour 24 résidences secondaires.

A. Atouts touristiques

L'OEUNOTOURISME

Si Fréterive se situe dans un secteur touristique « intermédiaire », dans le Parc Naturel des Bauges mais à sa frange Sud, hors stations de sports d'hivers, la commune recèle néanmoins des atouts touristiques :

Elle se situe sur le tracé de Route des Vins de Savoie, circuit balisé pour découvrir un des vignobles les plus réputés du département et qui permet, avec 4 domaines impliqués, de découvrir le vignoble sur des voies et chemins bucoliques de montagne, profiter de dégustations dans les caveaux des viticulteurs.



Figure 17 : carte de la route des vins



Les vignes, plantées sur des pentes douces de coteaux drainés exposés plein Sud.



*Le hameau du Villard, immergé dans le vignoble.
Photo : commune*

Outre sa tradition viticole, Fréterive propose un territoire ouvert à la randonnée pédestre et au VTT : ses deux tiers Nord forment une fraction du versant Sud du massif des Bauges. Ce versant de montagne est recouvert en très grande partie par la forêt, mais recèle aussi quelques espaces ouverts de pelouses. Le versant montagneux est entaillé de torrents ponctués localement en cascades. Sur les cimes, pelouses alpines et crêtes rocheuses sont propices à l'alpinisme.

Des sentiers balisés permettent de parcourir le versant montagneux, avec des départs depuis tous les hameaux. Aucun sentier balisé ne permet toutefois, depuis Fréterive d'atteindre les crêtes à 1700 m et le passage dans la cheminée du col de l'Arcluse est réservé aux très bons alpinistes.

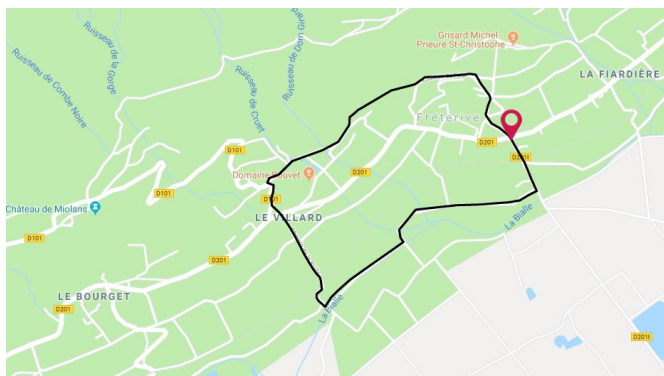
Moins sportivement, la balade Frétativote permet de découvrir les hameaux de la commune et le chemin des vignes, sous les cascades, propose un circuit entre vignoble et torrents.



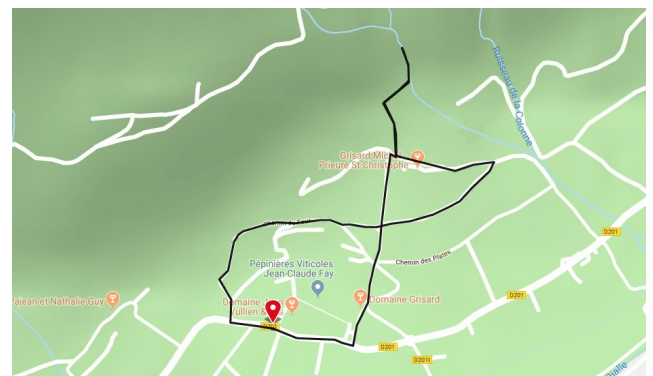
Le bucolique hameau de l'Eglise



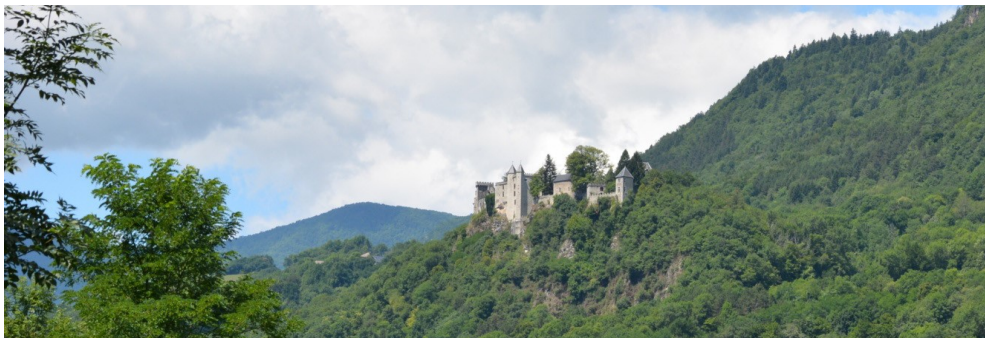
Le versant montagneux, sa forêt et ses falaises, ses cascades



Itinéraire de la balade frétativote : source CD73



Itinéraire du chemin des cascades : source CD73



La commune est également proche de plusieurs plans d'eau aménagés dans la plaine de l'Isère (à Saint Pierre d'Albigny) ainsi que du château de Miolans.

Le Château de Miolans

La commune va également être traversée par la véloroute des Préalpes en projet (entre Albertville et Pontcharra) : un maillon de 45 km de l'itinéraire cyclable devant relier Annecy et Valence. Cet aménagement sera ouvert à tous : usagers du vélo et des autres modes de déplacements doux. Son tracé entre Albertville et Pontcharra permet de découvrir les atouts environnementaux et culturels de la Combe de Savoie.

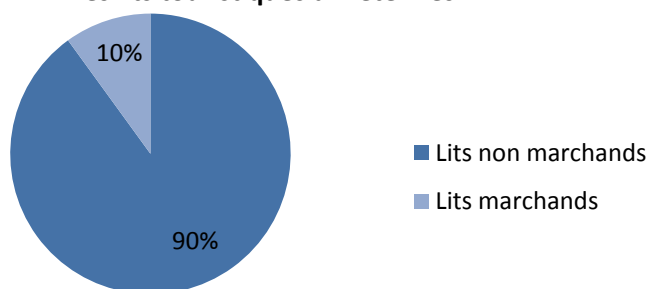
L'hébergement touristique revêt deux formes dans la commune : les résidences secondaires (hébergement non marchand) et les gîtes.

L'hébergement touristique marchand est très peu développé. On compte seulement 1 gîte de trois chambres (pour une capacité de 8 personnes) au hameau de la Maserie. Aucun autre hameau n'accueille d'hébergement touristique marchand alors que leurs situations et leur intérêt patrimonial dégagent *a priori* un potentiel. Indépendamment de leurs bénéfices dans l'économie locale, gîtes et chambres d'hôtes présentent la particularité d'une intégration douce dans le territoire : pas ou peu d'impact paysager, pas ou peu d'impact sur le fonctionnement de la commune (gestion des déplacements motorisés notamment) et pas ou peu de conflits d'usages avec l'habitat permanent (grâce à la dissémination des hébergements, qui ne créent pas « d'effet de masse » ni de nuisances). De ce point de vue, si ces types d'hébergements génèrent peu de retombées économiques directes (les bénéfices en termes d'emplois sont faibles), ils n'altèrent pas la qualité de vie dans la commune et « se fondent dans le paysage » à tous points de vues. Les carences en stationnement récurrentes dans plusieurs hameaux (et notamment à la Maserie) pourraient cependant induire une contrainte fonctionnelle en cas de développement significatif de l'hébergement touristique en gîtes ou chambres d'hôtes.

En 2014, la commune comptait 24 résidences secondaires, pour une capacité d'hébergement d'environ 72 lits.

C. Potentiel et hébergement

Les lits touristiques à Fréterives



Dans le faible total des lits touristiques, les lits non marchands dominent fortement. Cet indicateur met en évidence une économie touristique encore peu présente et qui revêt un caractère « artisanal », qui génère au final très peu de retombées économiques directes pour la commune.

A l'échelle du département, Fréterive fait partie d'un espace géographique de transition sur le plan touristique. Elle n'accueille pas de site touristique phare, mais sa ruralité et la proximité avec de grands sites (le massif des Bauges, par exemple) peut générer un flux touristique, pouvant être gonflé par les atouts propres à la commune (son vignoble et ses sentiers de randonnées sur le versant montagneux par exemple). Dans ce contexte, il serait « normal » que le nombre de lits touristiques se situe à un niveau assez faible, « conforme » à la situation de la commune. En réalité l'inventaire de la capacité d'hébergement montre une capacité « anormalement » faible : Fréterive compte moins de 10 lits touristiques marchands et 24 résidences secondaires.

Avec environ 90% de ses lits en hébergement non marchand, la commune reflète sa situation géographique de transition.

L'offre en lits marchands est très faible et s'avère ciblée sur un seul type d'hébergement (gîtes). Ce type d'offre est par ailleurs assez peu extensible, car :

- il est associé à la proximité immédiate des gérants (et donc, mécaniquement dépendant de l'évolution de l'habitat permanent),
- il est inféodé aux opportunités offertes par la structure de l'espace bâti dans la commune (corps de fermes à restaurer, granges, dépendances de bâtiments existants), accaparés par le marché de l'habitat permanent dans la commune.

Les évolutions socio économiques ne laissent pas entrevoir une progression significative de l'hébergement en gîtes et chambres d'hôtes : la pression pour l'habitat permanent va faire que l'augmentation de la capacité de ces modes d'hébergements ne pourra croître que faiblement. La rénovation dans le bâti ancien, souvent premier vecteur, en milieu rural, de création de gîtes et chambres d'hôtes, mais aussi de résidences secondaires, est dans la commune mise en œuvre essentiellement pour produire du logement locatif permanent.

D. Synthèse et enjeux

Même si la commune ne se situe qu'à la périphérie des grands sites touristiques du département, elle recèle un potentiel (œnotourisme, randonnées) qui paraît sous-exploité au regard de la très faible capacité d'hébergement de la commune (une des plus faibles du département). Des actions relatives à la promotion de l'œnotourisme, des itinéraires de randonnées, pourraient favoriser la fréquentation de la commune. Cependant, la pression exercée par l'habitat permanent fait que le bâti mobilisable pour développer l'hébergement (marchand et non marchand) est très faible et le potentiel touristique propre à la commune ne peut pas permettre à Fréterive de franchir un palier sur ses atouts propres.

Par ailleurs, la forte demande de location à l'année et le volume de travail supplémentaire qu'impliquerait l'accueil des touristes dans les exploitations n'incite pas les viticulteurs à développer ce type d'activité dans leur patrimoine bâti. L'hébergement touristique dans la commune ne pourra progresser que faiblement et le potentiel de développement de séjours en lien avec la route des vins restera limité (accueil dans les exploitations, en chambres d'hôtes). Plus techniquement, la création de petits parkings au départ des sentiers de randonnées participerait probablement à l'augmentation de leur fréquentation.

VII. LE RESEAU DE VOIRIE

L'analyse du fonctionnement des voies et des pôles d'échanges permet de comprendre les interactions entre urbanisation et déplacements et d'associer au projet de développement un projet d'évolution de la trame viaire cohérent.

A. Contexte

Une partie importante des actifs de la commune installés ces trente dernières années travaille en-dehors de Fréterive, dans les pôles d'activités de l'agglomération chambérienne notamment. La question des trajets pendulaires domicile-travail, de l'articulation entre le réseau secondaire (petites routes et chemins) et le réseau primaire de routes départementales revêt donc un intérêt essentiel.

A l'autre extrémité des échelles de déplacements, les circulations piétons / cycles constituent également des éléments forts de la problématique d'aménagement. Les facilités de circulations douces (distances courtes, voies dédiées aux piétons et aux cycles) font partie des éléments de qualité de vie et de lutte contre la pollution de l'air.

B. Caractéristiques du réseau

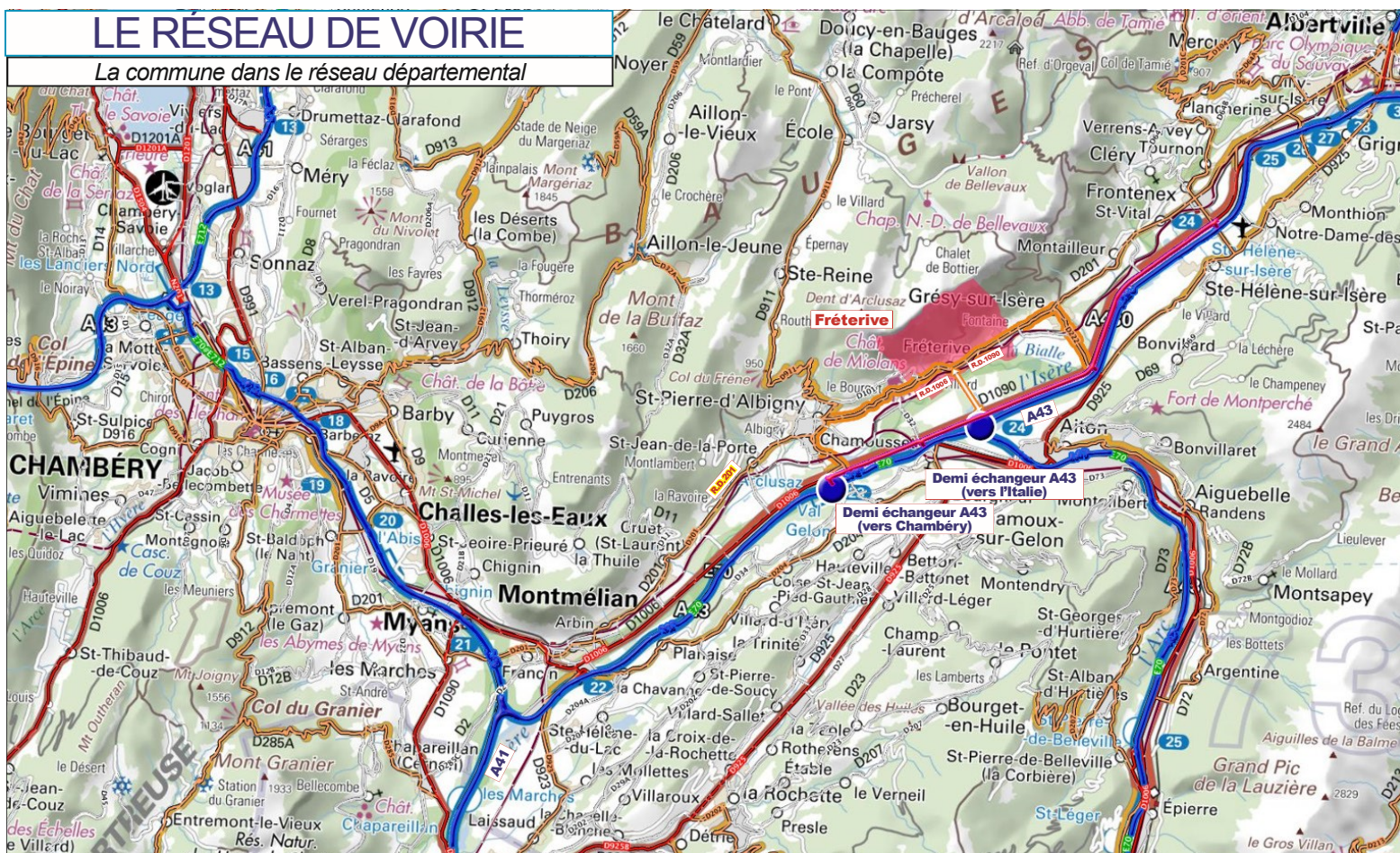
Par sa situation géographique, Fréterive associe proximité avec Saint Pierre d'Albigny (à 5 Km) et isolement par rapport aux voies qui concentrent la majeure partie des flux de transit. La commune jouit donc d'une situation assez privilégiée : le tronçon de R.D.1090 qui la voisine subit un trafic de transit important mais sans incidence sur la circulation dans les hameaux. Les zones d'habitat sont desservies par la R.D.201, qui bien que départementale, possède essentiellement une fonction de desserte locale. Le trafic sur cette route reste cependant significatif, avec comme conséquences dans les traversées de hameaux, des nuisances sonores et des vitesses de véhicules qui demeurent élevées, augmentant le risque d'accident, en dépit d'aménagements destinés à faire ralentir.

Via la R.D.201, les habitants de la commune bénéficient d'accès rapides sur le réseau primaire (R.D.1090 tout particulièrement), mais aussi sur l'autoroute A 43, avec la proximité des échangeurs n°22 (vers Chambéry ou Grenoble) et n°23 (vers Albertville).

Dans les hameaux, le développement récent de l'urbanisation, réalisé au coup par coup pour l'essentiel, utilise un réseau de voies communales qui a peu évolué depuis 30 ans (qu'il s'agisse des largeurs des chaussées ou de l'interconnexion). Si jusqu'à aujourd'hui, il a été suffisant compte-tenu du rythme raisonnable de la construction dans la commune, à l'avenir, en reproduisant un mode d'urbanisation linéaire en bordure de voies, on aboutirait probablement à des problèmes de circulation automobile.

LE RÉSEAU DE VOIRIE

La commune dans le réseau départemental



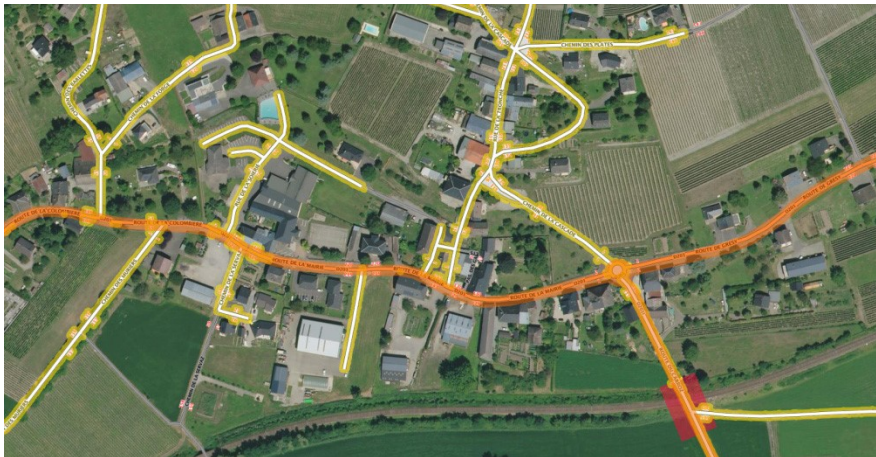
A l'échelle globale, le réseau viarie primaire qui compte pour la commune est celui qui permet aux habitants de Fréteville de rallier les pôles d'activités, notamment chambériens. Localement, Saint Pierre d'Albigny constitue un pôle de proximité pour l'accès aux services et commerces de base. Le réseau primaire est constitué par la R.D.201, qui relie entre eux les hameaux de la commune, elle-même connectée à la R.D.1090 par la R.D.2011. Fréteville subit ainsi peu les contraintes de superposition entre desserte locale et trafic de transit intense (porté par la R.D.1090 et l'A43, qui n'empruntent pas le territoire communal tout en restant fonctionnellement proches). Elle bénéficie d'une relative proximité avec des pôles d'emplois, sans pour autant subir les nuisances du trafic de transit vers ces pôles.

LA R.D.1090

La R.D.1090 est la route départementale la plus circulée (de loin) et la plus importante dans le réseau routier de la Combe de Savoie (hors A43). Elle est toutefois très éloignée des zones d'habitat, donc sans influence sur les circulations dans Fréterive.

LA R.D.201 ET LA R.D.2011

La R.D.201 traverse le territoire d'Est en Ouest. Son incidence sur la desserte et les circulations locales est variable selon les hameaux : aux Moulins et à la Maserie, son tracé évite l'espace bâti (il passe en contrebas) tandis que dans les autres hameaux, la voie les traverse ou les tangente, en générant un effet de coupure. Pour le Villard, le Chef-lieu et les Fiardières, la R.D.201 joue le double rôle de desserte directe d'une partie des constructions et de support d'un trafic d'échelle supérieure.



L'exemple du Chef-lieu : la R.D.201 traverse le hameau. Les voies communales connexes à la route départementale sont très peu ou pas maillées, souvent bordées par des constructions qui rendent très difficile leur aménagement (élargissement de gabarits ou création de trottoirs).

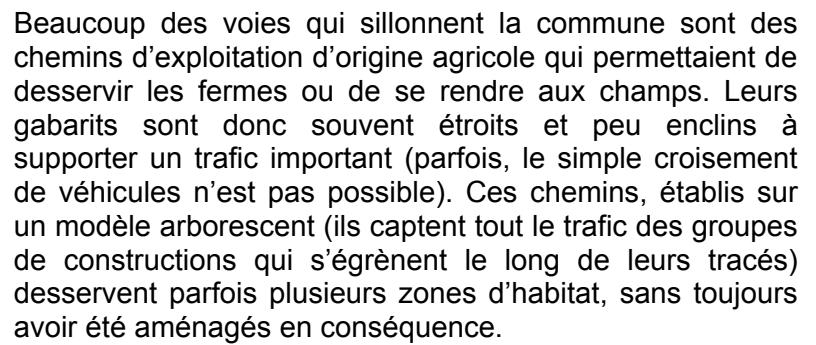
Ci-contre (en rouge) le pont de chemin de fer limite le gabarit routier de la R.D.2011.

La R.D.2011 assure la liaison entre la R.D.201 et la R.D.1090. En faisant ce lien, elle constitue une sorte d'interface : elle évite, par son échelle intermédiaire, la confluence directe (souvent accidentogène) entre une route départementale d'échelle locale et la grande route départementale où la circulation et la vitesse moyenne des véhicules sont bien plus importantes. C'est pratiquement sa seule fonction (le trafic de transit y est très faible). Les habitants des hameaux ont ainsi à disposition une voie bien dimensionnée, qui fait le lien avec le réseau primaire (qui se ramifie en dehors du territoire communal). Le carrefour d'interface entre la R.D.2011 et la R.D.201 est giratoire. Il offre globalement de bonnes conditions de sécurité et de visibilité.

Le gabarit de la R.D.2011 subit toutefois une striction au niveau du pont de chemin de fer. Les poids lourds ne peuvent pas l'emprunter et elle ne peut ainsi jouer pleinement son rôle : les véhicules hors gabarit empruntent la R.D.201 en traversant les hameaux qui s'égrainent le long de son tracé : Villard, Chef-lieu et Fiardières. Ils arrivent depuis Saint Pierre d'Albigny, ou Grésy/Isère en tournant à gauche dès le franchissement de la voie ferrée à hauteur de la gare.



Le carrefour giratoire entre R.D.201 et R.D.2011 offre une connexion sécurisée en milieu quasi urbain, dans un secteur où la limitation de la vitesse à 30 Km/h constitue un facteur de sécurité supplémentaire.



Ici l'exemple du hameau des Moulins : les voies communales sont demeurées dans une structure arborescente. Elles sont étroites et sans réelle solution de maillage dans les parties les plus hautes du hameau.

FONCTIONNEMENT LOCAL



L'A43: voie principale vers le pôle chambérien et le pôle Albertvillois. Le demi-échangeur de Saint Pierre d'Albigny (vers Grenoble et Chambéry) est facile d'accès pour les habitants de la commune.



R.D.1090 et 1006 : voie d'accès au pôle chambérien, à la zone commerciale de Saint Pierre d'Albigny. Elle supporte le plus gros trafic, mais n'interfère pas avec le réseau de voirie propre à la commune.



R.D.201 : elle connecte la R.D.1090 à la R.D.201 et joue ainsi un rôle essentiel dans les trajets domicile-travail et d'interface dans le réseau de voirie. Son passage sous le pont de chemin de fer empêche toutefois le passage de gros camions ou d'engins agricoles.



R.D.201. Elle forme la colonne vertébrale du réseau de voirie local, en desservant directement (ou via des routes secondaires sur de faibles distances) tous les hameaux de la commune. Elle est le support de l'essentiel des déplacements motorisés locaux et d'un petit trafic de transit. Elle est aussi utilisée par des poids lourds et des engins agricoles dont les gabarits sont trop importants pour que ces véhicules puissent passer sous le pont de chemin de fer qui enjambe la R.D.201 : au lieu d'emprunter la R.D.1090 et la R.D.1006, puis la R.D.201, ils s'engagent directement sur la R.D.201 à Saint Pierre d'Albigny, où le pont de chemin de fer est au gabarit, puis traversent sur cette route la commune, en passant dans plusieurs hameaux.

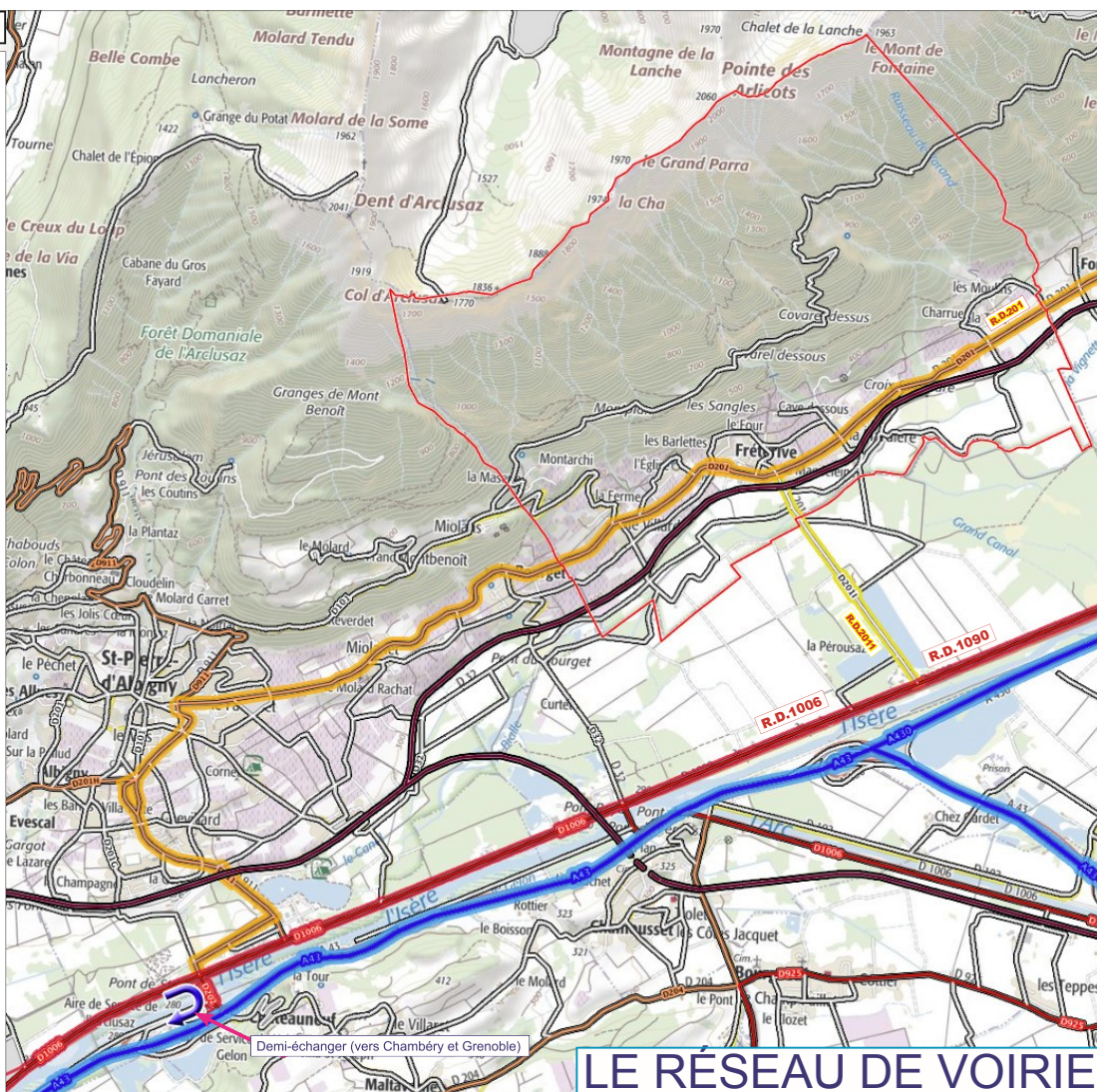


Voie ferrée. Elle produit un effet de coupure et le passage souterrain de la R.D.201 ne permet pas le passage des véhicules de gros gabarits.



Réseau de chemins secondaires, parfois non bitumés.

Fréterive au sein du réseau primaire de voirie : la voie qui ouvre sur les grands pôles d'emplois et de services est la R.D.1090. Cette voie interfère très peu avec le réseau viarie secondaire qui sillonne la commune, libérant ainsi Fréterive des contraintes de superposition entre trafic de transit et desserte locale, qu'il s'agisse des nuisances ou de l'accidentologie. Par ce schéma de desserte, les zones d'habitat gagnent en quiétude grâce au faible trafic de transit sur la R.D.4*201, tout en bénéficiant d'accès rapides sur le réseau primaire (R.D.1090 et A43).



LE RÉSEAU DE VOIRIE

C. Principales caractéristiques du réseau et conséquences

L'analyse du réseau de voirie, de son fonctionnement, de ses interactions avec l'urbanisation ont mis en évidence un certain nombre de caractéristiques parfois points forts, parfois points faibles pour l'adéquation entre structure du réseau et besoins de déplacements :

- La commune n'a pas ou peu à gérer la séparation des flux entre desserte des hameaux, des principales zones d'habitat et gros flux de transit, grâce à une structure du réseau qui répartit clairement le trafic : transit sur la R.D.1090 et desserte locale pour R.D.201, qui sillonnent la commune d'Est en Ouest et desservent directement ou quasi directement chacun des hameaux. Les zones d'habitat sont connectées indirectement à la R.D. 1090, par des routes départementales secondaires (R.D.201 et 2011). Il n'y a donc pas de voie qui joue le double rôle de desserte directe de constructions et de support d'un trafic d'échelle nettement supérieure, même si la R.D.201 connaît un petit trafic de transit, ainsi que le passage d'engins agricoles et de camions qui dépassent le gabarit du pont de chemin de fer sur la R.D.2011.
- Dans une situation où depuis une trentaine d'années, les trajets domicile – travail extérieurs Fréterive montent en puissance, la cohérence entre développement urbain et proximité du réseau de routes départementales (et notamment l'accès à la R.D.201, puis à la R.D.1090 via la R.D.2011) constitue un élément de problématique important (dans une perspective de limitation de la longueur et de la durée des trajets motorisés). Compte-tenu de l'organisation du réseau de voirie dans la commune, la pertinence de l'aménagement, vu sous l'angle de la cohérence avec le réseau se trouve dans les facilités d'accès de l'urbanisation à venir sur les principaux carrefours qui assurent la connexion entre la R.D.201 et le réseau de chemins communaux. En développant l'urbanisation à proximité de ces points de connexion, on limiterait les déplacements automobiles et la circulation sur un réseau de chemins communaux souvent faiblement dimensionné.
- L'urbanisation a été historiquement développée en hameaux à proximité de la R.D.201, ou traversée par cette route (au Chef-lieu, au Villard et aux Fiardières). Ainsi, si la R.D.201 constitue un lien vital pour les habitants de la commune vers les pôles de services et d'emplois, elle est aussi une nuisance quand elle traverse les parties denses de plusieurs hameaux, faisant cohabiter le trafic de transit avec les déplacements internes à l'espace bâti, ceux à pied ou en bicyclette notamment. La gestion de la superposition entre trafic automobile de transit et déplacements locaux constitue donc un sujet important.
- Dans les hameaux, le réseau de voies communales est arborescent et les maillages routiers s'avèrent difficiles compte-tenu du relief. La capacité d'absorption du trafic par les chemins et rues est faible et peu encline à supporter une augmentation substantielle du trafic. Il semble difficile de ce point de vue de favoriser au sein de la trame bâtie des hameaux la création de logements supplémentaires en quantité importante, d'autant que le caractère arborescent du réseau concentre la quasi intégralité des circulations automobiles effectuée pour les trajets domicile-travail en quelques points seulement (un ou deux par hameau).
- Le Chef-lieu, en abritant l'école, connaît une circulation plus intense. Ici, plus que dans les autres hameaux traversés par cette route, la séparation des flux (entre piétons et voiture) et les conditions de dépôt des enfants à l'école en tenant compte du trafic de transit prennent un relief particulier. Dans cette problématique des flux, compte-tenu de l'absence d'alternative à la R.D.201 pour les déplacements motorisés, structurellement, la construction de logements hors Chef-lieu accroîtrait nécessairement le trafic automobile, qu'il s'agisse :
 - des déplacements vers les pôles de services et d'emplois situés à l'extérieur de la commune,
 - mais aussi, plus localement, des déplacements vers l'école et tout particulièrement depuis les hameaux de la Maserie ou des Moulins, où l'alternative à la voiture n'est pas réellement crédible compte-tenu des distances : 2 Km environ entre le Chef-lieu et Les Moulins et entre la Maserie et le Chef-lieu.

LE RÉSEAU DE VOIRIE

Caractéristiques du réseau local



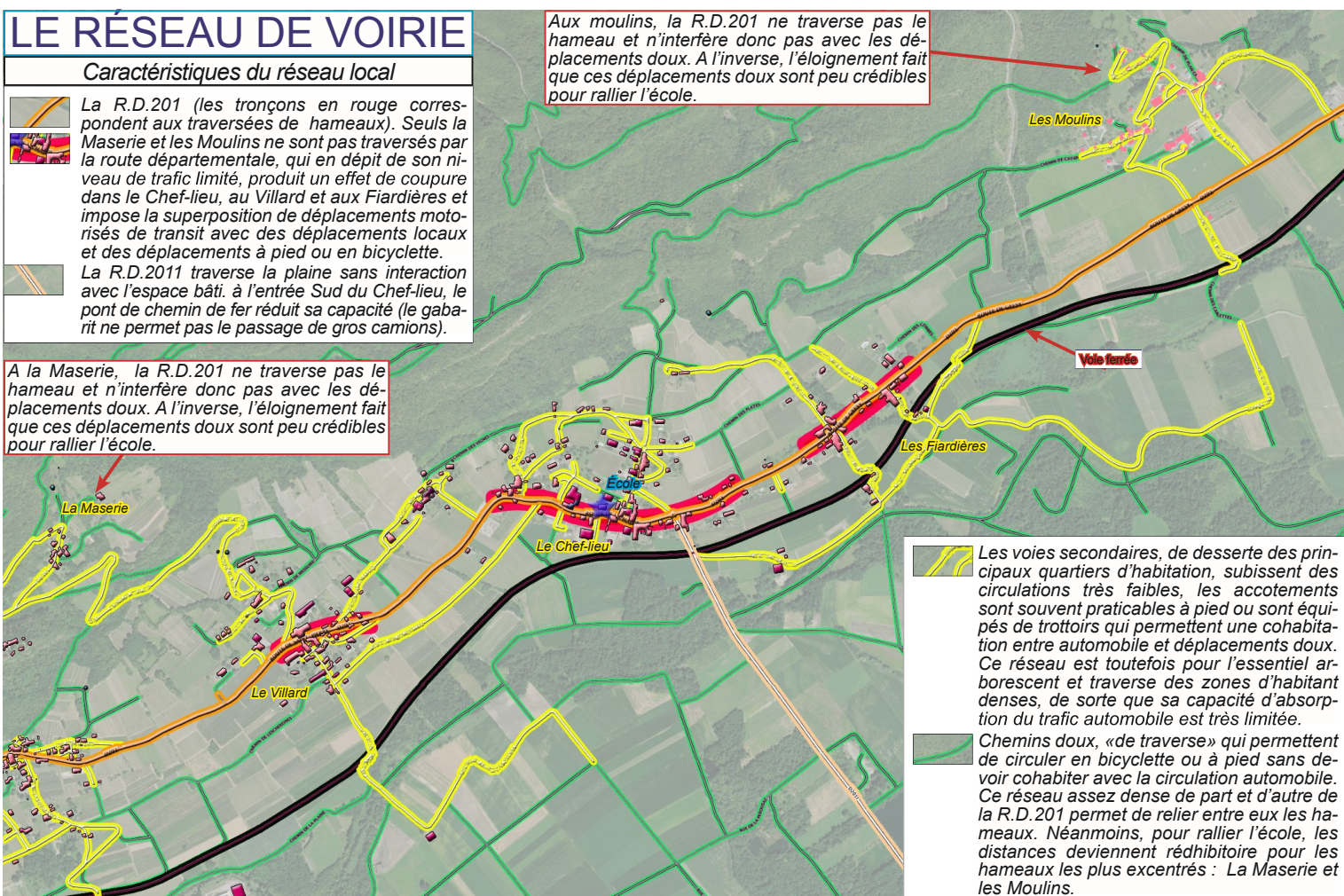
La R.D.201 (les tronçons en rouge correspondent aux traversées de hameaux). Seuls la Maserie et les Moulins ne sont pas traversés par la route départementale, qui en dépit de son niveau de trafic limité, produit un effet de coupure dans le Chef-lieu, au Villard et aux Fiardières et impose la superposition de déplacements motorisés de transit avec des déplacements locaux et des déplacements à pied ou en bicyclette.



La R.D.201 traverse la plaine sans interaction avec l'espace bâti. à l'entrée Sud du Chef-lieu, le pont de chemin de fer réduit sa capacité (le gabarit ne permet pas le passage de gros camions).

A la Maserie, la R.D.201 ne traverse pas le hameau et n'interfère donc pas avec les déplacements doux. A l'inverse, l'éloignement fait que ces déplacements doux sont peu crédibles pour rallier l'école.

Aux moulins, la R.D.201 ne traverse pas le hameau et n'interfère donc pas avec les déplacements doux. A l'inverse, l'éloignement fait que ces déplacements doux sont peu crédibles pour rallier l'école.



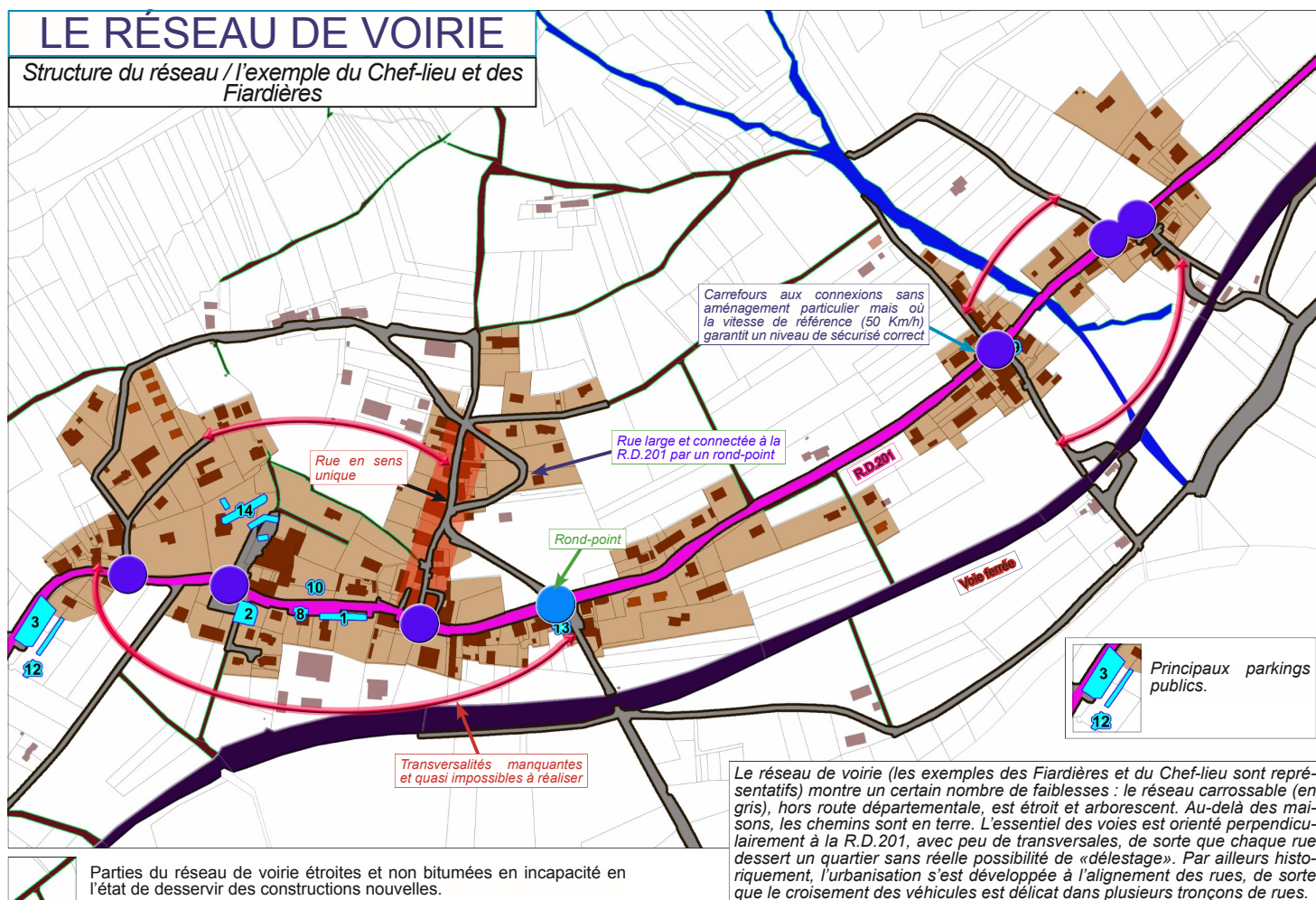
Les voies secondaires, de desserte des principaux quartiers d'habitation, subissent des circulations très faibles, les accotements sont souvent praticables à pied ou sont équipés de trottoirs qui permettent une cohabitation entre automobile et déplacements doux. Ce réseau est toutefois pour l'essentiel arborescent et traverse des zones d'habitant denses, de sorte que sa capacité d'absorption du trafic automobile est très limitée.



Chemins doux, «de traverse» qui permettent de circuler en bicyclette ou à pied sans devoir cohabiter avec la circulation automobile. Ce réseau assez dense de part et d'autre de la R.D.201 permet de relier entre eux les hameaux. Néanmoins, pour rallier l'école, les distances deviennent rédhibitoire pour les hameaux les plus excentrés : La Maserie et les Moulins.

LE RÉSEAU DE VOIRIE

Structure du réseau / l'exemple du Chef-lieu et des Fiardières



Le réseau de voirie (les exemples des Fiardières et du Chef-lieu sont représentatifs) montre un certain nombre de faiblesses : le réseau carrossable (en gris), hors route départementale, est étroit et arborescent. Au-delà des maisons, les chemins sont en terre. L'essentiel des voies est orienté perpendiculairement à la R.D. 201, avec peu de transversales, de sorte que chaque rue dessert un quartier sans réelle possibilité de « délestage ». Par ailleurs historiquement, l'urbanisation s'est développée à l'alignement des rues, de sorte que le croisement des véhicules est délicat dans plusieurs tronçons de rues.

D. Le stationnement automobile

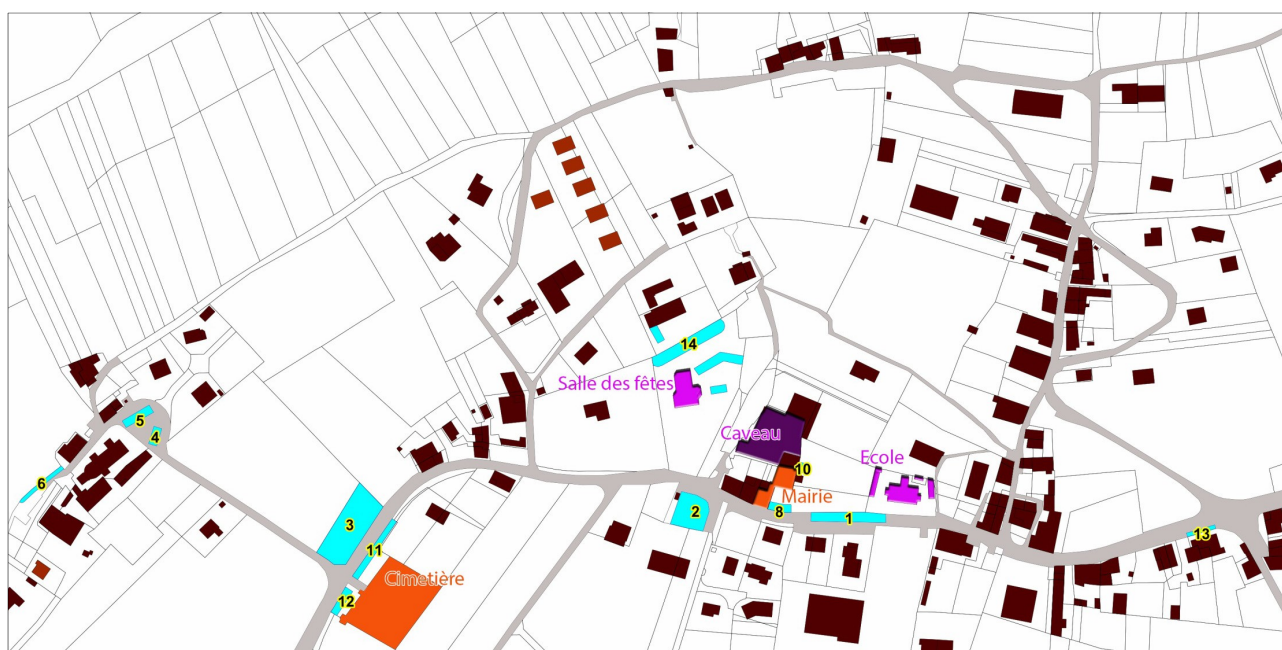
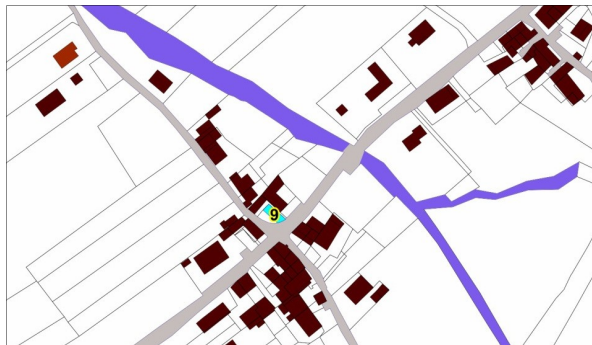


Figure 22 : les parkings publics du Chef-lieu

Rem : ne sont représentés ici que les parkings publics principaux.

Numéro au plan	Hameau	Nombre de places	Niveau de mutualisation
1	Chef-lieu	9	Fort : utilisable pour l'école, la mairie (mais pas pour les maisons voisines).
2	Chef-lieu	20	Fort : utilisable pour l'école, la mairie, le caveau et les maisons voisines.
3	Cimetière	45	Faible : trop éloigné des hameaux pour être utilisé pour d'autres fonctions que le stationnement lié au cimetière. Il est aussi utilisé pour les manifestations culturelles à l'église.
4	Eglise	5	Moyenne : utilisable pour les logements du hameau, le stationnement lié à l'église mais pas au-delà.
5	Eglise	7	Moyenne : utilisable pour les logements du hameau, le stationnement lié à l'église mais pas au-delà.
6	Eglise	7	faible : utilisable pour les logements du hameau mais pas au-delà.
8	Chef-lieu	3	Faible : utilisable pour l'école et la mairie, mais le faible nombre de places fait qu'il n'est utile que pour la mairie.
10	Chef-lieu	2	Faible : utilisable pour l'école et la mairie, mais le faible nombre de places fait qu'il n'est utile que pour la mairie.
11	Cimetière	15	Faible : trop éloigné des hameaux pour être utilisé pour d'autres fonctions que le stationnement lié au cimetière.
12	Cimetière	5	Faible : trop éloigné des hameaux pour être utilisé pour d'autres fonctions que le stationnement lié au cimetière.
13	Chef-lieu	4	Faible : utilisable pour les logements mais pas au-delà.
14	Chef-lieu	32	Moyenne : utilisable pour la salle des fêtes et le caveau.



Numéro au plan	Hameau	Nombre de places	Niveau de mutualisation
9	Fiardères	4	Moyenne : utilisable pour les logements du hameau mais pas au-delà.

Rem : un parking public d'environ 6 places a été créé pour le hameau de la Maserie, à l'entrée du hameau, mais sur la commune de Saint Pierre d'Albigny. Son niveau de mutualisation possible est faible : il n'est utilisable que pour les logements du hameau proprement dit.

Aux hameaux du Villard et des Moulins, on ne dénombre pas de véritable parking public, mais des places de stationnement ça et là, le long de quelques tronçons de chemins.

Figure 23 : le parking public des Fiardères

Aux Fiardières le manque de stationnement automobile est récurrent : les logements créés ou réinvestis dans les cœurs historiques des hameaux n'ont pas été accompagnés par la création de places de stationnement faute de terrain autour des constructions. La voiture envahit ainsi une grande partie de l'espace public, sans pour autant solutionner le problème de parking. Dans ces hameaux, il serait important de dégager des espaces destinés au stationnement automobile, mais suffisamment près des groupes de logements pour qu'ils apportent une réelle solution pratique aux habitants et soient ainsi véritablement utilisés.

Aux Moulins, les difficultés de stationnement automobile sont aussi récurrentes : il y a très peu de places publiques de parking et très souvent les voitures (de randonneurs, de visiteurs, ou d'habitants du hameau) sont garées sur des terrains privés, pouvant localement entraver le fonctionnement des bâtiments agricoles (passage de machines, occupations de places destinées aux ouvriers...). Dans ce contexte, en accompagnement de l'obligation de créer des places de stationnement lors de la construction de logements neufs, il paraît important de créer des parkings publics pour palier aux impossibilités techniques de créer des places dans le bâti ancien. Plusieurs endroits ont été proposés dans le cadre de la concertation :

- le long du canal du Moulin (mais il est possible que les risques de débordements du cours d'eau soient incompatibles avec du stationnement automobile),
- vers le croisement entre l'entrée du Château et le chemin des Moulins (il serait très utile ici aux randonneurs),
- à l'entrée Est du hameau de la Charrue (pour quelques places seulement vu la configuration de la voirie).

Au Villard et à la Maserie, des difficultés importantes de stationnement automobile sont aussi constatées : les voies internes aux hameaux sont étroites et ne permettent que très ponctuellement le stationnement en long. Le croisement de véhicules est aussi difficile. Ainsi, la densification de l'espace bâti, la création de logements (y compris par extension et/ou changements de destination de bâtiments existants) au sein des hameaux aggraverait ces problèmes et il serait nécessaire, pour les logements qui ne seraient pas en mesure de produire des places de stationnement à la hauteur de leurs besoins, de créer des parkings publics. Au Villard, de petites activités artisanales au sein du hameau génèrent des besoins en stationnement supplémentaires qui aggravent une situation déjà difficile. Des secteurs ont été suggérés dans le cadre de la concertation pour la création de parkings publics dans le cadre de la concertation :

- à l'entrée Ouest du Villard, un terrain situé en bordure de R.D.201 pourrait être utilisé, un dénivelé important entre la route départementale et le terrain, ainsi que son relatif éloignement avec les secteurs où les besoins en parkings sont les plus prégnants constituent des moins-values,
- toujours en bordure de R.D.201, en partie centrale du Villard, des terrains actuellement privés pourraient être utilisés mais la création de parkings passerait par des acquisitions préalables par la collectivité.

A la Maserie, la question du stationnement automobile se pose avec acuité. Quelques places ont été créées de part et d'autre du chemin d'accès au hameau (à son entrée, un peu en contrebas), mais la population du hameau a augmenté et des projets d'hébergement touristique (gîtes ou chambres d'hôtes dans le bâti existant) risquent d'aggraver une situation déjà très difficile. Les 6 places aménagées « coté Saint Pierre d'Albigny » nécessitent de stationner en contrebas du hameau, puis de marcher jusqu'aux maisons sur une soixantaine de mètres. Ces places ne sont pas utilisables en cas de neige et il n'est pas possible de se garer dans le hameau.

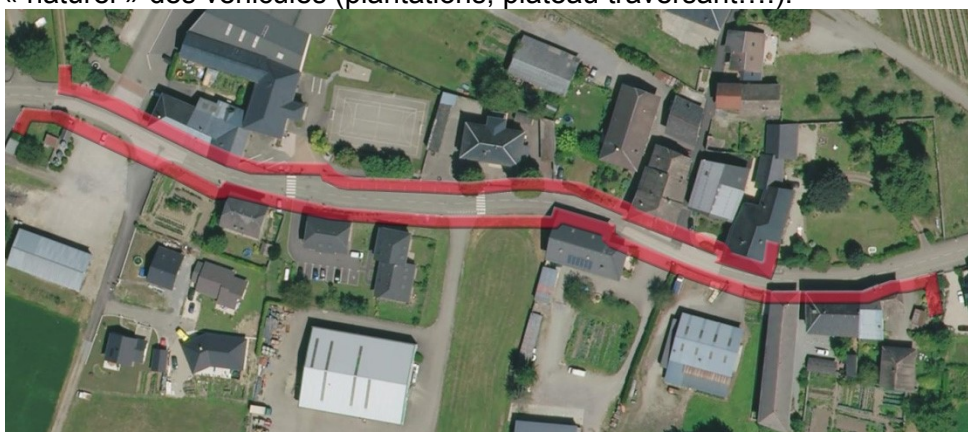


En jaune : le petit parking en long, en bordure du chemin d'accès au hameau.

E. Les déplacements doux / enjeux et synthèse

Appliquée à la commune, la notion de déplacements doux est concentrée sur quelques thématiques seulement : l'éclatement de l'espace bâti fait qu'une très grande partie des déplacements ne peut structurellement s'effectuer qu'en automobile. L'accès au commerce nécessite de sortir de la commune et donc de recourir à des déplacements motorisés (en voiture pour leur grande majorité). Ainsi, les enjeux en termes de déplacements doux se focalisent sur trois aspects essentiellement :

- organiser une perméabilité aux déplacements doux la plus grande possible dans chacun des hameaux, pour limiter le recours à la voiture pour les courts trajets (entre maisons proches en distance).
- rechercher la proximité entre zones d'habitat et équipements publics (l'école en l'occurrence) c'est à dire faire en sorte que les inter-distances demeurent compatibles avec la marche à pied ou la bicyclette, sur des voies aménagées pour les déplacements doux (voire sur des voies dédiées). Sous cette problématique, le Chef-lieu, siège de l'école, mais aussi les hameaux des Fiardières et du Villard (chacun à 1 Km de l'école) et le hameau de l'église (à 500 m), sont les mieux placés,
- dans le Chef-lieu proprement dit, les rues, ruelles, placettes, la quasi absence de circulation automobile (ou une circulation très contrainte, donc à très faible vitesse) permettent les déplacements piétons-cycles avec une relative facilité. Le long de la R.D.201, les trottoirs larges (malgré des rétrécissements) permettent des déplacements doux relativement sécurisés en dépit de la coupure fonctionnelle créée par la route dans le hameau et le son caractère assez routier de la voie. Dans cette situation plutôt positive au Chef-lieu, les enjeux sont plutôt relatifs à l'atténuation de l'effet de coupure de la route. Il serait ainsi intéressant d'aménager la voie pour donner une perception plus rurale à la traversée de village et favoriser le ralentissement « naturel » des véhicules (plantations, plateau traversant....).



La R.D.201 dans la traversée du Chef-lieu présente un visage routier.

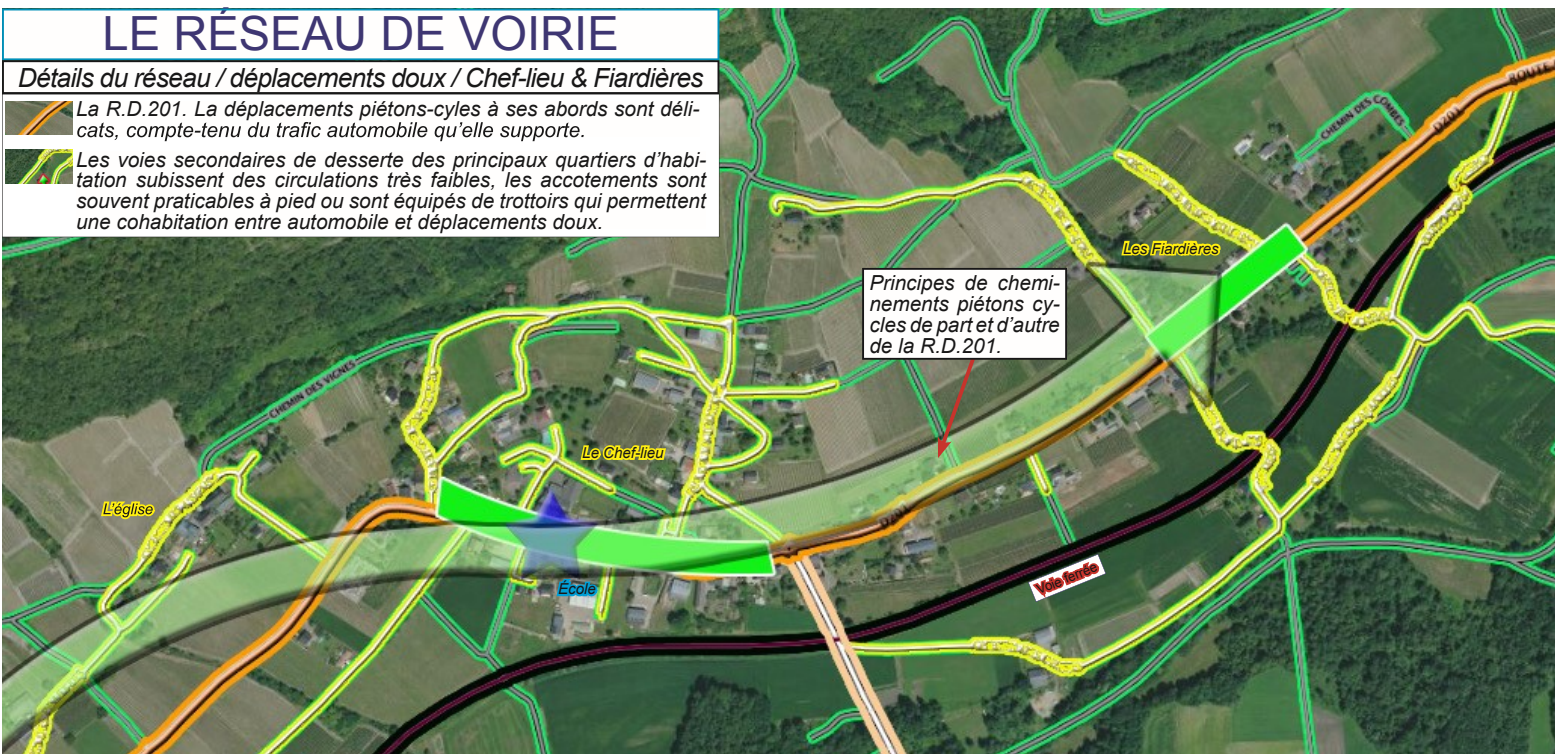
- les hameaux de l'église, des Fiardières et du Villard demeurent assez proches du Chef-lieu pour que les déplacements vers ou depuis l'école puissent se faire en bicyclette ou à pied. Cet avantage fait des enjeux de définition ou d'affirmation d'itinéraires piétons cycles, si possible en évitant la promiscuité, accidentogène, avec la R.D.201. Pour ces trois hameaux, des chemins de vignes, plus ou moins parallèles à la R.D.201 permettent d'assurer ces liaisons douces. Leur affirmation passerait toutefois par l'aménagement de quelques tronçons de chemins et aussi de traversées de R.D.201 dans les hameaux, pour rallier plus facilement, depuis toutes les maisons, ces voies douces dont le départ se situerait :
 - à l'entrée Ouest des Fiardières, (depuis le chemin de Brigarel),
 - au carrefour entre la R.D.201 et le chemin de la Bialle au Villard.
- Par ailleurs, le réseau de chemins communaux, très peu circulé, pour partie non bitumé constitue naturellement « un terrain de jeux » pour les marcheurs et les cyclistes. Ce réseau participe au cadre de vie et constitue un élément d'attractivité touristique, sans qu'il soit nécessaire d'imaginer des aménagements particuliers en dehors d'éléments de fléchage ou de balisage.

LE RÉSEAU DE VOIRIE

Détails du réseau / déplacements doux / Chef-lieu & Fiardières

 La R.D.201. La déplacements piétons-cycles à ses abords sont délicats, compte-tenu du trafic automobile qu'elle supporte.

 Les voies secondaires de desserte des principaux quartiers d'habitation subissent des circulations très faibles, les accotements sont souvent praticables à pied ou sont équipés de trottoirs qui permettent une cohabitation entre automobile et déplacements doux.



 Les fiardières : en dépit d'aménagements destinés à ralentir la vitesse des véhicules, demeurent des enjeux d'aménagements piétons cycles, afin de pouvoir «raccrocher» depuis tout point du hameau et en toute sécurité, par des modes de déplacements doux les chemins de vignes parallèles à la R.D.201 au Nord.

 Le Chef-lieu : compte-tenu de la présence de l'école, plus que dans les autres hameaux traversés par la R.D.201, la question de la séparation des flux (entre piétons et voitures) prend un relief particulier. Les conditions de dépôt des enfants à l'école en tenant compte du trafic de transit sont aussi importantes. Ici, les parkings justement positionnés permettent l'accès à l'école dans des conditions de visibilité bonnes, les trottoirs sont relativement larges (pas de plateau traversant néanmoins entre les deux accotements de la R.D.201).

 Chemins doux, «de traverse» qui permettent de circuler en bicyclette ou à pied sans devoir cohabiter avec la circulation automobile. Ce réseau assez dense de part et d'autre de la R.D.201 permet de relier entre eux les hameaux. Néanmoins, pour rallier l'école, les distances deviennent rédhibitoires pour les hameaux les plus excentrés : La Maserie et les Moulins.

En dépit de ces enjeux, les aménagements piétons-cycles dans les traversées du Chef-lieu (et des Fiardières mais dans une moindre mesure) demeurent difficiles à mettre en œuvre dans un bâti dense, où la bande de roulement destinée aux véhicules ne peut pas être réduite sensiblement compte-tenu des besoins de circulation des camions ou des engins agricoles dont les gabarits sont trop larges et/ou trop hauts pour le pont de chemin de fer qui enjambe la R.D.2011.

LE RÉSEAU DE VOIRIE

Détails du réseau / déplacements doux / Chef-lieu & Villard

 La R.D.201. La déplacements piétons-cycles à ses abords sont délicats, compte-tenu du trafic automobile qu'elle supporte.

 Les voies secondaires de desserte des principaux quartiers d'habitation subissent des circulations très faibles, les accotements sont souvent praticables à pied ou sont équipés de trottoirs qui permettent une cohabitation entre automobile et déplacements doux.

Principes de chemins piétons cycles de part et d'autre de la R.D.201.



 Le Villard : pour les enfants (plus largement les piétons) qui descendent du Villard d'en Haut pour rallier l'abri bus ou les chemins de vignes parallèles à la R.D.201, au Sud, on relève des enjeux importants d'aménagements piétons-cycles de la R.D.201 dans la traversée de hameau et notamment à son entrée Ouest.

 Le Chef-lieu : compte-tenu de la présence de l'école, plus que dans les autres hameaux traversés par la R.D.201, la question de la séparation des flux (entre piétons et voitures) prend un relief particulier. Les conditions de dépôt des enfants à l'école en tenant compte du trafic de transit sont aussi importantes. Ici, les parkings justement positionnés permettent l'accès à l'école dans des conditions de visibilité bonnes, les trottoirs sont relativement larges (pas de plateau traversant néanmoins entre les deux accotements de la R.D.201).

 Chemins doux, «de traverse» qui permettent de circuler en bicyclette ou à pied sans devoir cohabiter avec la circulation automobile. Ce réseau assez dense de part et d'autre de la R.D.201 permet de relier entre eux les hameaux. Néanmoins, pour rallier l'école, les distances deviennent rédhibitoires pour les hameaux les plus excentrés : La Maserie et les Moulins.

Cependant, en dépit de ces enjeux, les aménagements piétons-cycles dans les traversées du Chef-lieu ou du Villard demeurent difficiles à mettre en œuvre dans un bâti dense, où la bande de roulement destinée aux véhicules ne peut pas être réduite sensiblement compte-tenu des besoins de circulation des camions ou des engins agricoles dont les gabarits sont trop larges et/ou trop hauts pour le pont de chemin de fer qui enjambe la R.D.2011.

F. Les transports en commun

L'automobile reste le vecteur ultra dominant des trajets domicile-travail à Fréterive. La gare SNCF la plus proche est celle de Saint Pierre d'Albigny. Elle permet d'accéder notamment à Chambéry.

L'essai d'une navette entre la commune et la gare de Saint Pierre d'Albigny en 2013 a été un échec.

VIII. L'ASSAINISSEMENT

A. Situation

Il est précisé que l'assainissement relève désormais de la compétence de la communauté de commune Cœur de Savoie, à laquelle adhère Fréterive.

Sont actuellement desservis par le réseau public d'assainissement :

- la Maserie,
- le Chef-lieu.

Le hameau des Villard et le hameau des Moulins sont en assainissement non collectif. Lors de la dernière modification du PLU (réalisée en 2014), une partie des hameaux des Fiardières avait été classée en assainissement collectif, en cohérence avec la définition d'un scénario d'assainissement pour ces hameaux prévoyant la création de deux stations d'épuration (une pour la Fiardière de Ca et une pour la Fiardière de Là), en réponse notamment à des dysfonctionnements d'assainissements non collectifs dans des logements des noyaux historiques de ces hameaux, sans terrain en capacité d'accueillir des systèmes d'assainissement autonome. A ce jour toutefois, ces ouvrages de traitement n'ont pas été réalisés, en raison notamment d'une distance entre les STEP projetées et des maisons existantes inférieures à 100 m, qui nécessitaient, en application de l'article 6 de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif une autorisation préfectorale, ne pouvant être délivrée qu'après étude d'impact.

Depuis, l'article 6 de cet arrêté a été modifié par arrêté du 24 août 2017 et la notion de 100 m a disparu :
Règles d'implantation des stations de traitement des eaux usées :

Les stations de traitement des eaux usées sont conçues et implantées de manière à préserver les riverains des nuisances de voisinage et des risques sanitaires. Cette implantation tient compte des extensions prévisibles des ouvrages de traitement, ainsi que des nouvelles zones d'habitations ou d'activités prévues dans les documents d'urbanisme en vigueur au moment de la construction.

Sans préjudice des dispositions fixées par les réglementations de portée nationale ou locale (périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine, règlements d'urbanisme, règlements communaux ou intercommunaux d'assainissement), les ouvrages sont implantés hors des zones à usages sensibles.

Après avis de l'agence régionale de santé, il peut être dérogé aux prescriptions de l'alinéa ci-dessus, par décision préfectorale, sur demande du maître d'ouvrage accompagnée d'une expertise démontrant l'absence d'incidence.

Les stations de traitement des eaux usées ne sont pas implantées dans des zones inondables et sur des zones humides. En cas d'impossibilité technique avérée ou de coûts excessifs et en cohérence avec les dispositions d'un éventuel plan de prévention des risques inondation, il est possible de déroger à cette disposition.

Ces difficultés sont justifiées par le maître d'ouvrage, tout comme la compatibilité du projet avec le maintien de la qualité des eaux et sa conformité à la réglementation relative aux zones inondables, notamment en veillant à :

- 1° Maintenir la station hors d'eau au minimum pour une crue de période de retour quinquennale ;*
- 2° Maintenir les installations électriques hors d'eau au minimum pour une crue de période de retour centennale ;*
- 3° Permettre son fonctionnement normal le plus rapidement possible après la décrue.*

Sous l'éclairage de cette nouvelle réglementation, des études pourraient refaire le point sur les moyens de solutionner les problèmes d'assainissement aux Fiardières, donc certains sont problématiques :

B. Les stations d'épuration

Une station d'épuration dessert le hameau de La Maserie, l'autre le Chef-lieu (les hameaux des Fiardières, du Villard et des Moulins étant en assainissement non collectif).



La STEP du hameau du Chef-lieu



La STEP du hameau de La Maserie

La STEP du Chef-lieu est d'une capacité de traitement de 165 EH et cette station reçoit à peine plus de la moitié de sa capacité hydraulique nominale (environ 90 EH).

La STEP de La Maserie est d'une capacité de traitement de 60 EH et reçoit traite actuellement environ 15 EH. Elle aussi ne reçoit pas assez d'effluents.

Pour la STEP du chef lieu, le surdimensionnement découle de la surévaluation des quantités d'effluents issus de l'école, de la mairie et de la salle des fêtes. Les réflexions actuellement menées visent à raccorder à la station plus de logements et notamment ceux du hameau de l'église.

Pour la Maserie, ce sont les habitants qui manquent dans les maisons sous habitées ou en cours de rénovation.

C. L'assainissement non collectif

SPANC- COMPETENCE SYNDICALE

Conformément à l'article L. 2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs. Elles peuvent également, si elles le décident et sur demande du propriétaire, en assurer l'entretien et effectuer les travaux de réhabilitation. Ce travail est effectué par le Service Public d'Assainissement Non Collectif ou S.P.A.N.C.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

La réglementation stipule que les habitations non raccordées au système de collecte des eaux usées doivent disposer d'un assainissement non collectif dont les installations sont :

- conformes à la réglementation actuelle,
- maintenues en bon état de fonctionnement.

Le diagnostic des installations, visant à juger de la conformité ou non des installations doit être réalisé par les collectivités. Les diagnostics et contrôles de fonctionnement sont réalisés sur ce secteur par le SPANC. Les installations non conformes devront être réhabilitées dans les conditions fixées par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques.

- L'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 (modifié par l'arrêté du 7 mars 2012) fixe les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif de moins de 20 équivalent-habitants.
- L'arrêté préfectoral du 17 octobre 2013 relatif aux conditions de mises en œuvre des systèmes d'assainissement non collectif.

Les coûts sont à la charge exclusive des propriétaires. Des aides de l'Agence de l'Eau RMC sont possibles, dans le cadre d'opérations groupées de réhabilitation initiées par la collectivité, pour les usagers volontaires. Pour chaque projet de construction neuve ou de réhabilitation d'habitat existant, il appartiendra au pétitionnaire de justifier de la conformité de son dispositif d'assainissement non collectif (type de filière et dimensionnement). Des études géo-pédologiques pourront être demandées par le SPANC pour préciser ces éléments.

D. Le zonage assainissement

Les études menées dans le cadre du Schéma Général d'Assainissement ont conduit à l'établissement d'un zonage assainissement, qui définit :

- les secteurs en assainissement collectif (desservis par le réseau public d'assainissement, lui-même raccordé à la station d'épuration communale),
- les secteurs en assainissement non collectif, où les constructions doivent être accompagnées d'un système d'assainissement autonome capable de traiter les eaux usées du bâtiment dans les normes en vigueur (et sous le contrôle du service public de l'assainissement non collectif (le SPANC).
-

Ce zonage sera probablement amené à évoluer avec le projet de PLU.

Zonage assainissement actuel

